



Rapport de consultation publique

**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DU
PARC JEAN-DRAPEAU**





OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DU
PARC JEAN-DRAPEAU**

Rapport de consultation publique

Le 27 mars 2019

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
Internet : www.ocpm.qc.ca
Courriel : info@ocpm.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISBN 978-2-924750-51-3 (imprimé)

ISBN 978-2-924750-52-0 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.

Montréal, le 27 mars 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal
Monsieur Benoit Dorais
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'exercice d'amont visant l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années.

Cette consultation aura été une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. Dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace symbolique, nous avons invité les citoyens à un exercice inédit de vision et de créativité qui s'est déroulé en quatre phases.

Plus de 5 000 personnes ont contribué en ligne, assisté ou participé aux différents ateliers, soirées thématiques, séances d'information et d'audition des opinions. Les membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, les partenaires insulaires, les organisateurs d'activités culturelles et sportives ainsi que les responsables d'associations récréotouristiques ont été rencontrés en préconsultation afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et

cerner leurs attentes envers le futur plan directeur. Les activités tenues tout au long de l'été dans le Parc ont permis de recueillir sur le vif les opinions de près de 1 000 personnes. La commission a reçu près de 200 opinions écrites et une cinquantaine de présentations orales. Cette extraordinaire mobilisation témoigne bien de l'intérêt de la population pour cet espace qui occupe une grande place dans l'imaginaire montréalais et québécois.

Il faut également souligner l'abondante documentation mise à la disposition des participants par l'administration du Parc. État des lieux, fiches synthèses, études, documents d'archives, le tout réalisé sans complaisance, ont été des plus utiles pour alimenter une réflexion la plus complète possible sur l'avenir de ce joyau montréalais. L'ensemble de la démarche constitue ainsi une riche mine d'information, d'analyses, de suggestions et de projets qu'il est impossible de traduire adéquatement en quelques recommandations.

Conformément aux souhaits exprimés par l'administration municipale, la commission a effectué un exercice de vision et tenté, sur la base des informations qui lui ont été fournies, d'identifier les principes et les orientations qui pourraient mener à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement pour le parc Jean-Drapeau correspondant vraiment aux aspirations de la population.

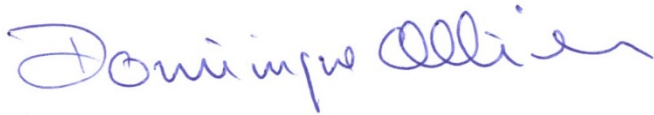
Les Montréalais comprennent et acceptent la double vocation d'espace nature et de lieu de diffusion de grands événements du Parc. Mais, ils constatent un important déséquilibre entre ces vocations. Le constat qui ressort est celui de la nécessité d'un retour de balancier important en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti des îles. Des priorités et des opportunités ont été identifiées par les participants pour retisser la trame du Parc, achever son aménagement et lui redonner cette identité singulière des beaux jours d'Expo 67, des Jeux olympiques et des Floralias. Ils souhaitent toutefois voir croître les services, se diversifier l'offre et la programmation être mieux équilibrée.

Plusieurs ont fait le constat d'un manque de vision d'ensemble et appellent ardemment à plus de constance et de cohérence dans les investissements, les aménagements et la gestion du Parc. Finalement, la consultation a permis de mettre en lumière l'attachement des Montréalais à ce parc symbolique qui éveille chez eux des sentiments de nostalgie, de fierté et d'espoir pour l'avenir, autant d'ingrédients pour lui donner, dans la prochaine décennie, le souffle nécessaire à la réalisation de son plein potentiel.

L'Office rendra ce rapport public le 10 avril 2019, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Dominique Ollivier

DO/II

c. c. Monsieur Éric Alan Caldwell, responsable de l'OCPM
Monsieur Luc Ferrandez, responsable des grands parcs et des espaces verts



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 1 |
| 1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place | 3 |
| 1.1 L'objet de la consultation | 3 |
| 1.2 Le territoire visé..... | 3 |
| 1.3 Activités et fréquentation du Parc..... | 4 |
| 1.4 Statut juridique et gouvernance..... | 5 |
| 1.5 Financement de la SPJD | 6 |
| 1.6 Documentation | 7 |
| 1.7 La démarche de consultation..... | 9 |
| 2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants..... | 13 |
| 2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur | 13 |
| 2.1.1 Vision d'ensemble..... | 13 |
| 2.1.2 Le territoire visé..... | 16 |
| 2.1.3 Les études et diagnostics | 17 |
| 2.1.4 Les politiques et plans existants | 18 |
| 2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur..... | 19 |
| 2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau..... | 19 |
| 2.2.1 Vocations et missions du Parc | 21 |
| 2.2.2 La cohabitation des vocations | 32 |
| 2.3 Expérience des usagers et services..... | 40 |
| 2.3.1 Information et accueil des visiteurs..... | 40 |
| 2.3.2 Sécurité | 40 |
| 2.3.3 Signalétique..... | 41 |
| 2.3.4 Mobilier urbain et restauration | 42 |
| 2.3.5 Location d'équipements et services | 44 |
| 2.3.6 Innovations technologiques..... | 45 |

| | | |
|-------|--|-----|
| 2.4 | Les activités et la programmation | 46 |
| 2.4.1 | Proposition d'activités | 46 |
| 2.4.2 | Tarifcation et accessibilité financière | 54 |
| 2.5 | L'aménagement du site | 54 |
| 2.5.1 | Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés | 55 |
| 2.5.2 | Accès au fleuve et aux berges..... | 57 |
| 2.5.3 | Les espaces verts et bleus..... | 59 |
| 2.5.4 | Lieux de rassemblement..... | 62 |
| 2.5.5 | Le patrimoine (bâti) | 65 |
| 2.5.6 | Le patrimoine et l'Expo 67 | 67 |
| 2.5.7 | Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments. 73 | |
| 2.5.8 | Nouveaux bâtiments..... | 74 |
| 2.6 | Les transports et la mobilité | 75 |
| 2.6.1 | Accès au Parc et sécurité des déplacements..... | 76 |
| 2.6.2 | Le transport véhiculaire et les stationnements..... | 77 |
| 2.6.3 | Transports en commun..... | 81 |
| 2.6.4 | Les déplacements en transport actif | 85 |
| 2.7 | Modèle d'affaires et financement du Parc | 88 |
| 2.7.1 | Sources de financement | 90 |
| 2.8 | La gouvernance | 93 |
| 2.8.1 | Le statut du Parc | 94 |
| 2.8.2 | Processus décisionnel | 94 |
| 2.8.3 | Gestion du Parc..... | 98 |
| 2.8.4 | Collaborations et partenariats..... | 100 |
| 3. | Les constats et l'analyse de la commission | 103 |
| 3.1 | L'identité, la vocation et la vision du Parc | 108 |
| 3.2 | Des principes directeurs au service du développement du Parc | 110 |
| 3.2.1 | Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités | 110 |

| | | |
|-------|--|-----|
| 3.2.2 | Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement | 111 |
| 3.2.3 | Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux..... | 112 |
| 3.2.4 | Principe 4 : la cohabitation harmonieuse | 113 |
| 3.2.5 | Principe 5 : le recours au savoir-faire local..... | 114 |
| 3.2.6 | Principe 6 : la saine gestion environnementale..... | 115 |
| 3.2.7 | Principe 7 : la gouvernance participative | 116 |
| 3.3 | Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc..... | 117 |
| 3.3.1 | Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus..... | 117 |
| 3.3.2 | Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine..... | 123 |
| 3.3.3 | Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent..... | 127 |
| 3.3.4 | Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux | 131 |
| 3.3.5 | Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités..... | 138 |
| 3.3.6 | Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement..... | 143 |
| | Conclusion..... | 153 |
| | Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat | 155 |
| | Annexe 2 – La documentation..... | 159 |
| | Annexe 3 – Les recommandations | 165 |



Introduction

Lors de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal du mercredi 9 août 2017, il a été résolu « *de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau*¹. »

Le sommaire décisionnel accompagnant la résolution indique que ce mandat « *s'inscrit dans la convention entre la Ville et la Société du parc des îles, qui ont convenu que la SPJD assurera la mise à jour du Plan directeur et que ses modifications majeures subséquentes devront être déposées au comité exécutif qui les transmettra au conseil de Ville pour approbation. Rappelons que la dernière version du Plan directeur adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal date de 1993 et que la dernière mise à jour de la convention d'entente VDM/SPJD remonte à 1996. Cette dernière version sera également révisée au cours de l'année 2017*². »

Suite au changement d'administration qui a suivi les élections municipales du 5 novembre 2017 et au renouvellement du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018 : « *La consultation servira avant tout d'exercice de vision, nous vous demandons d'inviter la population à s'exprimer sur les prochaines étapes de développement du parc Jean-Drapeau. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace unique*³. »

Dans le cadre de son mandat, la commission, formée de monsieur Jean Burton, président, et de mesdames Francine Simard et Isabelle Beaulieu, commissaires, a tenu de nombreuses activités dans le but de recueillir l'opinion des citoyens, des parties prenantes, des partenaires et divers intervenants interpellés par l'objet de la consultation.

La démarche de consultation intitulée ***L'avenir du parc Jean-Drapeau*** a été annoncée le 24 avril 2018 et s'est déroulée jusqu'au 3 octobre, permettant la participation de plus de 7 100 personnes.

Ce rapport rend compte de la consultation publique. Le premier chapitre décrit l'objet de la consultation et la démarche de consultation mise en place par l'OCPM. Le deuxième rassemble les préoccupations et les opinions exprimées par les participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la commission et ses recommandations.

¹ Résolution CE17 1365 de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal, doc. 1.3

² Sommaire décisionnel, doc. 1.1

³ Lettre de la mairesse de Montréal, doc. 1.1.1



1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place

1.1 L'objet de la consultation

Le présent mandat de consultation vise l'élaboration du plan directeur du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années. Il s'agissait de convier les citoyens et citoyennes à un exercice de vision afin qu'ils puissent s'exprimer sur les valeurs et les orientations qui devront guider, sur un horizon de 10 ans, l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau (plan directeur).

Un **plan directeur** est un document qui planifie l'aménagement, la gestion ainsi que le développement d'un lieu ou d'une organisation. C'est une feuille de route qui permet d'énoncer et de réaliser une vision à moyen et à long terme. L'élaboration d'un plan directeur est l'occasion de faire le point sur le contexte, d'exposer les enjeux, puis de définir une vision commune et intégrée. Enfin, il sert à déterminer des priorités et indiquer les résultats attendus à l'échéance du plan.

Au moment du déclenchement de la consultation, plusieurs investissements avaient été annoncés ou étaient en cours de réalisation :

- L'agrandissement de l'amphithéâtre et de l'allée Calder sur l'île Sainte-Hélène;
- La rénovation du bâtiment Hélène-de-Champlain;
- La construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve.

1.2 Le territoire visé

Le parc Jean-Drapeau est situé sur le fleuve Saint-Laurent, au sud de Montréal. Son territoire couvre les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, à l'exception du Casino de Montréal et de La Ronde.

Le Casino de Montréal est inauguré en 1993 dans les anciens pavillons de la France et du Québec, sur les terrains vendus au gouvernement du Québec en 1995. En 2001, un bail emphytéotique d'une durée de 65 ans est signé entre la Ville de Montréal et la compagnie Six Flags pour le secteur de La Ronde, incluant le stationnement P8 (qui comprend Cap-sur-Mer, la pointe nord de l'île Sainte-Hélène).

On retrouve sur son territoire un nombre important de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements.

L'île Notre-Dame comprend le circuit Gilles-Villeneuve, la plage Jean-Doré, le Bassin olympique, le Casino de Montréal (pavillon de la France et pavillon du Québec lors de l'Expo 67), les Jardins des Floralies et le Pavillon du Canada (aujourd'hui bureaux administratifs et espaces locatifs). Sur l'île Sainte-Hélène sont situés le Complexe aquatique, La Ronde, la Biosphère (Pavillon des États-Unis lors de l'Expo 67), le fort de l'île Sainte-Hélène (Musée Stewart). On trouve également sur

les deux îles des espaces verts (notamment le mont Boullé), des sentiers pédestres et cyclables, des sculptures d'extérieur, des canaux, des cours d'eau et aussi des lieux événementiels.

Le Parc est desservi par la ligne jaune du métro grâce à la station Jean-Drapeau, une ligne d'autobus de la STM, des navettes d'autobus opérées par le Casino de Montréal, une navette fluviale (en période estivale) opérée par *Les Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc.* Il est relié à Montréal et à la Rive-Sud par les ponts de la Concorde, Jacques-Cartier et Victoria.



Plan du parc Jean-Drapeau et ses principaux attraits

1.3 Activités et fréquentation du Parc

La SPJD tient depuis les dernières décennies différents rôles. D'une part, elle est opérateur, gestionnaire de site et promoteur quand vient le temps d'organiser les Week-ends du Monde ou

la Fête des neiges, ou encore quand elle doit maintenir des infrastructures sportives et animer les activités de la plage Jean-Doré. D'autre part, elle joue un rôle en tant que locateur pour les activités des promoteurs, notamment des festivals de musique, des compétitions sportives et le Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Au total, le parc Jean-Drapeau a reçu plus de 8 millions de visiteurs en 2016, dont la majorité était des Montréalais et 20 % des touristes. En excluant le Casino de Montréal et La Ronde, le Parc a accueilli quelque 1,4 million de visiteurs en 2016 pour ses activités régulières : Fête des neiges, attraits sportifs, plage, etc. Sur ce nombre, 68 % de l'achalandage estimé annuellement est généré par les activités de programmation majoritairement estivales.

Sur une base annuelle, le Parc accueille en moyenne 66 événements depuis les dix dernières années. En 2018, il y a eu huit événements internationaux, 27 événements culturels et de divertissement, 22 sportifs et cinq produits par la SPJD⁴.

Près de huit visiteurs sur dix du Parc sont des résidents de la grande région de Montréal et effectuent en moyenne trois visites sur une période de 12 mois. La fréquentation du Parc est en croissance de 1,1 % annuellement depuis 2013 pour ses activités régulières⁵.

1.4 Statut juridique et gouvernance

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal qui a été constitué en 1983 par lettres patentes émises par le lieutenant-gouverneur à la requête de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la partie III de la Loi sur les compagnies.

La Société possède une personnalité morale juridique distincte de la Ville, mais elles sont toutes deux liées puisque la Société agit à titre de mandataire de la Ville dans la gestion des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. Ce mandat est précisé dans une Convention intervenue en 1996 entre la Ville et la Société, laquelle a été approuvée par le conseil municipal le 19 novembre 1996. C'est à travers les paramètres de cette Convention qu'elle accomplit son rôle d'administration, d'exploitation et de développement du Parc. En conformité avec ses lettres patentes, la Convention stipule que la Société a comme mission d'administrer, d'exploiter et de conserver au parc Jean-Drapeau des activités à caractère international, récréatif, éducatif, culturel, social et touristique. Son mandat est également de développer le Parc en conformité avec les orientations du plan directeur.

Rappelons que le statut actuel du Parc exige que la vocation des îles demeure publique, que Montréal peut utiliser les îles à des fins de parc ou de lieu d'exposition publique. En vertu de la Charte de la Ville, le parc Jean-Drapeau fait partie des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs qui relèvent de la compétence du conseil municipal (art. 94 et Annexe D de la

⁴ SPJD, Évolution du nombre d'événements entre 2009-2018, doc. 4.7.1.1

⁵ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Charte). En 1986, alors qu'elle adopte son schéma d'aménagement, la Communauté urbaine de Montréal reconnaît les îles comme territoire destiné « *à des fins de conservation ou de récréation, et présentant un rayonnement de niveau régional*⁶ ».

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération de Montréal a mis à jour en 2015 ce document de planification régionale en adoptant son Schéma d'aménagement et de développement.

Le Parc est considéré comme une infrastructure d'intérêt collectif visée à l'Annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal, ce qui fait que le parc Jean-Drapeau relève de la compétence d'agglomération de Montréal. Toute réglementation ou ordonnance spécifique à l'usage du parc Jean-Drapeau relève donc du Conseil d'agglomération.

Finalement, mentionnons que le parc Jean-Drapeau se situe géographiquement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. La compétence de l'arrondissement se limite à la voirie⁷.

1.5 Financement de la SPJD

Le budget annuel d'opération de la SPJD est de 24,7 millions de dollars, dont 49,2 % proviennent de la Ville de Montréal et 50,8 % de revenus autonomes.

Les principales sources de revenus autonomes sont :

- Les redevances liées aux événements des partenaires (4,8 M\$);
- Les locations de salles et d'espaces (1 M\$);
- Les stationnements (1,6 M\$);
- Les droits d'entrée aux activités de la SPJD (1,1 M\$).

Pour ce qui est des investissements, la documentation de la SPJD indique que 105 000 000 dollars de maintien d'actifs sont prévus pour des projets d'ici 2026, excluant les projets engagés, dont le Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), la construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve et le Hélène-de-Champlain. L'estimation des coûts réels pour le maintien des actifs annuellement est de 15 millions (dix millions en bâtiment et cinq millions pour divers équipements et certains aménagements)⁸.

⁶ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18

⁷ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18 et 26

⁸ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 28-29 (Chiffres des revenus pour 2016)

1.6 Documentation

Dans le cadre de la présente consultation, la SPJD a déposé plusieurs documents, dont :

- L'état des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028⁹;
- Le cadre stratégique du parc Jean-Drapeau.

Ces deux documents faisaient office de **documents de consultation**.

La SPJD a complété cette documentation avec six fiches synthèses, huit portraits et une dizaine d'études (voir liste complète en annexe).

Outre la documentation fournie par la SPJD, l'OCPM a rendu disponibles sur son site Internet des documents et des liens utiles. Ces derniers ont été enrichis par de la documentation déposée par les participants à la consultation.

Toute la documentation est disponible sur le site Internet de l'OCPM à l'adresse suivante : www.ocpm.gc.ca

L'état des lieux

L'état des lieux se traduit en trois groupes d'enjeux qui constituent des défis et des leviers pour orienter les décisions et les actions, et que la SPJD a soumis à la consultation, soit :

- l'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- la pérennité des actifs et le développement du Parc;
- la gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

La SPJD propose de mieux répondre aux attentes de ses usagers :

- en améliorant l'offre du Parc;
- en définissant mieux la diversité de ses vocations;
- en mettant en valeur les attraits distinctifs du site;
- en améliorant la mobilité active et durable;
- en intégrant l'aménagement paysager;
- en améliorant le rapport des usagers à l'eau;
- en aménageant des promenades panoramiques.

⁹ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

La SPJD précise que la consultation devrait permettre de mieux connaître les souhaits des usagers, des citoyens et de parties prenantes pour les dix prochaines années, pour l'aménagement des deux îles, la mise en valeur des bâtisses et des icônes du site d'Expo 67, les activités au Parc, la circulation et la mobilité ainsi que l'aménagement paysager du territoire¹⁰.

Le cadre stratégique

La SPJD a accompagné son « état des lieux » par un « cadre stratégique¹¹ ». Celui-ci contient les **énoncés de valeurs**, de **mission** et de **vision** proposés par la SPJD dans le cadre de la consultation et « visent à mener un débat ouvert afin de bénéficier de l'intelligence collective. Ils évolueront de manière à ce que la Société du parc Jean-Drapeau et la population montréalaise collaborent de concert à ce cadre stratégique¹². »

Les valeurs

- le développement durable,
- la qualité du service,
- la collaboration,
- l'intégrité,
- l'innovation.

Le document précise que la SPJD « s'engage à privilégier le développement durable et à centrer ses actions sur l'innovation et la qualité de ses prestations, ce avec intégrité et dans un esprit constant de collaboration avec toutes ses parties prenantes.

La mission

Au cœur du fleuve Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau est un site de valeur patrimoniale exceptionnelle et un pôle d'attraction de rayonnement international, qui offre une diversité d'expériences et contribue au bien-être de la société montréalaise.

La vision

Source de fierté des Montréalais et reconnu internationalement pour ses attributs hors normes, le parc Jean-Drapeau révélera son caractère insulaire et deviendra une destination célébrant la diversité de ses vocations et le génie de ses bâtisseurs en favorisant l'innovation, la participation citoyenne et le développement durable¹³. »

¹⁰ Présentation lors de la séance d'information du 24 avril 2018, doc. 3.6, p. 26

¹¹ Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

¹² Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

¹³ Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

Axes de développement et orientations

Afin d'identifier les orientations sectorielles du nouveau plan directeur, la SPJD a défini huit axes de développement ainsi que quatre orientations stratégiques¹⁴, tels que cités ici-bas :

Axes de développement

- l'offre d'activités et la qualité des services,
- la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée,
- le développement et le maintien des infrastructures et des actifs,
- la mise en valeur du patrimoine et de la culture,
- l'aménagement cohérent du territoire,
- la notoriété du Parc,
- la pérennité du Parc,
- la gouvernance du Parc.

Orientations stratégiques

- promouvoir et agir selon les principes du développement durable,
- favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers,
- favoriser l'innovation sous toutes ses formes,
- agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

1.7 La démarche de consultation

Dans le but de permettre une participation nombreuse et diversifiée, l'OCPM a proposé une série d'activités qui ont été annoncées lors de la **séance d'information** qui a eu lieu le 24 avril 2018 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque du Québec. Ces activités donnaient l'occasion aux parties prenantes, partenaires, utilisateurs, experts, ainsi qu'à toutes personnes concernées d'exprimer leurs idées, leurs préoccupations et leurs besoins quant à l'avenir du parc Jean-Drapeau.

Rencontres de préconsultation

La commission a organisé une série de rencontres de préconsultation avec les différents partenaires et parties prenantes du Parc entre le 9 mars et le 29 mai 2018. Les objectifs de ces rencontres étaient d'identifier les enjeux, forces et faiblesses du parc Jean-Drapeau ainsi que les priorités qui devraient guider l'élaboration du plan directeur. Les participants étaient également invités à prendre part aux autres activités de consultation.

Des **rencontres individuelles** ont été tenues avec chacun des quatre partenaires insulaires de la SPJD, soit la Biosphère, le Musée Stewart, La Ronde/Six Flags et le Casino de Montréal. La commission a aussi convié les partenaires insulaires du Parc à une **rencontre de groupe**. L'objectif

¹⁴ Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

était de partager les enjeux propres à chacun et devant, à leur avis, être retenus dans le futur plan directeur de la SPJD.

La commission a aussi tenu une **rencontre avec les organisateurs d'événements** ainsi qu'une autre **rencontre avec les associations récréotouristiques**. Celles-ci ont permis à la commission de mieux connaître les attentes à l'égard d'un futur plan directeur et les besoins spécifiques des principaux acteurs qui tiennent leurs activités au Parc. De plus, la commission a tenu trois **rencontres ciblées** auprès d'experts et de parties prenantes du parc Jean-Drapeau. Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles dans la documentation en ligne.

Soirées thématiques

La commission a organisé quatre **rencontres participatives** dont les thèmes étaient les suivants : Les services et activités au Parc, l'aménagement et mise en valeur du Parc, les transports et déplacements et, finalement, image de marque, gouvernance et modèle d'affaires. Ces rencontres permettaient aux participants d'échanger quant aux enjeux qu'ils considèrent prioritaires pour l'avenir du Parc et de partager leurs préoccupations et leurs pistes de solution.

Activités en ligne

Tout au long de la démarche, plusieurs occasions de contribuer en ligne à la consultation ont été proposées via un **questionnaire d'introduction** et quatre **questionnaires thématiques** en écho aux sujets abordés lors des soirées thématiques. De plus, la population était également invitée à soumettre des **opinions en ligne**, en répondant en 250 mots à une série de questions ouvertes sur huit sujets identifiés.

Activités terrain

Durant l'été, la commission a organisé des activités sur le terrain (aussi appelées « activités *in situ* »). Ces activités avaient comme objectif de recueillir l'opinion de ceux et celles qui fréquentent le parc Jean-Drapeau. Ces activités se sont déroulées sur plusieurs fins de semaine lors des événements populaires et dans les lieux les plus fréquentés du Parc.

Un kiosque de l'OCPM invitait les visiteurs à indiquer leurs souhaits pour le Parc sur un panneau et à les déposer dans une **boîte à suggestions**. Aussi, une équipe mobile a mené une **enquête par interceptions** où des visiteurs, sélectionnés au hasard, étaient invités à répondre aux questions d'un « *enquêteur* », muni d'une tablette électronique. Ces activités étaient aussi l'occasion pour les usagers du Parc de participer à la démarche de consultation en cours.

Activité contributive citoyenne

L'OCPM a élaboré une « *activité contributive citoyenne* » dont l'objectif était d'amener de petits groupes de personnes à discuter du potentiel du parc Jean-Drapeau et des orientations à favoriser dans le plan directeur, à l'aide d'une activité auto-organisée ou en compagnie d'un

animateur de l'OCPM. Une trousse téléchargeable était mise à leur disposition. Au total, cinq activités de ce type ont été organisées, dont une auprès d'élèves d'une école secondaire.

L'audition des opinions

Les six séances d'audition des opinions qui se sont déroulées sur cinq jours ont été l'occasion pour tous ceux qui le désiraient de donner leur avis par écrit ou en personne. La commission a reçu 75 mémoires, dont 43 ont fait l'objet d'une présentation. Six participants sont intervenus sans déposer de mémoire.

Tableau synthèse de la participation

| Activité | Dates | Nombre de participants |
|--|--|-------------------------------|
| Séance d'information | | |
| Sur place | 24 avril | 220 |
| En ligne | 24 avril au 25 sept. | 1053 |
| Rencontres avec les partenaires insulaires (5) | 9, 12, 20 mars, 3 avril, 1 ^{er} mai | 19 |
| Rencontres ciblées (3) | 23, 24 et 29 mai | 13 |
| Soirées thématiques (4) | | |
| Services et activités | 7 juin | 32 |
| Aménagement et mise en valeur | 11 juin | 38 |
| Transports et déplacements | 12 juin | 28 |
| Gouvernance et modèle d'affaires | 19 juin | 18 |
| Activités terrain | 14, 16, 20 et 21 juillet | 190 |
| Interceptions | 14, 15, 21 juillet, 3, 4, 5, 10, 11, 12 août | 721 |
| Activités contributives citoyennes (5) | 6, 7, 10, 23 sept., 4 octobre | 106 |
| Questionnaires en ligne | | |
| Questionnaire d'introduction | 5 avril au 24 sept. | 2032 |
| Services et activités | 27 juin au 24 sept. | 1058 |
| Aménagement et mise en valeur | 18 juillet au 24 sept. | 347 |
| Transports et déplacements | 2 août au 24 sept. | 369 |
| Gouvernance et modèle d'affaires | 21 août au 24 sept. | 433 |
| Assistance aux séances d'audition des opinions | 26, 27 et 28 sept., 2, 3 octobre 2018 | 256 |
| Opinions orales et écrites | | |
| Mémoires déposés avec présentation | | 43 |
| Interventions sans dépôt de mémoire | | 6 |
| Mémoires déposés sans présentation | | 26 |
| Opinions en ligne (mini-mémoires) | | 117 |
| | TOTAL : | 7125 |



2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de participation et de durée. Citoyens comme organisations ont profité des nombreuses occasions qui leur ont été proposées pour exprimer leur opinion quant aux enjeux actuels et futurs de ce lieu, en vue de l'élaboration du plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Dans le présent chapitre, nous résumerons les préoccupations, les attentes et les opinions exprimées lors des prérencontres, des soirées thématiques, des activités terrain et contributives, dans les questionnaires et opinions en ligne, ainsi que dans les mémoires et présentations lors des séances d'audition des opinions.

2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur

Autant les citoyens, les groupes que les organisations concernées par l'avenir du Parc ont souligné l'attachement des Montréalais pour ce lieu ainsi que la chance pour Montréal, les résidents et les touristes de pouvoir profiter d'un site aussi unique et emblématique que le parc Jean-Drapeau.

La tenue de consultations publiques a été accueillie favorablement. En effet, la nécessité, voire l'urgence, de doter le Parc d'une vision d'ensemble pour lui assurer un développement cohérent ont été soulignées à de très nombreuses reprises. Toutefois, plusieurs intervenants ont déploré que la consultation ait lieu après l'annonce d'investissements importants et le début de travaux majeurs. À cet égard, la principale critique concerne les travaux en cours pour la création de l'amphithéâtre sur l'île Sainte-Hélène (aussi appelé « *amphithéâtre naturel* »). Un investissement qui aurait dû être utilisé pour la mise en œuvre du futur plan directeur issu de la consultation, selon certains.

En somme, les participants souhaitent que cet exercice de consultation soit porteur de résultats et, contrairement à des pans importants du dernier plan directeur adopté en 1993, débouchent sur des actions ambitieuses « *afin que le parc retrouve ses lettres de noblesse*¹⁵ ».

2.1.1 Vision d'ensemble

Le manque de planification dans la gestion du parc Jean-Drapeau est grandement déploré et plusieurs croient que cela nuit au développement du Parc étant donné que l'approche à la pièce ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble¹⁶ ni de faire du Parc « *la destination prisée et prestigieuse qu'elle mériterait de devenir*¹⁷ ».

¹⁵ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4

¹⁶ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2

¹⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

Pour ce faire, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) incite la direction du Parc ainsi que les élus de la Ville « à poser des gestes pour corriger des années de laisser-aller et de manque de vision globale [alors que] les projets de développement ou de méga activités sont présentés et analysés à la pièce, les patrimoines sont sous-entretenus et la vocation d'espace vert et bleu public n'est pas mise à l'honneur¹⁸ ». Ce parc ne peut pas être seulement une collection d'attractions, explique Culture Montréal¹⁹. Un citoyen abonde dans le même sens, en déplorant « le manque de vision globale qui prévaut actuellement et l'empiétement progressif sur le parc par les promoteurs d'événements, au profit des intérêts privés, au détriment des citoyens²⁰ ». Dans cette perspective, Héritage Montréal demande « que ce site exceptionnel et complexe soit doté d'une vision d'ensemble, cohérente avec son histoire et sa valeur de lieu public afin d'en assurer la conservation, l'accessibilité et la fonction dans la vie collective²¹ ». À l'avenir, une « vision extrêmement ambitieuse » doit piloter le plan directeur et les actions de tous les intervenants, qu'ils soient gouvernementaux, municipaux, privés ou citoyens, à court terme et pendant les décennies à venir, résume un citoyen²².

Plusieurs participants considèrent que le prochain plan directeur doit être porté par une vision d'ensemble et qu'il faut profiter de l'occasion pour faire une mise à jour du plan de 1993²³. Des intervenants ont rappelé que ce plan comportait des orientations prometteuses qui faisaient alors consensus : faire du parc Jean-Drapeau « un lieu résolument vert et bleu²⁴ » et créer un « cadre cohérent permettant d'accueillir [une] constellation d'expériences²⁵ ». Dans un mémoire posthume, Mark London, qui a coordonné l'élaboration de ce plan pour la Ville de Montréal entre 1989 et 1993, a rappelé que le site devrait être un grand parc incluant des installations majeures à l'intérieur de pôles d'activité soigneusement délimités et accueillant des événements strictement limités dans le temps. Dans son mémoire, il juge que « malheureusement, ce plan fut peu respecté au cours des décennies subséquentes [alors que depuis] la préoccupation centrale est d'augmenter la fréquentation et surtout les revenus pour la SPJD et la Ville, plutôt que d'entretenir et de mettre en valeur les espaces verts et de protéger l'environnement²⁶ ».

Un citoyen déplore aussi que pour accueillir de grands événements, on ait laissé la nature se détériorer au fil des années à la suite des « efforts louables [qui] furent accomplis à la fin des années 1980, sous la direction de l'architecte et urbaniste Mark London, pour unifier ce site

¹⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

¹⁹ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

²⁰ Luc Valade, doc. 8.65, p. 1

²¹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1

²² Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

²³ Rencontres ciblées, doc. 4.8

²⁴ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8

²⁵ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 13

²⁶ Mémoire posthume déposé au nom de monsieur Mark London, doc. 8.75

morcelé en un vaste ensemble cohérent vert et bleu et en consolider les pôles d'activités récréatives et culturelles²⁷ ».

Le CRE-Montréal déplore que depuis de nombreuses années, la SPJD a « *fait des choix stratégiques et réalisé des aménagements majeurs, sans que la population ne soit correctement informée et consultée, même si la Ville et l'Agglomération se sont dotées de processus de consultation efficaces* ». Compte tenu de l'impact de ces changements sur le Parc, la société montréalaise aurait été en droit de donner son opinion en amont²⁸. Tourisme Montréal considère également « *qu'en toute logique, il aurait été préférable qu'un nouveau plan directeur soit adopté avant d'entreprendre le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV)²⁹ ».*

Contexte de la consultation

La mise en œuvre du *plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène* (« PAMV ») a reçu de très vives critiques, notamment à cause de ses coûts, de son impact négatif sur l'environnement et de la place que cet investissement accorde à la vocation événementielle du Parc. De très nombreux participants ont déploré que la construction de l'amphithéâtre et le nouvel aménagement de l'allée Calder aient nécessité la coupe d'un nombre important d'arbres, le remblayage de bassins d'eau et de milieux humides qui ont grandement perturbé la biodiversité du Parc³⁰.

Pourtant, la première version du PAMV avait été bien accueillie, a rappelé le CRE-Montréal. « *Dans la forme proposée en 2013, [celui-ci] semblait en adéquation avec les orientations du Plan directeur de 1993 (restauration de la Place des Nations, prolongement des promenades riveraines et verdissement du parc)³¹ ».* Un citoyen abonde dans le même sens, considérant que celui-ci est « *toujours valide aujourd'hui à quelques détails près³² ».*

Piknic Électronik a rappelé que le plan d'aménagement de 2013 a été remplacé à compter de 2014 par un plan modifié qui mettait l'accent sur l'aménagement d'un « *méga-amphithéâtre* » offrant une capacité de 65 000 personnes, en plus de la mise en valeur de L'Homme de Calder — l'allée Calder — et un belvédère. L'organisme conclut : « *si nécessaires et grandioses ces travaux puissent-ils être pour le parc Jean-Drapeau et pour la Ville de Montréal, force est de constater qu'ils n'ont pas été pensés en tenant compte des besoins de l'ensemble des acteurs du parc³³ ».*

²⁷ Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 1

²⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7; Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 2

²⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4

³⁰ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Opinions en ligne – Raymond Lutz, doc. 9.10; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

³¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7

³² Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 8 et 9

³³ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9, 10 et 11

Le CRE-Montréal abonde dans le même sens et trouve malheureux que « *le projet a pris une toute autre direction avec le réaménagement et l'agrandissement majeur de l'amphithéâtre, afin d'accueillir jusqu'à 65 000 personnes [...], soit une hausse de 33 % de la capacité*³⁴ ».

Des interrogations ont été soulevées sur les investissements importants consentis à un amphithéâtre qui ne serait utilisé *a priori* que quelques fois par année. Certains pensent que l'argent nécessaire à ce projet aurait pu être consacré aux priorités identifiées dans le PAMV initial, comme la restauration de la Place des Nations et la création d'une promenade en bordure du fleuve dans le secteur des stationnements, « *tel que prévu dans le projet équilibré qui avait précédemment fait consensus*³⁵ ». De l'avis de Piknic Électronik « *les sommes prévues tant pour la promenade que pour la Place des Nations ont été affectées à l'agrandissement de l'amphithéâtre*³⁶ ». L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) déplore que de nouveaux équipements aient récolté la plus importante part des investissements au cours des dernières années, mais que « *les actifs dits naturels se sont vus dépréciés, faute de stratégie de développement, de conservation et d'entretien, et ce, à la faveur d'une plus grande minéralisation de l'espace public*³⁷ ».

En somme, résume Héritage Montréal, « *la chronologie du dossier montre combien tarde la mise à jour de la vision établie [...] à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, ne serait-ce que pour refléter l'état actuel du site et son statut. Aussi, on a vu les conséquences sur le patrimoine collectif que constitue le parc, de la confusion entre une véritable vision d'ensemble fondée sur les valeurs du lieu pour la société et une succession de "grands projets" et de décisions à la pièce*³⁸. »

2.1.2 Le territoire visé

Le territoire visé par la consultation a fait l'objet de quelques interventions qui considèrent que le plan directeur ne peut pas être élaboré en se concentrant uniquement sur le territoire confié à la SPJD, soit les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. La réflexion sur l'avenir du Parc doit aussi se faire en s'assurant que celui-ci s'intègre à son environnement de manière respectueuse et cohérente. En ce sens, la commission a reçu des propositions qui concernent aussi ses liens avec les municipalités de la Rive-Sud et des quartiers du Vieux-Montréal ou de la Cité du Havre et, plus largement, son lien avec le fleuve et la montagne.

Tourisme Montréal est d'avis, que « *le plan directeur devra également se préoccuper des liens à resserrer entre le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port de Montréal, car ils sont tous deux parmi les sites récréotouristiques les plus importants au Canada. Leur fréquentation combinée totalise une*

³⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7

³⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6; Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7

³⁶ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9

³⁷ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

³⁸ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1

*quinzaine de millions de personnes annuellement*³⁹. » Héritage Montréal recommande aussi que l'exercice de réflexion en cours dépasse les seules limites de la Ville ou de l'agglomération de Montréal et invite à une collaboration métropolitaine qui prenne le fleuve Saint-Laurent comme lien et fil conducteur plutôt que comme frontière administrative. Une telle approche de « *parc-archipel des îles concerterait le parc Jean-Drapeau, le parc national des îles de Boucherville et l'île Saint-Bernard qui partagent une géographie et un patrimoine*⁴⁰. » Selon un citoyen, qui abonde dans le même sens, le territoire visé doit déborder des strictes limites juridiques de la SPJD et « *doit englober La Ronde, le pont de la Concorde, la Cité du Havre ainsi que les parties contiguës de la voie maritime*⁴¹ ». Un autre considère que le Parc devrait s'étendre jusqu'au pont Victoria et inclure le parc de Dieppe de l'autre côté du pont de la Concorde⁴².

Plusieurs ont souligné l'importance de prendre en considération l'impact des activités et du développement du Parc sur le voisinage, que ce soit sur les habitants de la Cité du Havre ou de la Ville de Saint-Lambert. Ces derniers considèrent qu'il est impératif de prendre en compte leurs préoccupations dans l'élaboration du prochain plan directeur, notamment en matière de circulation automobile et de bruit.

2.1.3 Les études et diagnostics

Pour permettre une vision globale et apporter des éclairages plus précis, certains intervenants ont demandé que la SPJD s'engage à produire un certain nombre d'études supplémentaires. À ce titre, l'AAPQ estime que le plan directeur devrait intégrer « *une étude globale et approfondie des unités de paysage de l'ensemble du site [...] afin d'orienter la conception du plan d'aménagement d'ensemble* ». Cette étude devrait comprendre des analyses quantitatives et qualitatives établissant les caractéristiques paysagères sous l'angle végétal, physique, socioculturel, historique, symbolique et esthétique, et les caractéristiques paysagères issues des interrelations de facteurs naturels et humains⁴³.

Quant à la faune, le CRE-Montréal croit que la protection des espèces présentes sur les îles impose une meilleure connaissance des données; celles-ci sont « *malheureusement déficientes* » et ne permettent pas de brosser un bon portrait de la situation, incluant l'impact des activités et des aménagements du Parc et propose de réaliser l'ensemble des inventaires biophysiques requis⁴⁴.

³⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3

⁴⁰ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

⁴¹ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

⁴² Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10 et 17

⁴³ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10 et 11

⁴⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 13

Un citoyen voudrait que l'on produise et rende publique à très court terme une analyse patrimoniale actuelle du site (incluant La Ronde) couvrant l'Expo 67 ainsi que Terre des Hommes⁴⁵.

2.1.4 Les politiques et plans existants

Pour assurer la cohérence de sa vision, les participants estiment que le futur plan directeur doit aussi tenir compte des différentes politiques et réglementations existantes. Pour Vélo Québec, comme pour d'autres, « *la vision de développement du parc Jean-Drapeau doit obligatoirement être en lien avec l'ensemble des plans ou stratégies mises de l'avant par l'administration montréalaise au cours des dernières années, notamment :*

- *Le plan de développement durable 2016-2020;*
- *La stratégie d'électrification des transports 2016-2020;*
- *La politique de l'arbre (2005);*
- *Le plan de transport (2008);*
- *La politique de développement culturel 2017-2022⁴⁶. »*

Pour l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), le Parc s'inscrit aussi dans un contexte plus vaste. En ce sens, il lui apparaît essentiel de prévoir l'arrimage harmonieux, notamment avec le plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Port, attendu de la Société du Vieux-Port de Montréal, la Stratégie centre-ville et à son plan d'action, la réflexion en cours dans l'arrondissement de Ville-Marie sur la qualité du cadre bâti, le futur Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, la future Stratégie gouvernementale pour l'architecture que s'est engagé à adopter le gouvernement en juin 2018 dans son plan d'action de la politique culturelle 2018-2023⁴⁷.

Dans le même sens, un regroupement sportif demande que le plan directeur soit arrimé avec la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et souligne que la SPJD « *doit s'assurer d'un alignement cohérent de ses diverses pratiques de gestion avec l'ensemble des plans directeurs en sport de la Ville de Montréal afin de permettre une certaine harmonisation des différentes pratiques de gestion des infrastructures et équipements sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais⁴⁸ ».*

Un citoyen veut voir intégrer au plan directeur les recommandations les plus pertinentes du Plan directeur de mise en valeur du site militaire datant de 2001⁴⁹. Quant à la Chambre de commerce

⁴⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

⁴⁶ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5-6

⁴⁷ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6

⁴⁸ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22 à 25

⁴⁹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

du Montréal métropolitain (CCMM), elle voudrait qu'on y considère aussi la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal⁵⁰.

2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur

Des participants ont manifesté le souhait que les recommandations et les avis qui émanent des consultations en cours soient porteurs, que le futur plan directeur soit respecté et qu'il bénéficie d'un processus de suivi transparent par la SPJD.

Ainsi, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) signale qu'une fois le consensus établi et les décisions prises, « *il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt* ». Il craint que des décisions prises à la pièce, en fonction de projets particuliers et précise que « *si l'on peut faire preuve de souplesse, il s'agit de n'accepter de nouveaux projets que s'ils s'intègrent à la vision d'ensemble préalablement définie*⁵¹ ».

Le CRE-Montréal ajoute que « *puisque bien des principes du Plan directeur de 1993 ne se sont pas traduits par des actions concrètes, l'adoption d'un nouveau plan directeur doit absolument s'accompagner d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et son suivi*⁵² », tandis qu'une citoyenne est d'avis qu'un horizon décennal est trop étroit et qu'il faudrait « *élaborer le plan directeur pour les trente années à venir, quitte à prévoir des réévaluations intermédiaires*⁵³ ». Héritage Montréal recommande de tenir des consultations publiques sur le nouveau plan directeur qui découlera de la présente démarche⁵⁴.

Quant à Mark London, celui-ci, juge que sa mise en œuvre doit être assumée par la Ville elle-même, notamment par le Service des grands parcs et souhaite « *que le processus de planification [soit] dirigé par un comité d'orientation rassemblant un large éventail d'intérêts et d'expertises, incluant des représentants d'organismes communautaires*⁵⁵. »

2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau

Quelles sont les missions et les vocations du Parc? Quelles valeurs devront guider son développement durant les dix prochaines années? À qui appartient-il et à quels publics doit-il s'adresser? Ces questions ont interpellé un nombre important de participants qui considèrent qu'elles sont déterminantes pour établir les priorités et les orientations du futur plan directeur.

⁵⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

⁵¹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5 et 6

⁵² CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

⁵³ Docomomo Québec, doc. 8.57, p. 1 et 2

⁵⁴ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 27

⁵⁵ Mark London, doc. 8.75

Pour aborder la mission du Parc et sa vocation, plusieurs intervenants ont invoqué l'ADN de ce territoire aux multiples facettes. Certains soulignent que cet ADN est avant tout lié à ses espaces verts et bleus, à son patrimoine et son histoire ou à son héritage de grand parc urbain de la métropole. D'autres y voient un lieu dont l'identité provient des grands rassemblements, l'héritage de l'Expo 67 ou de ses installations sportives héritées, notamment des Jeux olympiques de 1976⁵⁶.

On rappelle aussi l'importance de prendre en compte les activités, les organisations, les associations actuellement présentes au Parc, tout comme les partenaires insulaires de la SPJD que sont La Ronde (Six Flags), le musée de l'environnement (la Biosphère), le Casino de Montréal et le Musée Stewart.

Selon Tourisme Montréal, ces identités aux multiples facettes invitent à trouver un équilibre harmonieux entre les plusieurs composantes du Parc que sont :

- ce que fut historiquement l'île Sainte-Hélène; un parc où les Montréalais allaient s'évader de la ville, s'y détendre, s'y baigner et qui se prolonge aujourd'hui par le parc historique de l'île Sainte-Hélène, le Complexe aquatique, la plage Jean-Doré, les Jardins des Floralies;
- un parc qui respecte et intègre l'esprit d'Expo 67;
- un parc à qui on a greffé progressivement, depuis plus de cinquante ans, des installations atypiques : un bassin olympique, un circuit de course automobile, un casino, en plus du parc d'attractions qui faisait partie d'Expo 67;
- un parc qui accueille chaque année des dizaines d'événements, autant au bénéfice des Montréalais que de leurs visiteurs — dont la Fête des neiges, les Week-ends du monde, Osheaga, les Piknic Électronik;
- un parc qui, en plus des événements, héberge de nombreuses activités sportives et de plein air, et propose une offre culturelle remarquable : patrimoine historique, naturel et moderne, musées, art public, etc.⁵⁷

Publics cibles

Certains participants ont émis des inquiétudes quant à la fréquentation et à la notoriété du Parc, ou du sentiment d'appartenance à celui-ci⁵⁸. Ils plaident pour que le développement du Parc réponde avant tout aux besoins des Montréalais, car « *tout parc urbain a d'abord pour vocation d'être fréquenté par les habitants vivant à proximité*⁵⁹ », alors que d'autres le voient comme un attrait touristique d'envergure internationale.

⁵⁶ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4; Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 3

⁵⁷ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4

⁵⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁵⁹ Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

Pour l'OAQ, étant donné son importance historique et culturelle, de même que sa situation géographique, le parc Jean-Drapeau « *devrait attirer les habitants du Grand Montréal, mais aussi tous les Québécois* ». Et de conclure que « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement* ». En d'autres mots : « *il faut [que le parc] soit approprié par les Montréalais pour qu'il devienne intéressant pour les touristes*⁶⁰ ».

Quelques intervenants considèrent qu'il s'agit également d'un parc de proximité pour les habitants de Griffintown et du Vieux-Montréal, d'autant plus que ceux-ci n'ont que peu d'espaces verts et qu'on y retrouve une population de plus en plus nombreuse⁶¹.

Selon un citoyen, ce sont les enfants qu'il faut attirer au Parc si on cherche un effet bénéfique à long terme. Ce faisant, « *les parents redécouvriront la magie de ce site [...] et, en vieillissant, les enfants y resteront attachés* ». Selon lui, il faut prendre l'exemple de ce qui se passe en ce sens au Musée des beaux-arts où les activités éducatives pour enfants « *assurant leur propre avenir en développant des publics*⁶² ». Par ailleurs, les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités pensent majoritairement (53 %) que le parc Jean-Drapeau (PJD) doit prioritairement améliorer son offre de services pour les familles⁶³.

2.2.1 Vocations et missions du Parc

Espace naturel et de détente

Une tendance majoritaire se dégage pour que le parc Jean-Drapeau retrouve davantage une vocation de parc naturel. Pour les défenseurs de ce point de vue, il faut que le prochain plan directeur priorise les actions qui favorisent la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Ils souhaitent que le Parc améliore le bien-être des citoyens, qu'il soit un lieu de détente et d'évasion, qu'il permette de connecter les gens à la nature, tel que légué par les créateurs du Parc et le premier plan d'aménagement du Parc élaboré par l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd en 1931⁶⁴. Selon eux, la vocation « *d'espace bleu et vert doit primer* », tandis que les autres vocations devraient en découler⁶⁵. C'est dans ce sens que l'AAPQ voudrait que le plan directeur réitère la vocation de grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles,

⁶⁰ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3

⁶¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

⁶² Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

⁶³ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

⁶⁴ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 8; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Opinions en ligne – Paul Hanson, doc. 9.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

⁶⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8

récréatives, sportives et de plein air⁶⁶. Le Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec demande d'agir pour la préservation du Parc et d'en faire « *le poumon de l'autre rive*⁶⁷ ».

Le CRE-Montréal rappelle que le Parc recèle de milieux naturels verts et bleus d'une valeur indéniable et constitue un site important pour la biodiversité à l'échelle de la CMM grâce à des espaces comme le mont Boullé, ainsi que les boisés et les jardins, hérités d'Expo 67 et des Floralties. Il déplore que cette vision de parc nature « *peine à trouver sa place dans la vision et les orientations* » soumises dans la documentation de la SPJD, alors qu'il existe « *une urgence écologique* » sur plusieurs secteurs du Parc où il faut agir sans tarder pour préserver et améliorer la biodiversité⁶⁸. Même son de cloche du côté du Musée Stewart qui s'étonne que dans l'énoncé de mission proposée par la SPJD les notions d'espace naturel et de parc public soient absentes, ce qui laisse entendre « *que la valorisation du parc vert n'est pas une priorité [alors que] l'essence même de ce lieu réside en sa richesse de pôles naturels et culturels*⁶⁹. »

De façon générale, de nombreux participants ont exprimé le souhait que l'expérience nature soit bonifiée afin que les visiteurs puissent profiter davantage des attraits naturels du Parc que sont les lacs, les canaux, les forêts et le fleuve, surtout dans le contexte des dernières années, où l'on a coupé des arbres et remblayé des bassins, lacs, canaux, provoqué la diminution des pelouses « *pour des impacts très déplorables* » sur les milieux humides et la biodiversité⁷⁰. Ainsi le CRE-Montréal déplore que « *pour accommoder la tenue de grands événements, le parc ait subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides* ». L'organisme explique que les « *1000 arbres abattus et la minéralisation de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup [car] ces arbres comptaient pour 5 % de la canopée [d'autant plus que] les grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols*⁷¹ ». De son côté, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) préconise de protéger « *l'écrin naturel qui englobe le parc, avec sa canopée abondante et son accès au fleuve* » et souligne que le Parc devrait viser à atteindre, d'ici 2022, la même densité de canopée que celle qui existait avant la construction de l'amphithéâtre⁷².

Par ailleurs, le CRE-Montréal regrette que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant, notamment que les points de vue vers le fleuve et la ville soient trop peu aménagés et mis en valeur, que l'accès physique à l'eau soit inexistant et que les berges soient oubliées ces dernières années. Selon l'organisation, l'eau occupe pourtant une place centrale dans l'ADN du

⁶⁶ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8

⁶⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16

⁶⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 8 et 13

⁶⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3

⁷⁰ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6

⁷¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

⁷² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

Parc, tant au niveau de ses rives que de milieux humides intérieurs. Pour l'organisme, les possibilités sont multiples afin de redonner au Parc son statut d'espace vert et bleu, notamment en matière de « *gestion durable des eaux pluviales, de protection et mise en valeur des milieux humides, de sensibilisation et éducation*⁷³ ».

Le parc Jean-Drapeau « *largement asphaltée* » gagnerait à être déminéralisé et verdi, résume le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) qui voudrait aussi qu'une plus grande attention soit portée à la protection de la faune et de la flore⁷⁴. En effet, il est impératif, selon plusieurs intervenants, de « *respecter les "résidents" de l'île, oiseaux, faune et flore et assurer la protection de leur habitat et leur quiétude*⁷⁵. » À cet égard, une citoyenne rappelle qu'il y a énormément d'espèces qui vivent au Parc (renards, marmottes, oiseaux, serpents, etc.) qui dépendent des insectes et de la flore (les plantes sauvages), et que celles-ci ont besoin, pour vivre, d'un habitat naturel et intact. À ses yeux, « *à force de couper des arbres, bétonner, faire de nouvelles installations, on met en péril tout l'écosystème du parc* ». Elle recommande donc « *d'arrêter de suraménager* » le Parc, d'installer des nids pour les oiseaux le plus loin possible des zones de spectacle et de délimiter des aires protégées interdites aux visiteurs⁷⁶. Aussi, un citoyen note le plaisir pour les enfants d'observer les animaux dans leur milieu naturel et recommande d'intégrer « *la faune animale* » à sa mission de conservation de la nature⁷⁷.

Plus particulièrement, pour un citoyen le terme « parc » est trop large et explique que « *la ville de Montréal regorge de "parcs" qui sont des carrés de gazons inexploitable* », alors que le parc Jean-Drapeau est « *le seul parc avec un minimum d'intérêt écologique directement accessible en métro* ». Il conclut que celui-ci devrait être considéré comme un parc à vocation écologique et environnemental⁷⁸. Vision partagée par le regroupement QuébecOiseaux qui note qu'avec ses « *208 espèces observées, le parc Jean-Drapeau se situe présentement au 4^e rang des meilleurs sites d'observation à Montréal* », mais il ne se situe toutefois qu'au 10^e rang en termes d'achalandage par les ornithologues. Afin d'augmenter l'achalandage de ces derniers, particulièrement en dehors de la période estivale, l'organisme voudrait que le Parc se dote de certains aménagements (arbres fruitiers, nichoirs, mangeoires), ce qu'appuie un citoyen qui demande que soient créées « *des zones favorables pour l'accueil des oiseaux migrateurs et aux limicoles qui ont déserté Montréal*⁷⁹ ».

Plus généralement, des participants souhaitent que l'écologie et le développement durable « *se manifestent dans l'aménagement du parc* », que l'on développe une « *vision complètement*

⁷³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

⁷⁴ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13

⁷⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

⁷⁶ Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2

⁷⁷ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

⁷⁸ Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2

⁷⁹ Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 3; Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2

*intégrée de développement durable*⁸⁰ ». Un citoyen demande l'élaboration d'un « *véritable plan de développement durable* » et demande que l'on y adjoigne les moyens adéquats, notamment financiers, de protection de la faune, de préservation des habitats existants et futurs, et permettant de développer un milieu sain pour les usagers⁸¹.

Finalement, Evenko estime que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*⁸² ». L'AAPQ demande expressément à la SPJD de « *s'appuyer sur une saine gestion des actifs naturels pour consolider sa vocation première : le contact avec la nature et le fleuve*⁸³ ».

Lieu de divertissements

Lors de la rencontre tenue par la commission avec les organisateurs d'événements⁸⁴, ces derniers ont tous souligné la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro. Ils se considèrent chanceux de pouvoir organiser leurs activités dans un tel endroit qui permet de tenir des événements, que ce soit d'envergure locale ou internationale et qui, chacun à leur façon, bénéficient avant tout aux Montréalais.

On a souligné le rôle positif de ces événements pour faire connaître le Parc auprès du grand public, ce qui contribue à en faire un attrait touristique majeur. Les organisateurs d'événements ont noté l'impossibilité de déménager leurs activités ailleurs ou de restreindre leur programmation sans nuire à leur mission. Une telle éventualité remettrait en question leur modèle d'affaires ou même leur survie, ce à quoi fait écho l'opinion de Festivals Événements Québec (FEQ)⁸⁵. Selon ce dernier, peu ou pas d'alternatives s'offrent à plusieurs d'entre eux : les sites existants au Quartier des spectacles ou les autres parcs à Montréal sont occupés par d'autres festivals durant l'été et la possibilité de vendre des billets n'existe pas dans ces endroits. En somme, « *le parc Jean-Drapeau constitue un lieu de prédilection pour la tenue de concerts d'envergure et la présence d'un grand amphithéâtre naturel sera certainement un atout majeur pour maximiser la qualité de l'expérience*⁸⁶ ».

Certains estiment que la région métropolitaine possède déjà un réseau de parcs urbains et nationaux ayant « *comme réelle et unique mission la conservation d'un écosystème naturel* » et que, par conséquent, la ville est déjà dotée de « *sites de grande envergure qui mettent en valeur*

⁸⁰ Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13

⁸¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18

⁸² Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁸³ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

⁸⁴ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3

⁸⁵ Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2

⁸⁶ Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 4

et protègent des espaces naturels au bénéfice de tous⁸⁷ ». Il faut donc réfléchir le développement des parcs urbains non pas dans une approche individuelle pour chacun d'eux, mais plutôt en considérant l'ensemble des parcs d'un territoire. De ce point de vue, le parc Jean-Drapeau, avec son offre récréotouristique d'envergure, doit être considéré comme complémentaire. Ainsi, la Chaire de tourisme Transat plaide « en faveur du maintien de la diversité des fonctions de ce parc. Tout changement devrait aller donc dans le sens de l'ajout d'activité, et certainement pas dans le sens du retrait ou voire même du bannissement⁸⁸ ».

Les organisateurs d'événements et les intervenants des milieux économiques⁸⁹ ont plaidé pour reconnaître la vocation événementielle du Parc, voire comme un « *terrain de jeu* ». Evenko, recommande à la SPJD de pleinement assumer la vocation événementielle historique du Parc qui, depuis 50 ans, a été modelé par les événements marquants qu'il a accueillis. Pour ce dernier, « *le moment est tout désigné pour que la SPJD élargisse et diversifie son offre pour devenir un pôle événementiel exemplaire, doté d'une programmation événementielle sur douze mois [...] sur l'entièreté de son territoire en respectant son environnement⁹⁰ ».* Pour Evenko, « *le parc devrait faire une place de choix aux célébrations festives organisées par tout promoteur qui soit⁹¹ ».*

La CCMM recommande de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau sur une vision axée sur le divertissement ou, en d'autres termes, se positionner comme « *terrain de jeu de la métropole* » en imitant les grands parcs urbains du monde, comme le Central Park de New York, le Hyde Park de Londres ou le Stanley Park de Vancouver, « *pour passer du statut de connu à celui de recherché* ». Selon elle, ce Parc a été pensé et créé à cette fin et, « *toute métropole doit disposer de vastes espaces extérieurs permettant d'accueillir des événements à grand déploiement, des activités familiales ainsi que des aires de repos et d'évasion. Des destinations pensées pour divertir autant les citoyens que les touristes⁹². »*

Les représentants des organisateurs d'événements ont noté l'importance des retombées positives des événements majeurs internationaux. Ceux-ci « *servent de catalyseur pour l'attraction et la rétention de touristes. Ils se traduisent en revenus pour les hôtels, restaurants et autres commerces, générant ainsi des retombées économiques significatives pour le Québec. Ils contribuent significativement au rayonnement du Québec à l'étranger⁹³ ».* Plus précisément, l'International des Feux Loto-Québec, OSHEAGA, Piknic Électronik, le Grand Prix du Canada permettent de générer plus de 100 M\$ au PIB « *et sont les plus "payants" qui soient pour la*

⁸⁷ Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

⁸⁸ Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 6

⁸⁹ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 16

⁹⁰ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

⁹¹ Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁹² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1, 4 et 5

⁹³ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7

collectivité, pour Montréal, certes, mais aussi pour les gouvernements du Québec et du Canada », d'après le Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec (RÉMI)⁹⁴.

Outre les retombées économiques, les événements majeurs internationaux sont également, selon des intervenants, d'importants moteurs sur les plans culturel, social et régional. Selon le FEQ, les festivals et événements sont une des richesses du Québec, marquent son unicité, permettent de valoriser les municipalités, d'animer une communauté, de mettre en valeur un territoire et de participer à la qualité de vie citoyenne⁹⁵. Aux yeux du RÉMI, les événements majeurs « *contribuent à véhiculer une image positive d'une ville, de sa culture et de ses habitants à l'étranger et sont un espace important pour des artistes locaux et une plateforme d'échanges pour les artistes invités. De plus, ils permettent à des entreprises d'ici de développer une expertise et un talent québécois reconnus et exportés à l'international*⁹⁶. »

Le FEQ souligne que « *l'écosystème qui assure la pérennité et la croissance des festivals et événements demeure fragile. Pour maintenir une vitalité du secteur événementiel, tous les facteurs doivent être présents et tous les acteurs doivent être des parties prenantes impliquées. Il a été souligné que des modifications rapides aux "paramètres d'utilisation" pourraient créer une incertitude, voire des difficultés majeures aux événements qui s'y déroulent actuellement*⁹⁷. »

Plusieurs citoyens, notamment lors des consultations en ligne et des interceptions, ont également fait valoir le plaisir qu'ils ont à fréquenter les festivals et les grands événements facilement accessibles et « *d'envergure internationale* » durant la saison estivale dont ils veulent le maintien, voire l'augmentation⁹⁸. Notons que la moitié des répondants à l'enquête par interception réalisée dans le Parc souhaitent que l'offre de spectacles d'envergure soit davantage développée. Mentionnons aussi que plus de 10 000 personnes ont signé en ligne le manifeste lancé par Evenko en faveur du rôle événementiel du Parc⁹⁹.

En somme, dit le RÉMI, un festival ou un événement majeur contribue à créer un lien social et participe significativement à la qualité de vie des citoyens : « *C'est un véhicule de l'expression d'une relation entre l'identité, l'appartenance collective et le lieu*¹⁰⁰ ».

⁹⁴ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 11 et 12

⁹⁵ Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1

⁹⁶ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 8, 11 et 12

⁹⁷ Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2

⁹⁸ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15; Claude Daoust, doc. 8.42, p. 1; Opinions en ligne – Roger Bill, J-B Lemieux, J-M Desmarais, doc. 9.1; Alex Alie, doc. 8.59, p. 1

⁹⁹ Evenko, doc. 8.16, p. 9

¹⁰⁰ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7 et 8

Lieu patrimonial et de découvertes

Plusieurs participants s'accordent pour dire que la valorisation du patrimoine et la vocation archéologique du Parc ont été mises de côté au fil des ans au profit de différents projets de développement¹⁰¹ et que « *la majorité des décisions prises depuis plus de vingt ans ont été à l'encontre du respect du patrimoine bâti du site*¹⁰² ». Selon ces intervenants, celui-ci « *devrait avant tout être un lieu de découvertes patrimoniales et naturelles*¹⁰³. »

Par conséquent, Culture Montréal recommande que le plan directeur « *s'inscrive dans une vision de développement cohérente, faisant de l'histoire, du patrimoine et de la géographie le terreau privilégié à partir duquel réémergera une identité collective forte, suscitant l'adhésion de l'ensemble des citoyens*¹⁰⁴ ». Un citoyen souhaite la mise en œuvre d'un plan de préservation des artefacts patrimoniaux qui subsistent depuis la présence autochtone sur les îles et propose leur mise valeur grâce à des outils d'interprétation¹⁰⁵. Pour un autre participant, « *l'actuelle réflexion sur le réaménagement du parc Jean-Drapeau est l'occasion privilégiée de matérialiser la mémoire historique et encore très vivante de l'Expo 67* ». Il rappelle qu'une demande de classement patrimonial du mobilier urbain de cet événement est actuellement à l'étude au ministère de la Culture et des Communications¹⁰⁶.

Selon Héritage Montréal, le plan directeur « *devrait reconnaître la valeur prioritaire de certaines composantes du parc, voire de l'ensemble du territoire des îles, pour le patrimoine de la métropole et pour son rayonnement national et international. Il doit en assurer l'entretien, la restauration, la mise en valeur et une utilisation – permanente, transitoire, événementielle ou saisonnière – compatible avec leur valeur d'actif patrimonial*¹⁰⁷. » Plus spécifiquement, il recommande que la gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel¹⁰⁸.

Aussi, l'AAPQ a rappelé que « *l'île Sainte-Hélène s'est vu accorder en 2007 un statut dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec [et] que les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*¹⁰⁹ ». D'ailleurs, certains déplorent que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tende à

¹⁰¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

¹⁰² Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

¹⁰³ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4

¹⁰⁴ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9

¹⁰⁵ Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1

¹⁰⁶ Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 9 et 12

¹⁰⁷ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4

¹⁰⁸ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

¹⁰⁹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro¹¹⁰.

Certains participants aux rencontres individuelles avec les partenaires insulaires constatent que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se font actuellement rares et que plusieurs sont désuets ou délabrés¹¹¹. En écho, il a été demandé, au cours des activités *in situ* : « *le plus de marquage historique possible*¹¹² ».

Lieu pour le sport et le plein air

De nombreux intervenants ont tenu à rappeler le « *fait indéniable que le parc Jean-Drapeau est un lieu de loisirs associé à la pratique sportive* » et souhaitent le maintien de cette vocation¹¹³, voire son renforcement. Pour les organisations québécoises de sport et d'activité physique, « *l'actualisation du Plan directeur est une occasion unique pour mettre en œuvre les moyens qui accorderont une place importante à la pratique sportive tant pour les citoyens montréalais que l'élite sportive québécoise sur ce lieu qui possède des installations exceptionnelles*¹¹⁴ ».

De manière générale, les participants qui se sont exprimés au sujet de la pratique sportive s'estiment chanceux de pouvoir compter sur des installations dans un lieu unique au cœur de Montréal, accessible par tous les modes de transport. Par exemple, les installations telles le Bassin olympique pour les activités nautiques ou le circuit Gilles-Villeneuve pour le vélo de course sont uniques en leur genre, autant dans la région métropolitaine qu'en Amérique du Nord. De plus, ce dernier est le seul endroit dans la région où il est possible de s'entraîner de façon sécuritaire, en circuit fermé à l'extérieur, sans être en conflit avec les automobilistes¹¹⁵. À cela s'ajoute le Quartier des athlètes qui offre des lieux d'entraînement, de rencontre et d'entreposage aux quatre saisons, fort apprécié par ses nombreux utilisateurs.

Excellence sportive Montréal (ESM) a souligné que « *l'aménagement sportif du parc Jean-Drapeau constitue l'un des plus importants legs sportifs des Jeux olympiques de 1976 et constitue l'un des principaux pôles de pratique sportive et de développement sportif en plus de constituer un site exceptionnel d'accueil d'événements sportifs de haut niveau*¹¹⁶ ». Pour ces mêmes raisons, les Organisations québécoises de sport et d'activité physique croient que « *ces installations contribuent directement à la promotion et au développement du sport et de l'activité physique auprès des Montréalais et de la population québécoise*¹¹⁷. » Conséquemment, ces deux

¹¹⁰ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

¹¹¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

¹¹² Activités *in situ*, doc. 4.13, p. 3

¹¹³ Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3

¹¹⁴ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 8

¹¹⁵ Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

¹¹⁶ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25

¹¹⁷ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

regroupements recommandent que le plan directeur reconnaisse ce legs pour le développement du sport amateur au Québec, car « *cette infrastructure sportive est l'un des pôles de pratique et de développement sportifs les plus importants sur l'ensemble du territoire montréalais*¹¹⁸ ». Plus spécifiquement, le Club d'aviron de Montréal voudrait que le plan réaffirme que le Bassin olympique et le Quartier des athlètes sont des installations à caractère sportif et compétitif pour les sports nautiques amateurs¹¹⁹. Aussi, plusieurs participants à la rencontre avec les organisateurs d'activités récréotouristiques soulignent que les nouveaux paddocks qui seront construits vont permettre de garder le site accessible pour les sportifs pendant une plus longue période, même s'ils craignent des coûts de location élevés¹²⁰.

Les participants conviés à la rencontre avec les associations récréotouristiques ont été unanimes pour souhaiter que le Parc développe et valorise davantage la vocation sportive du Parc. Plusieurs participants ont témoigné de l'énorme attrait du Parc pour les sportifs de tous les niveaux, autant pour le sport récréatif que d'élite. On souligne que des milliers d'utilisateurs profitent des installations récréotouristiques du Parc et, par ce fait, améliorent leur santé et bien-être, un élément qui devrait également faire partie explicitement de la vocation du Parc. Certains proposent d'ajouter nommément la vocation « *sport et plein air* » dans la mission du Parc et de réserver une zone sportive sur l'île Notre-Dame¹²¹. Plus largement, des participants précisent que cette vocation sportive doit l'être autant pour le sport de haut niveau que pour les sports de récréation, destinés à un large public et aux familles¹²².

D'autres mettent de l'avant l'idée que le Parc ait pour mission de favoriser les saines habitudes de vie¹²³. Dans son mémoire, l'organisme Vélo Québec considère que la vocation sportive et de plein air contribuera de façon significative à la santé de la population de Montréal et de la grande région métropolitaine : « *Il faut considérer des lieux comme contribuant à la santé publique en favorisant la mobilité durable, la préservation des secteurs boisés, le verdissement des espaces à l'abandon et la pratique d'activités sportives de toutes sortes*¹²⁴ ».

De son côté, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) plaide pour mettre de l'avant le volet « *plein air* » et voudrait que la SPJD réponde aux besoins liés à ce type d'activité, car le contact avec la nature a de nombreux effets bénéfiques sur la santé physique et mentale¹²⁵. L'organisme a rappelé la définition du plein air proposé par le gouvernement du Québec qu'elle fait sienne : « *activité physique, pratiquée en milieu ouvert, dans un rapport dynamique et harmonieux avec*

¹¹⁸ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25

¹¹⁹ Club d'aviron de Montréal, doc. 8.53, p. 4

¹²⁰ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

¹²¹ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

¹²² Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

¹²³ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

¹²⁴ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 6

¹²⁵ Sport et Loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1637-1650

*des éléments de la nature*¹²⁶ ». Il s'agit donc d'une activité pratiquée sans compétition, ce qui peut et doit être possible dans un contexte urbain, comme au parc Jean-Drapeau¹²⁷.

Lors de la rencontre avec les organisateurs d'événements, certains ont souligné que le circuit Gilles-Villeneuve est une piste de course prisée par des cyclistes compétitifs qui ne peuvent pas pratiquer leur sport en toute sécurité ailleurs. Il serait donc problématique de réduire l'accès des cyclistes sportifs à la piste. Aussi, cette piste, à proximité de la plage Jean-Doré, permet l'organisation d'épreuves de triathlon en plein cœur de la ville, ce qui offre une expérience sans pareille aux athlètes et au public¹²⁸.

Vélo Québec propose que la SPJD établisse « *clairement le statut du circuit Gilles-Villeneuve comme lieu d'entraînement cycliste et définisse aussi, conjointement avec ses partenaires, les modes d'utilisation des lieux. L'élaboration d'une stratégie de communication ferait en sorte de clarifier le statut du circuit Gilles-Villeneuve et permettrait de créer une réelle mobilisation de la communauté sportive à vélo*¹²⁹ ». Un usager propose néanmoins que l'accès à la piste pour l'entraînement à haute vitesse soit réservé aux cyclistes ayant payé des frais d'utilisation¹³⁰.

Vélo Québec demande que soit créée aux abords du circuit Gilles-Villeneuve « *une offre de services rattachés directement à cette installation sportive comme on peut en trouver pour d'autres installations à Montréal : point d'eau et toilettes, borne de réparation vélo et pompe, aire de repos, etc.* » L'élaboration d'un code de bonne conduite et la création d'un club des usagers fréquents sont également des avenues à explorer, selon l'organisme¹³¹.

Pour favoriser la pratique sportive, les différents intervenants du milieu ont plaidé pour que la SPJD assure la mise à niveau des installations sportives du Parc dans le respect des normes des fédérations sportives nationales et internationales. On recommande la création d'un fonds d'investissement consacré à la réfection, la rénovation ou l'achat d'équipements pour les installations¹³², car « *il est essentiel pour les athlètes de s'entraîner dans les mêmes conditions qu'en compétitions internationales*¹³³ ». De plus, ESM précise que les infrastructures sportives ou les nouveaux sites sportifs du Parc devront prendre en considération les besoins logistiques et opérationnels des organisateurs d'événements sportifs. L'organisme explique que « *l'actuel mode de gestion des plateaux sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais incluant le parc Jean-Drapeau crée des complications et rebute les organisateurs d'événements. Il sera important de leur faciliter davantage l'accès aux plateaux sportifs et accompagner plus efficacement les organisateurs montréalais d'événements sportifs*¹³⁴. »

¹²⁶ Gouvernement du Québec, « *Avis sur le plein air* », Au Québec, on bouge en plein air! 17 novembre 2017, p. 11

¹²⁷ Sport et Loisirs de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1590-1600

¹²⁸ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3

¹²⁹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11

¹³⁰ Opinions en ligne – Julien Roy, doc. 9.10

¹³¹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11

¹³² Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

¹³³ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 3

¹³⁴ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22

Organisations québécoises de sport et d'activité physique soulève aussi des difficultés de cohabitation avec les autres usagers et voudrait que « *l'accès prioritaire aux installations sportives [soit] maintenu et bonifié afin d'être en mesure d'accueillir les sports de façon adéquate, et ce, parallèlement aux autres activités tenues sur le site du parc Jean-Drapeau* ». Il propose de revoir la logistique autour du Bassin lors d'événements majeurs tels que le Grand Prix du Canada et de mettre en place un protocole d'accueil des sports d'élite afin de faciliter l'organisation d'entraînements et d'activités sportives durant la saison estivale¹³⁵.

Ce regroupement des organisations sportives fait également le constat que les fédérations sportives ne fréquentent plus ou peu le Parc « *en raison des tarifications trop élevées, la difficulté d'obtenir de bonnes plages horaires, le coût des sites pour la tenue d'événements et la cohabitation avec des événements non-sportifs*¹³⁶ ». Leur mémoire propose des mesures concrètes, dont :

- L'application d'une tarification privilégiée et une priorité d'accès aux locations pour entraînement, camps et compétitions.
- Établir un calendrier en consultant les divers partenaires sportifs afin de favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs et d'analyser les diverses options permettant de regrouper des événements multisports.
- Actualiser et bonifier des tarifs préférentiels pour les organismes de sport et d'activité physique et leurs fédérations provinciales.

En somme, « *le Complexe aquatique, le circuit Gilles-Villeneuve et les installations sportives sur les îles doivent garantir l'accès et la pratique sécuritaire des sports, et ce, à tous les niveaux de pratique sportive, incluant toutes les clientèles des cinq sphères de la pratique sportive soit : la découverte, l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence, reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*¹³⁷. »

Une vitrine de design et d'architecture

L'AAPQ recommande de faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design. Elle rappelle que les îles sont un lieu significatif de l'évolution des pratiques de l'architecture de paysage. Misant sur ces expériences, « *une nouvelle synergie entre les disciplines du design et de l'aménagement doit être instaurée sur les lieux, en s'appuyant sur ses principales réalisations.* » Selon l'APPQ, le Parc pourrait devenir un laboratoire du design et de l'aménagement innovants et exemplaires « *qui fédérerait les forces vives en la matière et qui pourrait agir comme espace de démonstration*

¹³⁵ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

¹³⁶ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4

¹³⁷ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4

pour les différents secteurs du design à Montréal » afin de permettre « à la nouvelle génération de créateurs de reprendre le flambeau laissé par les générations de designers qui, à travers l'histoire, se sont démarqués et ont contribué à faire de Montréal une ville de renommée internationale¹³⁸ ».

L'OAQ abonde dans le même sens et souhaite que le Parc devienne « *une destination incontournable pour les amoureux de design* ». Pour ce dernier, cela en fera un « *espace d'éducation à l'environnement, de transmission de la culture architecturale et de valorisation des meilleures pratiques, y compris en matière de gouvernance et de processus de réalisation*¹³⁹ ». Aussi, selon un intervenant, la réimplantation du mobilier urbain d'Expo 67 serait cohérente avec le statut de Montréal comme ville UNESCO de design¹⁴⁰.

Lieu d'innovation et d'expérimentation

Quelques intervenants ont plaidé pour faire du parc Jean-Drapeau un lieu d'innovation et d'expérimentation technologiques, une « *vitrine technologique* », en mobilité par exemple¹⁴¹. Ce lieu serait un « *laboratoire d'innovation exceptionnel* » pour la mise sur pied de projets pilotes¹⁴². Un citoyen propose « *d'utiliser le site comme laboratoire à petite échelle pour développer des technologies et concepts propres à Montréal et transférables aux grandes villes du globe*¹⁴³ ».

La CCMM mentionne que « *le parc Jean-Drapeau représente également un site idéal pour expérimenter les nouvelles technologies de mobilité intelligente*¹⁴⁴ » du fait de sa localisation géographique, son environnement et le type de déplacement qui y est effectué. Pour le CRE-Montréal « *si l'innovation doit être mise de l'avant dans l'image de marque du parc, qu'elle le soit en tant que levier de réconciliation des usages et en tant que tremplin vers une programmation, une gestion et un aménagement réellement durables*¹⁴⁵ ».

2.2.2 La cohabitation des vocations

La cohabitation et la conciliation des vocations sont actuellement difficiles. C'est le constat d'un grand nombre de participants. La cause principale est, selon nombre d'entre eux, que la vocation événementielle soit devenue trop importante au Parc, autant par la fréquence que par la taille des événements.

¹³⁸ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 4 à 7

¹³⁹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11

¹⁴⁰ Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 2

¹⁴¹ Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

¹⁴² Plan B développement, doc. 8.72.1

¹⁴³ Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7

¹⁴⁴ Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7

¹⁴⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20

On note que durant les grands événements de divertissement, les visiteurs du Parc non-festivaliers voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit et des services de sécurité. Par conséquent, l'endroit devient moins attrayant, même en dehors de ces périodes, d'autant que plusieurs de ces équipements restent présents sur le site à la fin des festivals, voire à longueur d'année¹⁴⁶. Un citoyen précise que, « *bien qu'il soit logique de limiter certains accès pour des questions de sécurité, entre autres, les visiteurs doivent avoir accès à la majorité du parc en tout temps* », y compris lors des grands événements¹⁴⁷.

Par ailleurs, l'organisation des festivals et le comportement de quelques festivaliers nuisent à la propreté des lieux, à l'intégrité des espaces verts et bleus, et à la quiétude des animaux¹⁴⁸. Effectivement, l'état des terrains, qui subissent une dégradation sans être réhabilités une fois les événements terminés « *suscite un questionnement quant au respect de la faune et de la flore des lieux*¹⁴⁹ ». Un participant déplore qu'on laisse trainer longtemps des équipements et du matériel ayant servi aux événements (barrières, caissons électriques, planches, câbles, etc.)¹⁵⁰. Plus particulièrement, un citoyen constate que nombreux déchets des festivals se retrouvent dans l'eau et propose de construire des murets végétaux pour empêcher ce phénomène¹⁵¹.

Les grands événements peuvent également nuire aux occupants institutionnels du Parc, comme le Musée Stewart qui considère difficile la cohabitation « *lors de grands événements, dès la station de métro Jean-Drapeau, les visiteurs sont assaillis de toutes parts par un pavoisement exclusif au détriment des autres partenaires. Cette prise en otage du public crée une impression d'exclusivité d'accès au parc pouvant nuire aux activités régulières de certains partenaires*¹⁵² ».

Pour les associations récréotouristiques, l'enjeu de la cohabitation est préoccupant. Ces derniers ont expliqué que l'accès à leurs installations est restreint ou impossible durant plusieurs semaines durant l'été à cause de l'organisation de la course de Formule 1 ou des festivals. Aussi, plusieurs déplorent que la priorité soit systématiquement accordée aux besoins des organisateurs d'événements au détriment des usagers des installations sportives. Bien qu'ils comprennent les impératifs de ces événements d'envergure, ils déplorent les changements continus et de dernière minute et le peu d'information qu'ils reçoivent. Ils réclament davantage d'information, de suivi et d'écoute de la part de la SPJD quant à l'élaboration du calendrier et aux arrangements logistiques, ce qui permettrait une meilleure cohabitation pour tous¹⁵³.

¹⁴⁶ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7

¹⁴⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9

¹⁴⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Etienne Lafrance, doc. 8. 26, p. 2

¹⁴⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9

¹⁵⁰ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2

¹⁵¹ Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2

¹⁵² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8

¹⁵³ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

D'un autre point de vue, pour le RÉMI, « *l'événementiel n'est pas antinomique, par rapport à la mission "plus traditionnelle" d'un parc* ». Selon l'organisme qui représente les organisateurs d'événements, la tenue des événements permet de faire découvrir l'endroit à des milliers de Montréalais et de Montréalaises, et ajoute que ces « *festivalliers sont des utilisateurs du parc au même titre que les autres qui le fréquentent en dehors des festivals et événements* ». Bien que ce dernier reconnaisse « *que le PJD vit un défi de cohabitation intramuros, entre les diverses fonctions* », il note : « *Les inconvénients occasionnés par l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau demeurent relativement petits, par rapport aux extraordinaires bénéfices procurés [et] il ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagréments* ». On ajoute que la métropole doit compter comme un atout, à proximité de son centre-ville, un lieu où peuvent cohabiter diverses activités de divertissement destinées à des publics variés : familles, jeunes adultes, clientèle d'affaires, etc. « *Il en va de l'essence même d'un parc situé en milieu urbain*¹⁵⁴ ».

Pour les organisateurs d'événements, un tel site, qui possède des usages et des infrastructures aussi variés, pose effectivement des défis : partage des espaces, élaboration de la programmation, conflits d'usages. Néanmoins, ils souhaitent voir ce lieu maintenir ses vocations multiples¹⁵⁵.

Plusieurs ont affirmé l'importance de la complémentarité entre les fonctions de parc-nature, de parc événementiel et de lieu de découverte qui offre des expériences et des activités à une clientèle variée, tout en trouvant un équilibre entre activités payantes et activités gratuites¹⁵⁶. Le mémoire de C-Vert est éloquent à cet égard, ce dernier souhaite que le Parc devienne d'ici 2028 « *un endroit où notre culture et notre histoire s'harmonisent avec l'architecture ingénieuse de la nature, où les gens de tous âges et de toutes origines [peuvent] profiter d'un moment de paix, [et les familles] se rassembler pour faire diverses activités [...]*¹⁵⁷ ».

En somme, même si d'aucuns font valoir que le PJD a un problème d'identité, un manque de cohérence lié à une multitude de fonctions, le RÉMI considère « *qu'il n'y a pas de choix à faire : c'est de cette diversité qu'est riche le parc Jean Drapeau*¹⁵⁸ ». Evenko abonde dans le même sens et note que « *les différentes expériences qu'on y recherche peuvent toutefois bien se concilier, comme leur dénominateur commun demeure le cadre naturel du parc*¹⁵⁹ ». Aussi, de nombreux participants considèrent que la cohabitation des vocations est possible¹⁶⁰, malgré les défis qu'elle

¹⁵⁴ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1 et 4

¹⁵⁵ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4

¹⁵⁶ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4

¹⁵⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 6

¹⁵⁸ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2

¹⁵⁹ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

¹⁶⁰ Rencontres ciblées, doc. 4.8

comporte. Comme cela a été mentionné lors d'une des rencontres ciblées, « *cela commence par la reconnaissance des différentes vocations et par la fin de leur mise en oppositions*¹⁶¹ ».

Soulignons qu'une grande majorité de répondants (80 %) au questionnaire en ligne sur les services et activités croit qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du PJD¹⁶². Un citoyen résume ainsi ce point de vue : ce site est « *un parc culturel, historique, nature, propice aux événements culturels, sportifs et autres. C'est un lieu dont nous devons préserver, développer et promouvoir les différentes facettes qui se complètent. Elles ne sont pas incompatibles, mais il faut une vision d'ensemble et chercher à les harmoniser*¹⁶³. »

La conciliation des vocations

Plusieurs mesures et modalités pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différentes vocations et missions durant les prochaines années ont été suggérées. Pour le Musée Stewart, il faut trouver un meilleur équilibre d'occupation et d'utilisation du Parc entre la tenue d'événements grand public et les activités à vocation culturelle ou naturelle : « *Il ne s'agit pas ici de mettre de côté le volet événementiel à rayonnement international et catalyseur de fréquentation touristique et d'importantes retombées économiques, mais plutôt de proposer une mitoyenneté harmonieuse et riche de sens permettant de valoriser le capital naturel du parc, d'assurer la pérennité de la préservation et de l'interprétation de son patrimoine bâti; le tout, en ayant le souci d'offrir aux Montréalais un espace accessible et attractif quatre saisons par an*¹⁶⁴. »

En rencontres individuelles, des partenaires insulaires ont dit souhaiter des vocations multiples, où certaines zones pourraient être destinées à des usages précis : espaces verts, lieux pour tenir des événements d'envergure internationale ou locale, lieux pour organiser des activités privées et corporatives, lieux pour visiter des institutions emblématiques et patrimoniales¹⁶⁵.

Afin, de mieux définir les vocations, mais aussi les espaces du Parc, la majorité des partenaires insulaires proposent de segmenter le territoire en zones, à l'exemple des sept pôles d'activités du plan directeur de 1993. Il pourrait ainsi y avoir des zones protégées, dédiées et aménagées selon une vocation particulière : événements grands publics, spectacles, espaces verts, sports, etc. Par exemple, l'île Notre-Dame pour la pratique du sport; l'amphithéâtre pour le divertissement et la tenue de grands événements et le mont Boullé pour la nature. Selon le groupe C-VERT+, tous les événements (festivals et concerts) devraient se dérouler sur l'île Notre-Dame afin de permettre de faire de l'île Sainte-Hélène un parc où les gens se rendraient pour se détendre et profiter de la nature¹⁶⁶. Plus précisément, le Musée Stewart demande que le secteur

¹⁶¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2

¹⁶² Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

¹⁶³ Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

¹⁶⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3

¹⁶⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

¹⁶⁶ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14

central de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du Chemin du Tour-de-l'Isle, comprenant des sites patrimoniaux militaires, soit préservé et redevienne un parc public en tout temps, et en tout « *respect de sa dénomination de site patrimonial* ». L'institution exige que ce secteur soit épargné de tout grand événement de nature privée et qu'il soit réservé à la promenade sur ses sentiers, aux pique-niques, aux jeux, ainsi qu'aux activités d'interprétation historique et naturelle¹⁶⁷. Un citoyen propose de restreindre les activités des grands festivals au nouvel amphithéâtre, à la Place des Nations - une fois rénovée - et à la boucle est du circuit Gilles-Villeneuve à l'entrée du pont du Cosmos sur l'île Notre-Dame¹⁶⁸. À l'inverse, le RÉMI soutient qu'après « *une période de grands bouleversements* » avec la construction de l'amphithéâtre, il faut « *viser la consolidation des activités et éviter le tout à l'amphithéâtre*¹⁶⁹ ».

Le CRE-Montréal recommande d'établir des balises pour chaque secteur du Parc, afin de mieux encadrer l'aménagement et consolider ce qui devrait être l'orientation première sur l'ensemble du territoire de la SPJD : « *l'expérience parc* ». Ces balises devront permettre de statuer, entre autres, sur :

- les opérations et les aménagements à proscrire pour préserver la qualité des déplacements à pied et à vélo;
- les cibles de canopée à atteindre;
- les seuils à ne pas dépasser (niveau sonore, pollution lumineuse, compaction du sol, etc.) pour protéger les écosystèmes et préserver la qualité d'expérience de l'ensemble des usagers du Parc;
- les modes et les lieux d'entreposage du matériel pour des travaux ou des événements, afin de limiter au maximum leurs impacts négatifs en termes d'accès et de qualité paysagère;
- la logistique entourant les opérations de montage et démontage ainsi que de livraison pour réduire au maximum les temps d'opération qui créent de multiples nuisances et les temps de présence des installations temporaires¹⁷⁰.

Un citoyen ajoute qu'on pourrait optimiser la gestion logistique en déplaçant les lieux d'entreposage du parterre de l'île Notre-Dame vers l'est du pont du Cosmos où le public n'a pas accès. Il souhaite également que la taille des estrades du Grand Prix soit réduite¹⁷¹.

À l'instar du Musée Stewart, plusieurs participants demandent également d'assurer un encadrement plus strict des montages et démontages des événements pour « *assurer à la fois*

¹⁶⁷ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

¹⁶⁸ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

¹⁶⁹ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 16

¹⁷⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15

¹⁷¹ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

*une plus grande sécurité des usagers, en plus de contrôler la préservation de l'état des lieux et des écosystèmes naturels en place*¹⁷² ».

Toutefois, Evenko croit que le futur amphithéâtre « *optimisera par sa configuration modulable le montage des événements et favorisera la cohabitation entre les visiteurs*¹⁷³ ».

De plus, le Musée Stewart soulève l'importance d'identifier clairement et de respecter des zones géographiques de développement ayant chacune des fonctions spécifiques¹⁷⁴. Au contraire, un citoyen s'oppose à cette idée. À son avis, « *le découpage actuel et proposé du parc en zone est une très mauvaise idée [car] c'est tout l'ensemble (incluant La Ronde) qui doit être zoné "parc" », ce qui « forcera la direction à intégrer les différentes activités au parc et non pas à aménager le parc selon les activités*¹⁷⁵ ».

Pour les participants à la soirée thématique sur les services et les activités, il est souhaitable d'avoir plus de transparence dans l'allocation du temps et des espaces consentis aux diverses activités. Ainsi, la cohabitation serait favorisée par une meilleure communication sur les entraves, par l'affichage du calendrier des événements et activités, par la mise en place d'un kiosque d'information, ainsi que de meilleures communications pour prévenir les usagers (en temps réel) quant à l'utilisation des différents secteurs¹⁷⁶.

Pour le CRE-Montréal « *tenir des événements dans le parc est un privilège, non un droit* ». Selon lui, les promoteurs de grands événements ne posent pas suffisamment de gestes pour intégrer au maximum leurs activités dans le contexte d'un parc, créant « *beaucoup d'irritants et de déception pour les amoureux de la nature et les usagers du parc qui s'y rendent pour une promenade, un pique-nique ou une baignade* ». Selon le Conseil, l'organisation d'événements devrait s'accompagner de critères rigoureux visant à respecter l'intégrité du lieu et recommande d'apporter des améliorations aux ententes déjà conclues, notamment en incorporant un cahier des charges détaillé pour encadrer les événements et les activités. En cas de non-respect, le promoteur aurait l'obligation de remettre les lieux en état ou de payer une amende¹⁷⁷. Toutefois, l'organisateur d'événement Evenko mentionne que « *le nettoyage des sites post-événement, souvent payé par les locataires, doit être accompli plus rapidement par les équipes de la SPJD pour permettre un usage convenable par les autres visiteurs*¹⁷⁸ ».

¹⁷² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5

¹⁷³ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

¹⁷⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3

¹⁷⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9

¹⁷⁶ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3-4

¹⁷⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14

¹⁷⁸ Evenko, doc. 8.16, p. 6

Dans la même veine, un citoyen exige « *un plan de restauration du site ainsi qu'un budget approprié des promoteurs lors des grands événements* ». Celui-ci note « *qu'il y a des moyens faciles que l'on peut mettre en place afin de pouvoir concilier la protection du milieu naturel et la présence des visiteurs. De nombreux critères ont été développés en écotourisme afin de protéger les sites naturels et patrimoniaux. Ceux-ci s'appliquent à la situation du parc et devraient être mis en place rapidement*¹⁷⁹ ». Avec la construction de l'amphithéâtre, un citoyen se demande quelle sera dorénavant la situation en ce qui concerne les systèmes de contrôle de foule et les barrières de sécurité¹⁸⁰.

Pour les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités, les deux principales avenues pour permettre la conciliation des vocations sont la planification et l'aménagement de zones dédiées¹⁸¹.

Quant à Evenko, il demande que « *des espaces [soient] impérativement réservés pour l'accueil des équipes et du matériel de production afin de faciliter le travail des festivals et événements* ». De plus, pour le promoteur d'événements « *il importe que la SPJD fournisse des infrastructures de base pour pallier les besoins logistiques de ses locataires et concessionnaires. Des espaces pour le tri des déchets ou des installations appropriées pour la gestion des eaux sont donc absolument nécessaires*¹⁸² ».

D'autres ont plaidé pour développer des événements de petite taille ou des événements plus accessibles, familiaux, moins envahissants pour la nature, à l'image de la Fête des neiges, par exemple¹⁸³. Ainsi, le CRE-Montréal recommande d'optimiser l'offre d'activités légères « *qui sont compatibles avec l'usage habituel d'un parc, et favoriser les événements de moindre envergure [car] mieux vaut organiser un plus grand nombre d'événements de moindre échelle et respectueux des principes d'un parc, en respect des promeneurs, des infrastructures, des composantes naturelles du parc* ». Le CRE recommande aussi que les grands partenaires actuels soient incités à développer des activités et des aménagements qui soient compatibles avec la vocation d'espace vert du Parc et respectueux des principes de développement durable. À titre d'exemple, l'International des Feux Loto-Québec devrait remplacer graduellement ses événements pyrotechniques très polluants et bruyants par des spectacles d'essaims de drones, et la F1 devrait être encouragée à devenir carboneutre¹⁸⁴ ou remplacée par une course de voitures électriques¹⁸⁵. De son côté, Evenko voudrait que la SPJD exige de ses locataires le respect de critères d'approvisionnement locaux et l'obtention de certifications environnementales¹⁸⁶.

¹⁷⁹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12

¹⁸⁰ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7

¹⁸¹ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

¹⁸² Evenko, doc. 8.16, p. 6 et 8

¹⁸³ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

¹⁸⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13 à 15

¹⁸⁵ Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

¹⁸⁶ Evenko, doc. 8.16, p. 8

Cohabitation avec les riverains

La cohabitation doit aussi être favorisée avec les riverains qui habitent dans les arrondissements et villes des deux côtés du fleuve, particulièrement pour prendre en compte le bruit émanant des activités qui se tiennent au parc Jean-Drapeau.

Des citoyens représentés par le groupe Silence Saint-Lambert, se plaignent des événements qui se tiennent entre la mi-mai et la mi-octobre au parc Jean-Drapeau et qui génèrent des bruits « *anormaux et excessifs* » causés par les concerts, les feux d'artifice et la course de la Formule 1. Cette situation provoque une détérioration de leur qualité de vie et de la santé des résidents qui demandent que leur quiétude soit prise en compte dans le prochain plan directeur.

De plus, d'après les questionnaires en ligne, les répondants résidents de Saint-Lambert répondent majoritairement (60 %) que la conciliation des usages n'est pas possible au parc Jean-Drapeau¹⁸⁷.

Le regroupement explique que la pollution sonore qui émane des activités événementielles du Parc s'est considérablement accrue au cours des 20 dernières années au point de devenir aujourd'hui un irritant majeur pour les populations de la Rive-Sud, particulièrement pour les citoyens de Saint-Lambert. Selon le groupe, cette situation s'est fortement aggravée depuis 2014 en dépit d'efforts de médiation infructueux, de multiples communications avec les villes de Saint-Lambert et de Montréal et la SPJD, mais aussi de procédures judiciaires.

L'organisme déplore que la réglementation existante qui limite les bruits générés par ces événements ne soit pas appliquée dans le Parc ou qu'ils fassent l'objet de dérogations. Ils précisent qu'en 2018, toutes les fins de semaine sont occupées par au moins un événement bruyant, nécessitant une exemption du règlement sur le bruit de la Ville de Montréal¹⁸⁸. Le groupe craint que la situation ne s'empire et remet en question la construction du nouvel amphithéâtre, dont la scène sera dirigée vers la Rive-Sud. Il s'étonne que sa construction n'ait pas fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation préalable auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En attendant cette obtention, on demande de suspendre les travaux¹⁸⁹.

Par conséquent, Silence Saint-Lambert, à l'instar de quelques citoyens demandent que des mesures soient prises pour une réduction du bruit, aussi bien en durée qu'en intensité : respect de couvre-feux, système de « *crédits bruit* », réorientation de la scène, utilisation d'écouteurs, activités moins bruyantes, etc.¹⁹⁰

¹⁸⁷ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

¹⁸⁸ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, Annexe 3 – Règlement sur le bruit de Montréal

¹⁸⁹ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, p. 8

¹⁹⁰ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Camelia Desrosiers, doc. 8.64, p. 1; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15

Culture Montréal note aussi que certains événements sont générateurs de tensions avec les autres usagers, notamment en matière de bruits. Selon l'organisme, bien qu'il faille faciliter l'organisation des événements de toutes sortes au parc Jean-Drapeau, « *les promoteurs doivent prendre davantage conscience que le parc est un bien public* » et il souhaite qu'en 2019, l'inauguration de l'amphithéâtre leur permette de réduire leur empreinte sonore au profit des autres utilisateurs. Aussi, l'accueil d'événements « *doit être assorti de balises claires concernant l'impact des événements sur l'ensemble des utilisateurs du parc* », conclut-il¹⁹¹.

2.3 Expérience des usagers et services

2.3.1 Information et accueil des visiteurs

Plusieurs suggestions sont faites afin de favoriser l'information et l'accueil des usagers, la communication du calendrier de la programmation régulière, des lieux d'intérêts et des événements. On propose, par exemple, l'installation d'écrans, la mise en place d'un pavillon d'accueil près du métro, du personnel d'accueil (hôtes et hôtesse), avec endroit réservé aux groupes scolaires, un service à la clientèle, un meilleur affichage et un site web¹⁹².

Selon le Conseil des arts de Montréal (CAM), « *une plus grande visibilité de l'offre du parc Jean-Drapeau pourrait être réalisée par l'entremise de publicité et d'une campagne de communication et de la signalisation routière sur les ponts. Cela pourrait créer (ou renouveler) un sentiment d'appartenance avec le parc (comme c'est présentement le cas avec le Mont-Royal)*¹⁹³ ». L'organisme C-Vert, demande que la SPJD cible spécifiquement les jeunes de 12 à 30 ans dans ses communications « *afin de favoriser leur engagement et leur identification au parc et de susciter leur implication dans le développement de celui-ci*¹⁹⁴. »

Selon certaines associations récréotouristiques, la SPJD devrait mettre davantage en avant l'offre de l'ensemble des organisations présentes au Parc, pas seulement les événements¹⁹⁵.

2.3.2 Sécurité

Le Parc doit rester un endroit où l'on se sent en sécurité, insistent quelques participants¹⁹⁶. « *Ce sentiment incitera les gens à fréquenter davantage le parc* », explique le CjM qui propose de munir le Parc de bornes de sécurité hautement visibles et situées à des endroits stratégiques permettant de signaler une situation inquiétante ou une urgence. Il recommande que lors des

¹⁹¹ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5

¹⁹² Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

¹⁹³ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4

¹⁹⁴ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

¹⁹⁵ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

¹⁹⁶ Opinions en ligne – Sécurité, doc. 9.3

festivals, des espaces sécuritaires aménagés spécifiquement pour les femmes, les personnes cisgenres et trans soient mis en place et que l'information pour améliorer la sécurité de ces personnes soit produite et affichée. Les promoteurs et sous-traitants devraient aussi être sensibilisés aux principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire quant aux espaces festifs dans les arrondissements*¹⁹⁷. Un citoyen considère que « *The best way to make PJD more safe and secure is to lower the crowds at the events it hosts, and severely curb their alcohol intake*¹⁹⁸ ».

Un organisme met l'accent sur l'installation de lampadaires afin de « *maintenir la sécurité et prévenir les activités illégales*¹⁹⁹ ».

2.3.3 Signalétique

Il y a un manque de signalisation et de lien cohérent entre les sites : la signalétique peut être confondante pour les usagers, peu importe leur mode de transport. Le Musée Stewart, tout comme le CAM, demande de corriger en priorité le problème de signalétique qui « *engendre confusion et frustration auprès des visiteurs*²⁰⁰ ». Le musée propose « *un plan global pour une signalisation cohérente, simple et visible à travers le parc Jean-Drapeau* » et propose d'opter pour « *une signalétique temporaire adaptable afin d'éviter les couches multiples de lecture sur l'affichage permanent existant, en lien avec les travaux du PAMV mais également dans le but de proposer une flexibilité de signalisation pendant la tenue d'événements*²⁰¹. » Pour ce qui est de l'affichage lors des événements, ce dernier veut également que soient établies « *des règles claires pour l'affichage promotionnel* », particulièrement près de la station de métro Jean-Drapeau, de ses accès limitrophes et des principaux corridors de circulation du Parc, dans le respect de chacun des partenaires²⁰². Evenko abonde dans le même sens et propose « *que la signalétique en période d'événement soit soignée, bonifiée et planifiée de concert avec les locataires permanents du parc pour améliorer l'expérience-usager et assurer le maintien de la visibilité des autres attractions des îles*²⁰³. »

Evenko recommande aussi de créer un service consacré à la mobilité pour la clientèle du Parc : une escouade terrain pourrait optimiser les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite, des cyclistes et des véhicules par différentes mesures d'affichage ou de signalétique. Les visiteurs seraient donc pris en charge dès leur entrée sur le site jusqu'à leur sortie, bonifiant leur expérience sur les lieux, peu importe le but de leur visite²⁰⁴.

¹⁹⁷ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 14

¹⁹⁸ Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.3

¹⁹⁹ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12

²⁰⁰ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4

²⁰¹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 7

²⁰² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 9

²⁰³ Evenko, doc. 8.16, p. 6

²⁰⁴ Evenko, doc. 8.16, p. 7

2.3.4 Mobilier urbain et restauration

L'amélioration de l'expérience des usagers doit aussi passer par la bonification du mobilier urbain du Parc ainsi que des lieux pour se restaurer. Il faut ajouter, réparer ou moderniser des points d'eau, des toilettes, des abris, des tables de pique-nique, des poubelles, des bacs de recyclage et de compost, des bancs, des lampadaires, tout en offrant des lieux pour se restaurer²⁰⁵.

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, plusieurs ont souligné que l'expérience des marcheurs semble d'autant plus difficile à cause de l'absence ou de la rareté de mobilier urbain, d'éclairage adéquat, de poubelles, de bancs, etc. À ce sujet, on suggère de réinstaller rapidement le mobilier déplacé après les événements²⁰⁶.

Un organisme pense que de nouveaux lampadaires auraient le potentiel pour devenir « *l'emblème du parc* », alors que certains regrettent la disparition des lampadaires à la Place des Nations il y a quelques années et de ces « *magnifiques vestiges de l'Expo 67*²⁰⁷ ». Justement, un intervenant met de l'avant l'idée de « *faire revivre aux utilisateurs du parc une partie de l'expérience ayant fait le succès d'Expo 67* » grâce à la conception du nouvel éclairage et du mobilier urbain. Ceux-ci pourraient s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de l'époque en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui. Par exemple, « *les remarquables cabines téléphoniques parapluies [...] pourraient être converties en postes d'information virtuelle [...] et renseigner sur l'histoire du parc, les pavillons et activités de l'Expo maintenant disparus*²⁰⁸ ».

Un citoyen propose dans le détail de rééditer plusieurs éléments du mobilier urbain d'Expo 67 à partir des plans et des dessins d'origine, désormais du domaine public, et qui sont aujourd'hui disparus ou abandonnés. Cela en ferait « *un legs permanent en mémoire de l'événement et de ses nombreux artisans* ». Ce mobilier pourrait inclure en plus des lampadaires, les bancs, les cabines téléphoniques, les jardinières, les poubelles et les fontaines²⁰⁹.

Le CRE propose de développer un mobilier urbain adaptable et intelligent, ayant sa propre signature dans l'esprit d'une « *ville intelligente* » et « *qui pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage, stationnement et l'histoire des lieux*²¹⁰ ».

²⁰⁵ Robert-François Yelle, doc. 8. 41, p. 1; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7

²⁰⁶ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²⁰⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8

²⁰⁸ Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 3

²⁰⁹ Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 3 et suivantes

²¹⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

Le CAM souligne que « *pour accueillir un plus grand nombre de familles à la recherche de lieu en pleine nature, il serait nécessaire d'augmenter le nombre, la qualité et l'emplacement des équipements et infrastructures. Des installations familiales belles, propres, accessibles et performantes sur tout le site toute la journée (ex. : toilettes, salles d'allaitement, salles de réchauffement l'hiver, entreposage d'équipement sportif, offre alimentaire locale et de santé)*²¹¹ ». Ce type d'installation a également un intérêt pour encourager la fréquentation hivernale du parc, ce que propose la CCMM qui voudrait bonifier l'offre d'animation hivernale en aménageant « *des lieux à l'abri des intempéries permettant de se réchauffer [en profitant d'un] repas et de boissons chaudes*²¹² ».

Bars, restaurants et offre hôtelière

Tourisme Montréal souligne qu'une carence actuelle du parc Jean-Drapeau est « *l'insuffisance des services aux visiteurs* ». Afin d'améliorer l'accueil, il souhaite qu'on retrouve dans l'allée Calder, à la fin des travaux du PAMV, « *l'ensemble des services prévisibles pour un parc de cette envergure : toilettes, café, restaurant, information, boutiques* ». Dans le cas de l'île Notre-Dame, l'organisme souhaite que le volet des services s'accroisse autour du Casino de Montréal qui pourrait ainsi devenir un 2^e pôle de services parc²¹³.

À ce sujet, plusieurs ont signalé le manque de services alimentaires, accessibles et de qualité. Il est souligné que « *l'offre de restauration est difficile pour des raisons de rentabilité, mais plusieurs souhaitent tout de même une offre alimentaire diversifiée, que l'on « ajoute des points de restauration*²¹⁴ ». En ce sens, le CjM recommande « *que l'offre alimentaire au parc Jean-Drapeau présente une diversité de choix et de prix tout en préconisant les saines habitudes de vie*²¹⁵ », tandis que la CCMM recommande de « *développer une offre de restauration qui valoriserait le savoir-faire de Montréal en alimentation locale et en gastronomie* ». Cette dernière explique : « *À l'heure actuelle, les visiteurs qui souhaitent passer la journée au parc sans y transporter une glacière doivent retourner sur l'île de Montréal pour prendre un repas. [...] Pour que le parc devienne un lieu où les visiteurs souhaiteront flâner pendant plusieurs heures, il faudra développer une offre de restauration. Celle-ci pourrait mettre en vitrine des produits frais et préparés à partir d'aliments locaux, qui valorisent le savoir-faire culinaire de Montréal, reconnu ici comme à l'international*²¹⁶. »

²¹¹ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 33

²¹² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8; Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.9

²¹³ Tourisme Montréal, doc. 3.13, p. 7-8

²¹⁴ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2

²¹⁵ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 16; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 5

²¹⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

De nombreuses propositions sont faites pour offrir des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, on veut pouvoir « *sortir sur l'île* », au bord de l'eau, notamment²¹⁷.

Lors de la soirée thématique sur les services et les activités, la nécessité de restaurants de différents styles et budgets a été mentionnée, autant une offre permanente que temporaire par le biais de camions-bouffe, vendeurs ambulants, par exemple²¹⁸.

Pour enrichir l'identité culturelle du Parc, un intervenant prône, comme élément susceptible de stimuler la mémoire d'Expo 67, de miser sur l'ambiance et l'expérience gastronomique des lieux en favorisant la qualité et la variété dans l'offre des restaurants, cafés et bars, autour d'aménagements créatifs²¹⁹. Lors des activités *in situ*, il a aussi été proposé des aires de pique-nique avec des BBQ et des « *beer garden*²²⁰ ».

« *Considérant que l'environnement est un enjeu important* », une citoyenne suggère de demander aux restaurants de donner des ustensiles, assiettes et verres composables et recyclables et d'installer des bacs de compost, de recyclage et des poubelles facilement accessibles²²¹.

Par ailleurs, la CCMM recommande, avec quelques autres intervenants, de considérer le développement d'une offre hôtelière au parc Jean-Drapeau érigé sur le site du Casino « *qui contribuerait à en faire un lieu de prestige pour un séjour à Montréal, et les nombreux événements se déroulant au parc*²²² ». Toutefois, plusieurs se sont inquiétés de cette idée, car un hôtel, « *cette activité mercantile [est] non compatible avec la vocation de parc*²²³ ».

2.3.5 Location d'équipements et services

La nécessité d'améliorer l'offre de location d'équipement pour mieux découvrir le Parc et encourager les touristes à le fréquenter a été mise de l'avant. La location d'équipement pour les visiteurs qui existe actuellement est fort appréciée, mais elle pourrait être davantage développée et diversifiée, ce qui encouragerait plus de touristes à fréquenter le Parc et à découvrir ses

²¹⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Opinions en ligne – Bertha Caravaca, doc. 9.1; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²¹⁸ Soirée thématique – Services et activités; Activités *in situ*, doc. 4.13; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²¹⁹ Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 6

²²⁰ Activités *in situ*, doc. 4.13

²²¹ Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2

²²² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7; Opinions en ligne – Geneviève Grégoire, doc. 9.1; Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19.2, L. 1174-1176

²²³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5

différents attraits, selon quelques intervenants²²⁴. En effet, il y aurait une demande pour de l'équipement de loisirs²²⁵.

Plusieurs ont suggéré la mise en place de location d'équipements pour les activités récréatives « légères » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons, avec ou sans abonnement : vélo, canot, kayak, bateau à voile ou électrique, pédalo, surf à pagaie, ski de fond, raquette²²⁶. Lors des activités contributives citoyennes, on exprime le souhait de pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles²²⁷.

2.3.6 Innovations technologiques

Pour faciliter les visites, le Groupe C-Vert suggère le développement d'une application pour proposer des activités basées sur la météo et sur les préférences du visiteur. De plus, comme d'autres²²⁸, il prône l'amélioration du réseau Wi-Fi gratuit à travers le Parc, pour inciter les jeunes à le visiter et pour que les gens puissent partager leurs expériences et leur participation à des activités dans le but de mieux les faire connaître. « *Cela permettra aussi d'ouvrir les portes à d'autres activités de jeux pour la nouvelle génération*²²⁹ ».

Excellence sportive de l'île de Montréal explique que « *le traitement des informations découlant de la réalisation de compétitions sportives nécessite désormais des services informatiques performants, fiables, rapides. Les infrastructures sportives montréalaises dont celles du parc Jean-Drapeau doivent plus que jamais être en mesure de soutenir les besoins techniques des organisateurs d'événements sportifs, entre autres au niveau numérique et technologique*²³⁰ ».

Rogers communication explique qu'en raison des grands événements que le parc Jean-Drapeau accueille depuis plusieurs années sur son territoire, le réseau sans-fil est engorgé et n'arrive plus à répondre à la demande des utilisateurs durant des pointes d'achalandage et que même avec des installations temporaires, la qualité du service offert est compromise. Cet accès limité au réseau crée de la frustration et de l'insatisfaction de la part des festivaliers et des gestionnaires des événements, mais également pour les utilisateurs de la piscine, de la plage, de la Biosphère ou des autres installations permanentes ou temporaires. Pour l'entreprise, les infrastructures de télécommunication actuelles ne sont pas suffisantes afin de répondre aux besoins toujours grandissants de la population, en plus d'être inquiétant au niveau de la sécurité des usagers. Pour

²²⁴ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3

²²⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²²⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15; Opinions en ligne – Anne-Véronique Juneau, Miguel Da Rocha, doc. 9.8; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²²⁷ Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

²²⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²²⁹ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12

²³⁰ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 23

régler la situation, l'entreprise propose la mise en place de nouvelles infrastructures de télécommunication avec le déploiement de tours de télécommunication et demande à la SPJD de faire une demande de modification du Plan d'urbanisme pour l'approbation des équipements nécessaires. « *Ces changements permettront de renouveler l'expérience des utilisateurs des parcs et de favoriser le sentiment d'appropriation chez les plus jeunes générations notamment grâce au développement d'applications interactives et éducatives qui les garderont informés en temps réel des événements en cour et de leurs évolutions (accès, circulation, disponibilité des installations)*²³¹ ».

2.4 Les activités et la programmation

Le site du parc Jean-Drapeau avec ses nombreuses infrastructures et espaces devrait permettre aux visiteurs de profiter d'une grande diversité d'activités qui s'ajoutent à celles déjà existantes ou celles offertes par les partenaires insulaires que sont La Ronde, le Casino, le Musée Stewart et le musée de l'environnement. Une multitude de propositions ont été faites pour bonifier et enrichir la programmation actuelle et ajouter des équipements permettant la pratique d'un plus grand nombre d'activités, et ce, durant les quatre saisons.

Notons que certains ont proposé de restreindre le nombre d'activités ou de consolider celles déjà en place, en particulier les événements comme la course de la F1 et les concerts d'envergure, et croient qu'il faut « *laisser le parc se reposer* » et ne pas seulement évaluer son succès par sa fréquentation²³².

2.4.1 Proposition d'activités

Récréotourisme et plein air

Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) propose la création de « *pôles plein air organisés, animés et reconnus* » destinés à la pratique d'activités de plein air, tels que l'escalade, l'orientering et l'interprétation de la nature. Aussi, il met également de l'avant la création de « *circuits d'activités de plein air clé en main* ». De tels circuits pourraient être des alternatives intéressantes pour les groupes jeunesse, en classe nature, ou les camps de jour qui aujourd'hui n'envisagent que l'option d'aller à La Ronde²³³. Dans la même veine, le CAM souhaite la création d'un « *centre récréotouristique tout inclus* » qui propose des activités de groupe pour adolescents (tandem, kayak, randonnées, etc.)²³⁴.

²³¹ Rogers Communications inc., doc. 8.68

²³² Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 10; Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.2

²³³ Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, p. 56, L. 1720-1730

²³⁴ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

De son côté, QuébecOiseaux propose différentes activités qui permettraient de développer le loisir ornithologique au parc Jean-Drapeau en proposant un camp ornithologique, des activités de recensement d'oiseaux de Noël pour les jeunes, des formations de biologistes œuvrant en conservation et la création d'une station de baguage²³⁵.

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont proposé des aménagements et activités qui permettraient un meilleur contact avec les espaces naturels, notamment : une aire de paintball, un parcours d'hébertisme (arbre en arbre), un centre équestre, un « *biodôme plantes et lumières* », un aquarium, un zoo en plein air, une application de géocaching ou de géolocalisation pour découvrir les attraits du PJD. On voudrait aussi permettre le camping et l'installation de yourtes²³⁶.

Parcours découvertes

De nombreux intervenants ont mis de l'avant l'idée de proposer des parcours découvertes aux visiteurs du Parc. Ces parcours pourraient se faire de manière autonome ou être organisés pour des groupes divers et être balisés autant par de la signalétique classique, virtuelle ou multimédia. Il s'agit d'un moyen ludique et agréable, qui nécessite peu ou pas d'infrastructures, de profiter de la nature des îles en découvrant les différentes facettes du Parc, que ce soit son environnement, son histoire, son patrimoine, ses œuvres d'art, sa faune ou sa flore. Certains proposent la possibilité de mettre en place des circuits pour les cyclistes, les piétons, randonneurs ou les fondeurs, en hiver²³⁷.

Ainsi, le CRE-Montréal recommande de concevoir des parcours thématiques de promenade avec plusieurs circuits piétonniers et cyclistes balisés autour de différents thèmes : les berges, les fleurs, l'Expo 67, héritages autochtones et militaires²³⁸. Un citoyen est d'avis que la Cité du Havre, dont Habitat 67, devrait faire partie de tels parcours²³⁹.

Pour le comité ZIP Jacques-Cartier, les îles devraient favoriser le contact avec le fleuve, alors qu'actuellement tout au long des sentiers de marche, tant sur l'île Sainte-Hélène que sur l'île Notre-Dame, « *le contact avec le fleuve demeure toujours en arrière-plan* ». L'organisme recommande donc d'aménager des sentiers de marche dans le but d'améliorer l'observation du fleuve par des aménagements conviviaux et qui pourraient être également utilisés, en hiver, pour

²³⁵ Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 4 et suivantes

²³⁶ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²³⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 8; Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigent, doc. 9.8

²³⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18

²³⁹ Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2

le ski de fond²⁴⁰. Ces circuits devraient bénéficier de lieux d'observation, de panneaux d'information et de haltes de repos. Plusieurs ont mentionné la tour de Lévis comme un lieu d'observation qui gagnerait à être plus accessible et mieux connu du grand public²⁴¹.

De son côté, le CAM suggère la création d'un « *circuit multimédia avec projections combinant histoire et contemplation*²⁴² ». L'entreprise Moment Factory approfondit cette idée et propose l'intégration d'un parcours nocturne multimédia, opéré par le Parc lui-même, dans le secteur du mont Boullé afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de ces espaces méconnus, sans pour autant restreindre l'accès public au Parc de jour²⁴³.

Structures récréatives

Quelques suggestions sont faites pour qu'il y ait davantage d'installations récréatives disponibles en permanence sur le site, destinées aux enfants, notamment, comme des jeux d'eau, pataugeoires et modules, qui pourraient, selon un citoyen, « *s'inspirer du design de l'Expo 67*²⁴⁴ », par exemple, recréer l'Expo 67 en version miniature, à l'instar du parc Mini-Europe à Bruxelles²⁴⁵. D'ailleurs, des intervenants ont déploré qu'un terrain de jeu pour enfants, particulièrement prisé par les familles, ait disparu sans être remplacé, afin de laisser place à une scène pour le festival Osheaga²⁴⁶.

Le Groupe C-Vert voudrait que soient installés de grands espaces de jeux « *constitués de matériaux verts, naturels et récupérés, en évitant de mettre des barrières visuelles et en priorisant les couleurs vives, en particulier pour les enfants et les jeunes. Par exemple, des gros modules de jeux en bois, des balançoires, des rope towers*²⁴⁷ ».

Lors des activités participatives, les citoyens ont fait part de leur désir de pouvoir bénéficier de nouvelles activités au Parc comme du *High Swing* sur le site du Casino, d'espaces pour la pratique du yoga avec un « *labyrinthe de méditation* », d'activités de danse, de tyroliennes, de jeux virtuels interactifs, d'une station Trekfit améliorée (centre de musculation extérieur), d'un labyrinthe, d'un centre de tir et de terrains de soccer²⁴⁸.

²⁴⁰ Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9

²⁴¹ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9

²⁴² Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²⁴³ Moment Factory, doc. 8.61, p. 9

²⁴⁴ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Activités *in situ*, doc. 4.13; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

²⁴⁵ Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

²⁴⁶ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

²⁴⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²⁴⁸ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

Activités nautiques

Plusieurs intervenants et citoyens ont souhaité avoir « *plus d'activités aquatiques* », que ce soit à la plage, au Complexe aquatique, dans les canaux et lacs des îles et sur le fleuve²⁴⁹. Il s'agirait, notamment, de permettre le retour des pédalos et des canots sur les canaux de l'île Notre-Dame et le lac des Cygnes²⁵⁰.

On voudrait aussi allonger la saison de la piscine²⁵¹. Un usager régulier du Complexe aquatique voudrait que sa période d'exploitation soit allongée du début mai à la fin septembre, puisque « *Montréal connaît de plus en plus de périodes de chaleur [et] que la piscine principale du complexe aquatique est chauffée* ». De plus, il pense que « *le complexe aquatique devrait améliorer son offre dans le futur et ajouter à ses installations une nouvelle section avec des bains thermaux chauds à l'extérieur, et ajouter des chaises longues à l'abord de la piscine*²⁵² ».

Aussi, un citoyen se demande « *pourquoi n'est-il pas possible de nager en eau-libre (à ses propres risques) dans la lagune artificielle, quand la plage Jean-Doré est fermée* », alors qu'il est possible de le faire « *dans des milliers de lacs du Québec*²⁵³ ». Certains voudraient des plages et des accès à la baignade sur les rives ou des lieux spécifiques pour la pêche²⁵⁴, tandis que d'autres aimeraient voir des points de mises à l'eau ou de services pour les embarcations, ce qui permettrait, par exemple, de proposer des excursions sur le fleuve et des cours de navigation²⁵⁵.

Finalement, un citoyen propose de créer des installations afin d'offrir le surf grâce à une vague artificielle, ce qui permettrait, selon lui, d'attirer une nouvelle clientèle au Parc²⁵⁶.

Bassin d'eau vive

Plusieurs intervenants ont donné leur appui à la création d'un parc d'eau vive au Parc afin de permettre, dans un bassin artificiel, la pratique de sports tels le kayak slalom, ou le rafting.

Aux dires de l'organisme Eau vive Québec, le parterre et les canaux de l'île Notre-Dame n'ont présentement pas de vocation et sont inutilisés depuis des décennies. De plus, un problème de plantes aquatiques envahissantes dans les canaux les rend présentement inutilisables pour toute activité. Le projet de parc d'eau vive permettrait de donner une vocation au site, complémentaire

²⁴⁹ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

²⁵⁰ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7

²⁵¹ Soirée thématique services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9

²⁵² Luc Valade, doc. 8.65, p. 3

²⁵³ Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.3

²⁵⁴ Rencontre thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Odette Cloutier, Denis Taillefer, doc. 9.8

²⁵⁵ Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Opinions en ligne – Ludovic Chagnon, Anne-Véronique Juneau, Guillaume Le Nigent, Guylaine Côté, doc. 9.8

²⁵⁶ Opinions en ligne – Antoine Markon, doc. 9.8; Opinions en ligne – Maxime Lafortune, doc. 9.10

aux autres activités de l'île, en plus de revaloriser le site et son environnement. « *La présence d'un parterre végétalisé avec plusieurs arbres matures du site identifié pour la création d'un parc d'eau vive renforcerait la vocation de parc nature vert et bleu du parc Jean-Drapeau. La rivière semi-artificielle qui serait ainsi créée soutiendrait l'aspect naturel du lieu en plus d'en améliorer la qualité de l'environnement*²⁵⁷ ».

Le Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal appuie ce projet. Selon l'organisme, ce nouvel équipement sportif, ouvert à un large public (professionnels, amateurs, écoliers, touristes), proposant la pratique de plusieurs sports d'eau vive (kayak, rafting, surf) et offrant des formations « *atteint parfaitement les objectifs de mise en valeur des atouts naturels du parc Jean-Drapeau tout comme il rejoint les objectifs d'animation du parc par des propositions d'activités renouvelées*²⁵⁸ ». La proposition d'un bassin d'eau vive a reçu de nombreux appuis additionnels par le biais des opinions en ligne et lors d'une soirée thématique²⁵⁹.

Activités hivernales

Plusieurs participants sont intervenus pour souligner le potentiel de développement de nouvelles activités en dehors de la saison estivale, particulièrement en hiver. Pour ce faire, il est proposé de « *bonifier l'offre d'animation hivernale et aménager des lieux conçus pour accueillir des événements sur une base annuelle*²⁶⁰ ».

Les organisateurs d'événements ont mentionné que plusieurs des espaces ne sont pas pleinement utilisés en dehors de la période estivale. Certains ont noté que durant l'été les espaces sont saturés et qu'il y a une limite à multiplier les activités. Conséquemment, les participants proposent de mettre de l'avant la vocation quatre saisons du Parc²⁶¹.

Quant au secteur de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du chemin du Tour-de-l'Isle, le Musée Stewart recommande d'y développer également une offre d'activités quatre saisons, incluant un centre de plein air à l'image de celui du parc du Mont-Royal, fournissant, entre autres, la location d'équipements récréatifs et pouvant remplir également des fonctions de centre communautaire²⁶².

Plusieurs participants voudraient que la pratique du ski de fond soit développée et prise en compte dans l'aménagement du Parc. Un citoyen souligne qu'il faudrait alors régler l'enjeu du « *conflit d'usage entre les piétons et les skieurs* » via une signalisation adéquate. Pour soutenir

²⁵⁷ Eau Vive Québec, doc. 8.43, p. 3

²⁵⁸ Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3

²⁵⁹ Opinions en ligne, doc. 9.1, 9.2, 9.3, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10

²⁶⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

²⁶¹ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4

²⁶² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

cette pratique, ce participant souhaiterait que les paddocks puissent accueillir, en hiver, un espace d'entreposage des équipements, une salle de fartage et des toilettes²⁶³. Selon un citoyen, le traineau à chiens est une activité qui pourrait être étendue sur les îles en hiver et devenir plus abordable²⁶⁴.

Lors des différentes activités participatives, comme dans les opinions transmises en ligne, les citoyens ont proposé de nombreuses façons de profiter du Parc en hiver : piste de patin à glace, patinoire réfrigérée de hockey, patinoire sur le Bassin olympique, à la plage et sur les canaux de l'île Notre-Dame, canots à glace entre le Vieux-Port et l'île Sainte-Hélène, parcours de raquettes, glissades, bateau et voile sur glace au Bassin olympique, traineaux à chiens²⁶⁵.

Par ailleurs, des associations récréotouristiques qui tiennent leurs activités courantes au Parc à l'année ont déploré qu'ils y aient moins de services l'hiver (déneigement ou commis de parc) alors que l'accessibilité quatre saisons est nécessaire pour certaines de leurs activités, notamment au Bassin olympique et au Quartier des athlètes²⁶⁶.

Activités horticoles et d'agriculture urbaine

En matière d'activités, on propose aussi de faire la part belle à des projets d'agriculture urbaine ou d'horticulture.

Le CRE-Montréal recommande, par exemple, de développer un « *centre d'interprétation et d'éducation en agriculture patrimoniale, écologique et sociale*²⁶⁷ » avec verger, jardin d'espèces horticoles indigènes, rucher et une station de compostage. Concernant le choix du site, l'organisme propose de privilégier la reconversion, car cela permettrait d'apporter une triple plus-value : le projet d'agriculture, le verdissement d'un espace asphalté et l'amélioration paysagère²⁶⁸.

Lors des activités contributives citoyennes, des participants ont souhaité que soient implantés des parcours gustatifs d'aliments produits sur place, une ferme expérimentale, un centre scientifique orienté sur l'expérimentation alimentaire, un jardin communautaire et la création d'un verger ouvert au public²⁶⁹.

²⁶³ Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12

²⁶⁴ Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

²⁶⁵ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9

²⁶⁶ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3

²⁶⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

²⁶⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

²⁶⁹ Activités contributives citoyennes, doc. 4.14

Événements saisonniers et activités thématiques

De nombreux participants apprécient que le parc Jean-Drapeau soit un lieu qui accueille des événements ponctuels grand public fort appréciés et familiaux tels la Fête des neiges, Week-ends famille ou les Week-ends du monde. Lors des différentes activités participatives, tout comme dans les opinions exprimées, les gens ont souhaité le maintien de ces activités ainsi que la création d'événements saisonniers et de nouvelles activités thématiques répartis sur l'année²⁷⁰.

Les citoyens ont proposé l'ajout d'activités tel un festival d'Halloween, des couleurs, ornithologique, du cerf-volant, des fleurs, du printemps, une semaine de la mode, des célébrations de fêtes nationales de différents pays à la Place des Nations, une fête des semis au printemps, une kermesse, un Noël du campeur, un village et un marché de Noël, un festival de musique hivernal, un château de glace, un festival d'automne avec activités éducatives en lien avec l'arbre, un concours de châteaux de sable l'été et de compétitions sportives.

D'autres participants souhaitent la création d'événements gastronomiques, tels qu'un festival de *food trucks*, une cabane à sucre, un « *potluck* », un festival de bière (Oktoberfest), des pique-niques communautaires et multiethniques, ou encore un grand BBQ métropolitain avec soirée dansante.

Activités culturelles

Les participants ont souhaité l'augmentation de l'offre d'activités axées sur les arts et la culture (ex. : musique classique, théâtre, danse, poésie, art public ou éphémère, land art, etc.)²⁷¹. Des propositions ont été faites afin de mettre de l'avant la culture locale et l'histoire du Parc, pour accroître la place de l'art public sur le site ou pour diversifier la programmation d'événements culturels²⁷².

Pour le CAM, « *en misant sur les attraits de la culture locale et sur les talents des artistes montréalais, le parc Jean-Drapeau peut devenir un site unique montréalais auquel le citoyen et le visiteur peuvent s'identifier* ». Il suggère une programmation permettant la mise en valeur de l'histoire de Montréal, des projections de films québécois et internationaux, la présentation de spectacles sur l'eau²⁷³.

²⁷⁰ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²⁷¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

²⁷² Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 5

²⁷³ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5-6

Le Groupe C-Vert propose, quant à lui, de « *disposer un ensemble de mini-bibliothèques sur le site et d'aménager des espaces de lecture comme des hamacs et des bancs*²⁷⁴ ».

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont demandé une place plus importante pour le cinéma au Parc : cinéma de plein air, projections de films du monde ou en réalité virtuelle. Des participants voudraient aussi de nouveaux types de spectacles et activités culturelles telles des compétitions d'art extérieur, des spectacles de blues, de jazz et de groupes émergents et aussi des soirées de danse sociale²⁷⁵.

Art public

Afin de renforcer la place de l'art public, les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du parc Jean-Drapeau ont fait des propositions précises, notamment :

- entretenir, réhabiliter, donner une place importante aux œuvres d'art;
- accueillir des projets artistiques;
- organiser des résidences d'artistes dans les paddocks et des expositions partout dans l'île;
- associer chaque œuvre d'art à un paysage d'accompagnement (mise en paysage);
- créer un programme artistique complémentaire aux événements comme la F1;
- proposer des parcours muséaux (sculptures, œuvres d'art...)²⁷⁶.

Afin de valoriser le Parc, d'améliorer l'expérience des visiteurs et d'attirer les gens, certains partenaires insulaires suggèrent l'installation d'expositions temporaires ou permanentes²⁷⁷, par exemple des expositions d'art et de photos en sortant du métro, à la Place des Nations²⁷⁸.

Il a été proposé de « *distinguer le parc à travers ses sculptures*²⁷⁹ ». Culture Montréal souhaite que l'on fasse « *une place significative à l'art public sur l'île Notre-Dame.* » L'organisme pense notamment qu'un Jardin des Floralies « *revu et amélioré* » serait l'hôte idéal d'un « *parc de sculptures* », notant que parmi les sept œuvres d'art public qu'on y retrouve, quatre sont des héritages d'Expo 67, dont un remarquable totem Kwakiult²⁸⁰. Par ailleurs, un citoyen invite à ramener la sculpture-fontaine « *La Giboulée* » de Jean Cartier, se trouvant actuellement sur les terrains de Mel's Cité du Cinéma, dans un état d'abandon total. Ce même participant propose

²⁷⁴ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²⁷⁵ Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

²⁷⁶ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9

²⁷⁷ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4, p. 6

²⁷⁸ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6

²⁷⁹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5

²⁸⁰ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8-9

que l'on remette en place une copie de la fontaine disparue de Gerald Gladstone « *Container Universe*²⁸¹ ».

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont aussi proposé de mettre en valeur les îles en répartissant des activités artistiques et des expositions (ex. : *Foresta Lumina*) afin que le Parc devienne « *un musée à ciel ouvert*²⁸² ».

2.4.2 Tarification et accessibilité financière

Concernant la tarification des activités, plusieurs ont évoqué l'importance d'offrir des activités gratuites pour les enfants et les familles. D'autres participants souhaiteraient un équilibre entre les activités payantes (mais abordables) et gratuites. Les nouvelles activités devraient s'adresser à un large public et être financièrement accessibles.

Le CjM est d'avis qu'il faut maintenir le caractère public, mais aussi l'accessibilité du Parc. Selon l'organisme, il est important de maintenir le Parc et son offre de services abordables et certaines activités pourraient même être moins chères. « *L'accessibilité économique favorise l'attractivité du parc auprès des jeunes et les incite à prendre part aux activités offertes*²⁸³ », conclut-il, alors que le CAM voudrait « *la mise en place de forfaits pour les activités de groupe pour adolescents*²⁸⁴ ».

Lors des activités *in situ*, les citoyens ont proposé que certaines activités soient moins chères ou gratuites, comme la plage. Une citoyenne voudrait que les jeux gonflables soient inclus dans le prix du billet d'entrée de la plage. Une citoyenne résume l'enjeu de la tarification en ces mots : « *I wish more activities were more accessible in terms of price. When you have kids and you travel to the event & food it can become too expensive. It would have been nice to have the beach free at least for children*²⁸⁵ ».

2.5 L'aménagement du site

Plusieurs participants ont mis de l'avant les problèmes d'aménagement au Parc et ils étaient nombreux à noter que celui-ci est incohérent et déstructuré. Un consensus se dégage pour dire que le territoire doit être « *retissé* » et des interventions spécifiques sont nécessaires pour la revitalisation de certains secteurs, pour améliorer l'accès aux berges et pour mettre en valeur les espaces verts et bleus.

²⁸¹ Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

²⁸² Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14

²⁸³ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 12

²⁸⁴ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²⁸⁵ Activités *in situ*, doc. 4.13

Le manque de trames cohérentes dans l'aménagement est également attribuable à la configuration des voies de circulation et des sentiers, la disparité du mobilier, l'affichage incohérent, l'état des bâtiments ainsi que les choix stylistiques des lieux de rassemblement comme l'amphithéâtre et l'allée Calder²⁸⁶. Comme le recommande l'AAPQ, il faut « *rétablir des liens forts entre le site et ses paysages*²⁸⁷ » ou, comme l'explique un citoyen, « *recréer un continuum entre les divers espaces en réaménageant certains espaces du parc peu exploités [qui] rendrait l'ensemble plus invitant, comme c'est le cas pour le Mont-Royal*²⁸⁸ ».

2.5.1 Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés

Secteur Est de l'île Notre-Dame

Tourisme Montréal souligne que l'île Notre-Dame, malgré ses attraits bien connus, englobe des espaces déstructurés et que l'ensemble de l'île « *nécessite une vigoureuse démarche de réflexion avant de procéder à son réaménagement*²⁸⁹ ». La partie est de l'île a attiré l'attention de quelques intervenants pour qui l'endroit apparaît « *non-conivial [...] ayant pour fonction l'entreposage de matériel entre deux événements* », et dont le parterre (situé entre le pont du Cosmos et le pont de la Concorde) est un endroit « *asphaltée et bétonnée avec des stationnements en gravier*²⁹⁰ ».

La mise en valeur de cette pointe est de l'île Notre-Dame est une nécessité, selon un citoyen, tout comme pour Tourisme Montréal qui propose qu'on y aménage en priorité des espaces sportifs ou de plein air²⁹¹. D'après les plans du cabinet d'architectes Lupien+Matteau (Lupien+Matteau), la pointe est de l'île Notre-Dame et les rives du chenal Le Moyne présentent un potentiel important de réhabilitation et de création d'écosystèmes ainsi qu'une orientation idéale pour des serres de croissance pour la création d'écosystèmes d'appoint²⁹². Le promoteur Gaïa Écosystèmes y propose l'implantation d'un projet d'agriculture urbaine avec un concept de serres multiétages, écoénergétiques à haut rendement²⁹³.

Un citoyen note qu'il n'y a pas de lien physique cohérent entre la partie est de l'île Notre-Dame à partir du pont du Cosmos et les jardins, situés à l'ouest du pont de la Concorde, auxquels il est souvent impossible de se rendre à pied ou à vélo²⁹⁴. Il recommande de créer un nouveau lien permanent entre le métro et les Floralies. Par ailleurs, quelques intervenants proposent de

²⁸⁶ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

²⁸⁷ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

²⁸⁸ Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5

²⁸⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

²⁹⁰ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

²⁹¹ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

²⁹² Lupien+Matteau, doc. 8.30

²⁹³ Gaïa Écosystèmes, doc. 8.11, p. 1 et 2

²⁹⁴ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

réhabiliter la passerelle de l'Expo Express, présentement abandonnée, pour en faire un lien piétonnier et cyclable, voire « *muséal*²⁹⁵ ».

Des citoyens proposent que ces secteurs soient végétalisés, transformés en jardins et unifiés avec les Floralies à l'ouest²⁹⁶. L'un d'eux voudrait que l'on « *remette en état la section de la Place d'Afrique et interdise, en tout temps, le stationnement sur cette section* ». Selon lui, on pourrait y installer « *une section arboricole et arbustive alimentaire [...] qui permettrait d'augmenter la zone "Floralies" vers la passerelle du Cosmos tout en permettant le développement de la canopée forestière dans cette section qui en a grandement besoin*²⁹⁷ ».

Les Floralies et les canaux de l'île Notre-Dame

L'état actuel des Floralies et des canaux de l'île Notre-Dame laisse à désirer selon de nombreux participants qui se sont penchés sur l'avenir de ce secteur. On voudrait le voir réaménagé, mieux entretenu, mis en valeur et le faire connaître davantage du public. Certains voudraient voir les jardins agrandis, leur redonner l'aspect d'origine de 1980²⁹⁸, ou « *en accentuer le caractère bucolique* », à l'image de certains squares montréalais²⁹⁹.

L'AAPQ recommande de mettre en place un programme d'immobilisation des Jardins des Floralies « *visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et bien sûr les compositions végétales* ». Ce programme devrait ouvrir la voie au développement d'un concept novateur pour l'ensemble de l'île Notre-Dame qui met de l'avant le design végétal³⁰⁰. Quelques intervenants suggèrent à la SPJD de s'associer au Jardin botanique pour la mise en valeur et le développement des Floralies et des canaux³⁰¹. L'un d'eux note que ce lieu « *aurait avantage à être mieux entretenu et pourrait bénéficier, par exemple, d'une association avec le Jardin Botanique pour ramener une touche d'innovation et de créativité*³⁰² ».

Un citoyen regrette que la croissance des arbres n'ait « *pas été gérée depuis les Floralies* » et qu'en conséquence, « *on se retrouve aujourd'hui avec un mur de végétation qui bloque tout horizon visuel* ». Une situation qui pourrait être facilement corrigée, selon lui³⁰³. Pour Culture

²⁹⁵ Lupien+Matteau, doc. 8.30; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.4

²⁹⁶ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

²⁹⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 11, 12 et 18

²⁹⁸ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

²⁹⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

³⁰⁰ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 12

³⁰¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6

³⁰² Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7

³⁰³ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

Montréal il faut « *embellir les floralies et leurs canaux, pour en faire un parc de sculptures* », ce qui contribuerait à donner du sens à l'ensemble du territoire de l'île Notre-Dame³⁰⁴.

Pour augmenter l'appropriation de ce lieu, quelques propositions sont faites : y faire revivre les mosaïcures, illuminer les canaux la nuit, installer des fontaines, organiser des spectacles nocturnes, permettre la présence d'embarcations comme des pédalos ou des gondoles³⁰⁵.

Enfin, un citoyen demande que le secteur des Floralies soit ouvert en tout temps et accessible par le pont du Cosmos, même lors de la tenue de grands événements comme le Grand Prix ou Osheaga³⁰⁶.

2.5.2 Accès au fleuve et aux berges

Réaménager les berges et les rivages pour redonner accès au fleuve et aux « *magnifiques panoramas* » qu'offrent les îles, sont des propositions qui sont revenues à de nombreuses reprises au cours de la consultation. Comme le résume l'OAQ, il est important que « *le visiteur sente qu'il est sur des îles et dans un lieu de nature*³⁰⁷ ».

Un citoyen souligne que « *l'essentiel des aménagements actuels dissuade une appropriation conviviale de ce fleuve* » pour l'ensemble des usagers, qu'ils soient à pied, à vélo, en voiture ou en bus. Ce dernier, à l'instar d'autres, fait remarquer que la berge nord de l'île Sainte-Hélène « *devrait être un des hauts lieux de Montréal [grâce à ses vues] rassemblant les éléments fondamentaux de l'image de marque de Montréal : le fleuve, le Vieux-Port, le Vieux-Montréal, le centre-ville avec ses gratte-ciels et surplombant le tout, la silhouette du mont Royal*³⁰⁸ ».

Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier rappelle que les îles du parc Jean-Drapeau sont situées dans un secteur d'une diversité faunique exceptionnelle qui demeure malheureusement absente aux yeux des utilisateurs du Parc, « *puisque le fleuve est relégué à l'arrière-plan du paysage*³⁰⁹ ». Le CRE-Montréal regrette aussi que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant. Il explique que les points de vue vers le fleuve et la ville sont peu aménagés, et « *l'accès physique à l'eau inexistant* ». Pour l'organisme « *les berges sont les grandes oubliées de ces dernières années*³¹⁰ ».

³⁰⁴ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

³⁰⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1

³⁰⁶ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

³⁰⁷ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³⁰⁸ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 10 et 11; Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

³⁰⁹ Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 7

³¹⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

Le CRE-Montréal recommande de restaurer l'ensemble des sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville et de « *poursuivre la renaturalisation des berges encore minéralisées [...] dans le but d'assurer la pérennité de la faune et la flore existantes, mais aussi de créer une connectivité avec sa biodiversité fluviale* ». L'organisme souhaiterait aussi des corvées de nettoyage systématiques à certains endroits des rives et du littoral³¹¹. Dans le même ordre d'idées, l'OAQ précise qu'« *un effort doit être consacré à "renaturaliser" les berges et à en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve* ». Dans ce cadre, « *les techniques novatrices d'aménagement et la résilience face aux changements climatiques doivent être prises en compte*³¹² ».

Finalement, un citoyen identifie les lieux qui doivent, selon lui, faire l'objet d'interventions bonifiant le lien avec le fleuve : le stationnement du Cap-sur-Mer bordant le fleuve, la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène et la pointe est de l'île Notre-Dame³¹³.

Promenade panoramique

De nombreux participants souhaiteraient que les visiteurs du Parc puissent profiter des vues qu'offre le fleuve par l'aménagement d'une promenade panoramique.

Plusieurs recommandent que celle-ci intègre un réseau de mobilité active pour piétons et cyclistes le long des berges des deux îles³¹⁴. Pour le CRE-Montréal, une telle promenade, à laquelle il faudrait intégrer le pont du Cosmos, permettrait de valoriser les vues autant sur le Saint-Laurent que sur le chenal Le Moyne. Ainsi, la promenade actuelle devrait être « *réaménagée et complétée par un réseau de sentiers multifonctionnels, sécuritaires et conviviaux, grâce à une signalétique adéquate, des mesures d'apaisement de la circulation, du mobilier urbain et des mesures de verdissement*³¹⁵ ». Une citoyenne propose d'installer des bancs permettant de « *contempler la vue et le fleuve en toutes saisons*³¹⁶ ». Culture Montréal souhaite que la promenade riveraine permette aux visiteurs « *d'y déambuler sur la plus longue distance possible, autour des deux îles* » et qu'elle intègre prioritairement l'accès à la Place des Nations³¹⁷. Pour le CAM et l'AAPQ, il pourrait s'agir d'un élément distinctif de l'identité paysagère du parc Jean-Drapeau » qui mériterait, à ce titre, une signature originale qui permettrait également « *d'expérimenter les unités paysagères intérieures du parc*³¹⁸ ». Un intervenant y a imaginé la « *Promenade de l'Amour* » avec le mot amour en 150 langues, illuminée en soirée, longeant le

³¹¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7

³¹² Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³¹³ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

³¹⁴ Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.8

³¹⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17

³¹⁶ Opinions en ligne – Odette Cloutier, doc. 9.8

³¹⁷ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5 et 7

³¹⁸ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10

fleuve Saint-Laurent, avec son incomparable vue sur le Vieux-Port, le centre-ville de Montréal et le mont Royal³¹⁹.

Cette promenade devrait inclure le stationnement « *Cap-sur-Mer* » bordant le fleuve, à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène (aussi appelé P8) qui « *doit être au cœur de cette ambitieuse stratégie de réappropriation des berges du fleuve* », selon un citoyen. Ce dernier demande que sur l'île Sainte-Hélène « *le secteur situé entre le métro, la navette et le Calder, ainsi que les berges du fleuve en façade du stationnement soit aménagé avec très grand soin pour permettre aux visiteurs de profiter d'un contact direct et indirect avec le fleuve*³²⁰ ».

[Ce thème est également abordé à la section « *Verdir et réduire les espaces de stationnements* »]

2.5.3 Les espaces verts et bleus

Pour beaucoup de participants, les espaces verts et bleus du Parc méritent une attention particulière et accrue. Pour l'Ordre des architectes du Québec, ceux-ci « *doivent être conservés, restaurés et rendus aux visiteurs* ». Il s'agira de « *se libérer progressivement des espaces asphaltés pour les remplacer par des espaces naturels et répandre les pratiques d'innovation durables*³²¹ ». Une orientation qui fait consensus parmi les intervenants qui voudraient voir les îles davantage vertes et végétalisées, notamment les espaces de stationnement.

Végétalisation et verdissement

De nombreux organismes et citoyens souhaitent une augmentation du couvert arboricole et végétal du Parc, passant par des actions de verdissement et de végétalisation pour en augmenter la biodiversité et compenser l'impact négatif des îlots de chaleur et des activités du Parc nuisibles à ses espaces verts et bleus³²². Certains voudraient voir la revitalisation de certains secteurs, comme le lac des Cygnes et les étangs marécageux à proximité de la plage Jean-Doré ou le verdissement des espaces comme l'amphithéâtre³²³.

L'organisme le Jour de la Terre met en lumière les besoins du verdissement dans la région métropolitaine et considère que le nouveau plan d'aménagement constitue une belle occasion pour favoriser la végétalisation et de créer un îlot de biodiversité, afin de pérenniser le milieu naturel des îles. L'organisme prône, à l'instar d'autres, l'augmentation et la diversification des espaces naturels : « *La plantation d'une diversité d'arbres au parc Jean-Drapeau favoriserait sa résilience face aux changements climatiques, en permettant une amélioration de la qualité de*

³¹⁹ Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9

³²⁰ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2, 10 et 11

³²¹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³²² Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2

³²³ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2

l'air, une diminution de l'érosion et le stockage du carbone³²⁴ ». Selon l'OAQ, il faut aussi retrouver les espaces champêtres perdus, car « si le parc doit comprendre des zones vertes aménagées, il doit aussi comporter des espaces plus sauvages, des espaces plus intimes³²⁵ ». À ce sujet, un visiteur régulier du Parc note que « la magie opère là où, justement, la Société du parc a déployé ses efforts en second plan depuis des décennies³²⁶ ».

L'Association des architectes paysagistes du Québec recommande à la SPJD d'adopter une stratégie globale de végétalisation qui permettra d'accroître la canopée et éviter une « *stratégie de développement et d'aménagement à la pièce* » qui accroîtrait la minéralisation du site³²⁷. Pour un citoyen, il faut « *augmenter la couverture arboricole et arbustive de l'ensemble du site* »; cela pourrait passer par la mise en œuvre d'un « *programme d'entretien des arbres plus agressif, incluant le remplacement hâtif de certains individus*³²⁸ ». Il en va de même pour le CRE-Montréal qui invite la SPJD à poursuivre les travaux de plantation d'arbres en remplacement des frênes morts et à procéder urgemment à la lutte aux espèces envahissantes dans la forêt du mont Boullé³²⁹.

Quelques participants ont parlé « *d'élargir la conservation de la nature en intégrant la faune animale*³³⁰ ». L'OAQ suggère, dans un effort majeur pour préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire « *l'introduction de certaines espèces animales comme cela s'est fait dans d'autres parcs (des paons à Victoria, des moutons à Rosemont, etc.)*³³¹. » Un citoyen estime que pour attirer davantage de jeunes familles dans ce lieu, il faudrait introduire des animaux dans le Parc, comme des castors et canards au lac des Cygnes ou des moutons sur les espaces verts³³².

Verdir et réduire les espaces de stationnements

Pour de nombreux participants, la place des stationnements dans le paysage des îles pose un problème pour des raisons esthétiques, pratiques et environnementales. « *Aujourd'hui, avec sa quinzaine de stationnements, le parc Jean-Drapeau ne projette plus l'image d'un lieu unique pour sa localisation et ses attraits naturels.* », déplore un citoyen³³³, alors que le CRE-Montréal signale que : « *Les deux îles comptent 15 stationnements pour un total de 8 158 places dont 3 149 places uniquement pour le P8 de La Ronde. La superficie qu'ils occupent (plus de 100 000 m²) est*

³²⁴ Jour de la terre, doc. 8.46, p. 1

³²⁵ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³²⁶ Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

³²⁷ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 9 et 10

³²⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12 et 18

³²⁹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13

³³⁰ Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

³³¹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³³² Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

³³³ Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

*équivalente à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé, ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert*³³⁴ ».

De nombreux participants, notamment lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, ont proposé de concentrer les actions de reboisement, verdissement et de perméabilisation sur les zones de stationnement actuelles, principalement le P8, « *l'immense stationnement de La Ronde sur l'île Ste-Hélène face au fleuve et au centre-ville*³³⁵ ». Un citoyen a, par exemple, présenté la carte de stationnements des espaces au nord-ouest de l'île Sainte-Hélène, entre le mont Boullé et le fleuve, qu'il propose de convertir pour y augmenter la biodiversité³³⁶.

Le CRE déplore la présence de « *ces zones asphaltées pauvres en aménagements paysagers de qualité, et qui contribuent à la formation d'îlots de chaleur urbains et au ruissellement des eaux pluviales, tout en entravant le déplacement des cyclistes* ». Compte tenu de leur sous-utilisation, la SPJD devrait réduire la surface consacrée au stationnement et les verdir. À ce titre, il recommande de « *les redonner aux promeneurs, dans un rayon de 500 m du métro* » et que La Ronde adopte « *un important programme de verdissement, surtout en rive* ». Il note que si « *des arrondissements comme Saint-Laurent sont capables, par voie réglementaire, de pousser les entreprises à verdir leurs terrains, il serait bien incompréhensible que des entreprises situées dans un parc ne soient pas tenues d'en faire minimalement autant*³³⁷ ».

Les AmiEs du courant Sainte-Marie (les AmiEs du courant) proposent de « *suivre l'exemple du Casino de Montréal en mettant sous terre le stationnement [du vaste secteur déboisé en bordure du fleuve juste à l'ouest du pont Jacques-Cartier] ou bien l'installer dans le pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier pour redonner le littoral aux Montréalais* ». Pour eux, il s'agit d'une opportunité pour reboiser et faire disparaître un îlot de chaleur important en bordure du fleuve qui devrait être réservé aux piétons et aux cyclistes. Ils pensent également que « *l'entrée/sortie du stationnement pourrait être située près du pont Jacques-Cartier pour limiter les déplacements dans le parc* », et que l'on pourrait « *s'inspirer du stationnement de la Place d'Youville à Québec et l'intégrer dans son environnement avec des plantations pour le camoufler, et en ajoutant un toit vert*³³⁸ ».

Pour les intervenants du Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, les stationnements qui ne seront plus utiles pourraient être verdis et remplacés par des stationnements de vélos, ou y construire

³³⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

³³⁵ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 3; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4 et 7; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11

³³⁶ Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 46 et 47

³³⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9, 13, 14, 16 et 17

³³⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

des petits bâtiments LEED³³⁹, ou encore, afin de réduire l'espace réservé au stationnement en surface, un groupe a proposé la construction d'écostationnements couverts³⁴⁰.

2.5.4 Lieux de rassemblement

L'amphithéâtre

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, l'aménagement du nouvel amphithéâtre qui est en cours de construction a reçu un grand nombre de critiques pour ce qui est de sa taille, qui fera passer sa capacité d'accueil de 45 000 à 65 000, de l'impact de la construction sur l'environnement naturel du Parc ainsi que pour le choix de son aménagement qui a « *confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement*³⁴¹ ».

Mark London, à l'instar de plusieurs autres intervenants, déplore que sa construction ait forcé l'abattage d'un millier d'arbres et l'élimination de milieux naturalisés dans lesquels une faune abondante (poissons, mammifères, oiseaux...) s'était implantée. Un intervenant note que « *l'aménagement paysager est aujourd'hui effacé, car les arbres et autres végétaux sont disparus, tout comme les étangs et les deux bâtiments de service à côté du métro*³⁴² ». Un citoyen qui déplore grandement « *la perte nette d'un endroit autant charmant, naturel, touristique que récréatif sur l'île Sainte-Hélène* » aurait préféré une coupe d'arbres limitée au nord-est de la colline, pour ensuite l'agrandir en largeur et en hauteur, créant ainsi une estrade durable qui aurait pu, selon lui, accueillir un plus grand nombre de spectateurs³⁴³. Par contre, Tourisme Montréal considère que « *compte tenu que le parterre existait déjà depuis plus de vingt ans, il était également indiqué d'investir pour améliorer l'aménagement et les services*³⁴⁴ ».

Un citoyen rappelle que la coupe des arbres et le remblayage de milieux humides avec ses cascades et bassins sont d'un « *choix stylistique, en contradiction complète avec les politiques de développement durable de la SPJD et de la Ville* ». De plus, la minéralisation des lieux risque de générer un îlot de chaleur sur l'île Sainte-Hélène³⁴⁵.

STGM Architectes se désolé que cet aménagement, qui bénéficie d'un budget de 73,4 millions de dollars, « *exclut plusieurs pavillons d'Expo 67 ainsi que la Place des Nations et aucun lien physique n'est prévu entre le nouveau projet et cette dernière, contrairement à ce qui était prévu dans la*

³³⁹ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8

³⁴⁰ Consortium SLC APM, doc. 8.27, p. 9

³⁴¹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.5, p. 9

³⁴² Mark London, doc. 8.75, p. 8; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9

³⁴³ Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1

³⁴⁴ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4

³⁴⁵ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6 et 8

*précédente version du PAMV annoncé en 2014*³⁴⁶ ». Un citoyen abonde dans le même sens et propose un lien « *naturel* » entre l'amphithéâtre et le lac des Cygnes ainsi qu'un lien piétonnier entre la station de métro Jean-Drapeau et la Place des Nations actuellement fermée³⁴⁷.

Ce dernier propose que le nouvel amphithéâtre encourage l'organisation de plus petits événements, notamment au printemps et à l'automne, par la présentation de spectacles musicaux de moins grande envergure. L'endroit pourrait aussi être aménagé pour l'accueil de cafés-terrasses ouverts à longueur d'année³⁴⁸. Pour cela, il faudrait trouver une façon de fragmenter cet espace « *pour permettre à de petits promoteurs d'y participer afin d'y diversifier les événements*³⁴⁹ ».

Plusieurs souhaitent que cet aménagement réduise les impacts négatifs vécus actuellement par les visiteurs du Parc durant les grands événements, notamment en matière de bruit, en réorientant la scène, par exemple³⁵⁰.

La Plaine des Jeux

L'état et l'utilisation actuelle de la Plaine des Jeux a interpellé plusieurs intervenants dans le contexte actuel où les travaux du PAMV autour de l'Homme de Calder ont nécessité le déplacement de l'événement des Piknic Électronik vers ce lieu depuis les dernières années.

Plusieurs intervenants ont déploré que l'état de délabrement de ce terrain empêche l'accueil des familles qui y organisaient des pique-niques dans le passé³⁵¹ et que les événements empiètent sur les zones gazonnées de la forêt adjacente³⁵².

Selon le Musée Stewart, « *sur la plaine des jeux, l'aménagement d'un parc nature exempt de la présence d'événements ponctuels à grand déploiement permettrait au parc de retrouver sa vocation initiale et encouragerait la fréquentation des Montréalais et la pratique d'activités récréotouristiques, communautaires et de loisirs. Selon l'organisme, il faut trouver d'autres sites pour répondre aux besoins des grands événements tels qu'Osheaga et Piknic Électronik*³⁵³ ». Un point de vue que partage aussi un intervenant qui propose de préserver et restaurer ce lieu tout en protégeant la forêt adjacente, mais aussi « *de réaménager l'espace libre de la Plaine des jeux sur la pente du mont Boullé pour qu'elle puisse être utilisée et que tous se l'approprient*³⁵⁴ ». Un

³⁴⁶ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14

³⁴⁷ Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

³⁴⁸ Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

³⁴⁹ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

³⁵⁰ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6

³⁵¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4

³⁵² Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

³⁵³ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4-5

³⁵⁴ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

plan de réaménagement devrait viser le rétablissement de la qualité des sols et le verdissement de la Plaine, « *tout en mettant en valeur le potentiel paysager (ouvertures visuelles sur le fleuve) et en consolidant les boisés du mont Boullé voisin* », suggère le CRE-Montréal³⁵⁵.

L'organisateur du Piknic Électronik se dit conscient que l'endroit, dont une partie abrite actuellement son événement, évoque pour certains les lieux de pique-niques familiaux, et que le traitement de ce site et de son environnement végétal « *devrait restituer la richesse passée et actuelle du lieu* ». Il précise qu'il est possible de pique-niquer les dimanches ailleurs au Parc, que la Plaine des Jeux est libre six jours sur sept et que « *Piknic a pris en charge ce site il y a deux ans et fait tout son possible pour le maintenir dans le meilleur état possible*³⁵⁶ ». Par ailleurs, même si la décision de pérenniser ou pas la présence de Piknic sur ce site ne dépend pas de ce dernier, l'organisme souhaite rester sur le site de la Plaine des Jeux, car les travaux du PAMV sur l'ancien site de l'Homme de Calder ne lui conviennent plus, puisque la végétation qui faisait l'atout de ce lieu a été éliminée. La Place des Nations, à la condition d'être restaurée, est une seconde option envisageable pour les activités futures de l'organisme.

Finalement, Evenko considère que la Plaine des Jeux est une des « *zones du parc essentielles aux festivals* » et doit demeurer absolument accessibles aux organisateurs d'événements³⁵⁷, tandis que le RÉMI avertit que « *des décisions de relocalisation irréfléchies ou non-concertées pourraient, par exemple, avoir un impact très négatif et, à terme, priver la communauté d'événements et de leurs retombées diverses*³⁵⁸ ».

La Ronde

Selon un citoyen, « *le parc d'attractions La Ronde devrait être remis à des intérêts Canadien, Québécois voire à la ville de Montréal*³⁵⁹ ». Un citoyen qui abonde dans le même sens considère qu'« *une des erreurs importantes de l'administration Bourque a été la location du site de La Ronde à Six Flags* ». Il rappelle que La Ronde « *n'a jamais été qu'un parc d'attractions* », que c'était un lieu de rencontre où tous les Montréalais se retrouvaient. « *Un lieu de détente, d'amusement (évidemment), un lieu de culture où toutes les générations trouvaient sa place* ». Ce qui, à ses yeux, n'est plus le cas aujourd'hui³⁶⁰.

Plus spécifiquement, ce citoyen souhaiterait que, sur le site de La Ronde, soit « *développé une politique de préservation des édifices et lieux, en lien avec l'Expo 67 : Jardin des Étoiles, Fort Edmonton, la Spirale (qui est un symbole de deux expositions : Lausanne 64 et l'Expo 67)* ». Il

³⁵⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13

³⁵⁶ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11

³⁵⁷ Evenko, doc. 8.16, p. 6

³⁵⁸ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4

³⁵⁹ Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.2

³⁶⁰ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

demande la réalisation d'une « *étude patrimoniale, en lien avec la direction de La Ronde* ». Par ailleurs, ce dernier estime qu'une partie du site de La Ronde est « *un immense îlot de chaleur* » et qu'il faudrait procéder à une « *évaluation de la couverture arboricole de La Ronde et développer une stratégie de préservation et reboisement du site*³⁶¹ ».

2.5.5 Le patrimoine (bâti)

Héritage Montréal demande qu'un « *plan de conservation et de mise en valeur soit élaboré pour encadrer et accompagner la gestion du parc et les partenariats ou ententes pour son animation et son occupation en établissant des principes supérieurs fondés sur les valeurs civiques de ce lieu et assurer son intégrité.* »

Parmi les composantes à prioriser figureraient :

- Le complexe militaire et la tour de Lévis de l'île Sainte-Hélène;
- Les Étangs, ponts, sentiers et bois de l'île Sainte-Hélène;
- Le Pavillon des baigneurs et la Plaine des Jeux;
- Le restaurant Hélène-de-Champlain;
- La Place des Nations;
- Les canaux de l'île Notre-Dame;
- Le Pavillon du Canada et le Pavillon des États-Unis;
- Calder et autres œuvres d'art public³⁶².

Culture Montréal s'inquiète de « *l'incertitude entourant la conservation et la vocation de certains éléments patrimoniaux témoins de l'ADN culturel et historique du parc : musée Stewart, Poudrière, Hélène-de-Champlain, et appelle à une réflexion sur leur utilisation*³⁶³ ». Le Musée Stewart va dans le même sens en recommandant « *d'élaborer un plan directeur sur l'avenir des bâtiments historiques de l'île incluant un audit détaillé des besoins d'entretien et de restauration, de concert avec la ville de Montréal et le gouvernement du Québec, ainsi que le développement d'une vision à long terme pour la valorisation et l'animation de ces bâtiments*³⁶⁴ ». Un citoyen propose un moratoire sur les démolitions de bâtiments et condamne que celles-ci soient justifiées par leur état d'abandon³⁶⁵. Un autre précise que la préservation et la mise en valeur du patrimoine ne signifie pas « *de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu ou l'édifice afin d'en favoriser son utilisation, tout en en respectant "l'esprit" dans lequel il a été construit*³⁶⁶ ».

³⁶¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

³⁶² Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4

³⁶³ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4

³⁶⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11

³⁶⁵ Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

³⁶⁶ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

Pour les répondants au questionnaire en ligne, la Place des Nations est identifiée le plus souvent (40 %) comme le lieu qui devrait être mis en valeur, en priorité, suivie par les Floralies et les canaux (32 %) ³⁶⁷.

Le Musée Stewart, la tour de Lévis et la Poudrière

Le Musée Stewart recommande le maintien de la vocation muséale du Fort (complexe militaire) lors de son départ et propose qu'y soient regroupées les collections des divers musées et réserves régimentaires du Grand Montréal. Le Musée Stewart serait prêt à confier sa collection militaire à une telle institution ³⁶⁸.

Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc ont proposé plusieurs vocations pour la Poudrière après avoir assuré la consolidation de ces bâtiments :

- contribuer à la vocation éducative de cette zone dans les domaines de l'horticulture, de l'ornithologie, de la géologie et de l'écologie;
- lieu d'éducation sur la vocation militaire de cette zone;
- lieu d'atelier et d'exposition pour artistes ³⁶⁹.

Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'aménager un cinéma dans la Poudrière ³⁷⁰, tandis qu'un citoyen propose d'y accueillir une résidence d'artistes ³⁷¹.

Les participants ont aussi proposé que la tour de Lévis mette en valeur son patrimoine naturel et le point de vue qu'offre le belvédère, et devienne un centre d'interprétation ³⁷². Par exemple, un intervenant propose l'idée d'une exposition sur les problématiques liées à l'eau potable. Ce dernier propose aussi « *qu'une production interactive pourrait faire usage de la salle de spectacle de la Poudrière, tandis que la caserne se prêterait bien à devenir un espace de recherche et de réserves ouvertes puisque c'est là en partie son usage actuel* ³⁷³ ».

³⁶⁷ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

³⁶⁸ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11

³⁶⁹ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

³⁷⁰ Activité contributive, doc. 8.14

³⁷¹ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7

³⁷² Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.8

³⁷³ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

Le Hélène-de-Champlain

L'avenir de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain a préoccupé un bon nombre de gens qui s'interrogent sur sa vocation future une fois sa rénovation complétée.

Une vocation s'articulant autour de l'alimentation est celle qui est mentionnée le plus souvent pour cet ancien restaurant haut de gamme³⁷⁴. Tourisme Montréal partage l'objectif énoncé par la SPJD de faire du Hélène-de-Champlain une destination d'expériences, ouverte douze mois par année, et offrant une programmation culinaire pour devenir une vitrine en matière de tourisme gourmand et d'apprentissage et souhaite vivement que, dans les meilleurs délais, les conditions soient réunies pour aller de l'avant³⁷⁵. Pour Culture Montréal, il apparaît logique que celle-ci soit « *liée au monde de la gastronomie* », mais l'on pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale³⁷⁶.

Un participant propose, « qu'une section de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain soit réservée afin de pouvoir en faire un lieu de conférence, de classe « *verte* » (d'histoire et de patrimoine), complément intéressant au développement d'une approche plus intégrée de la mission de la Biosphère³⁷⁷. »

Pour les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, le pavillon pourrait remplir de nouvelles fonctions, telles que : lieu d'accueil pour les élèves ou camps de jour; lieu pour l'organisation d'événements intérieurs; restaurants collectifs avec jardins communautaires, lieu éducatif axé sur l'alimentation, ou lieu d'apprentissage pour méditation, yoga, etc.³⁷⁸ Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'en faire une salle d'exposition et d'événements musicaux³⁷⁹.

2.5.6 Le patrimoine de l'Expo 67

L'enjeu de la sauvegarde et le rappel des souvenirs de l'Expo 67 ont mobilisé plusieurs personnes. On considère que les pavillons, le design, voire l'esprit de ce moment exceptionnel et marquant dans l'histoire de Montréal et du Québec doivent être préservés. « *En conséquence, l'ensemble des îles de l'Expo, le pont de la Concorde et la Cité du Havre doivent faire l'objet d'un processus de mise en valeur intelligent, respectueux des valeurs historiques et naturelles de cet héritage exceptionnel*³⁸⁰ ».

³⁷⁴ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

³⁷⁵ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

³⁷⁶ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 7

³⁷⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7

³⁷⁸ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

³⁷⁹ Activité contributive, doc. 8.14

³⁸⁰ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11 et 12

La Place des Nations

Parmi les infrastructures héritées de l'Expo 67, c'est le sort de la Place des Nations qui a interpellé le plus de participants. On s'inquiète de l'abandon de ce lieu emblématique et considère que sa rénovation doit être prioritaire dans le futur plan de directeur³⁸¹. Plusieurs usages et vocations ont été proposés pour sa revitalisation.

STGM Architectes a rappelé³⁸² le fort attachement émotionnel vis-à-vis la Place des Nations ainsi que « *l'importance de la mise en valeur de ce patrimoine bâti, non pas uniquement pour ses qualités constructives, mais aussi, et surtout, pour sa valeur symbolique, suscitant encore aujourd'hui de grandes émotions et de la nostalgie auprès des personnes ayant pris part à cette période historique sans précédent au Canada* ». Ce dernier a rappelé les valeurs historique, symbolique, architecturale, paysagère de ce lieu qui fut le théâtre des principales cérémonies nationales et des manifestations culturelles en 1967. Il conclut que « *la vocation événementielle du site lui confère également une importance en tant que lieu de rassemblement et d'échanges interculturels, au cœur du parc Jean-Drapeau*³⁸³ ».

Aujourd'hui, le site est laissé à l'abandon et sert de site technique d'entreposage; il est en train de disparaître de l'imaginaire montréalais³⁸⁴ et se retrouve maintenant sur la liste des dix sites emblématiques menacés, dressée par Héritage Montréal³⁸⁵. Cette situation est déplorée par tous les participants qui se sont prononcés sur cette question. Pourtant, « *en 2013, la Ville et le gouvernement du Québec ont annoncé [la restauration de la Place des Nations], mais le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), présenté en 2016, écarte complètement la Place des Nations du projet*³⁸⁶ ». Un citoyen craint que l'impossibilité de le restaurer ne justifie éventuellement sa démolition. L'urgence concerne particulièrement les poutres qui sont en très mauvais état, voire détruites³⁸⁷.

De nombreuses propositions ont été mises de l'avant, autant en ce qui concerne l'aménagement de la Place que sa vocation, une fois rénovée. En termes d'aménagement, elle devrait être verdie, sa restauration devrait prévoir une ouverture sur le fleuve et être reliée à une promenade longeant la rive³⁸⁸. « *Pour rendre ce lieu plus facilement accessible depuis la station de métro, une*

³⁸¹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5

³⁸² Lors d'une session de design participatif ayant pour sujet l'avenir de la Place des Nations qui s'est tenue le 17 juin 2017 à la Maison de l'Architecture du Québec

³⁸³ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 12 et 13

³⁸⁴ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6

³⁸⁵ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 3; STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14

³⁸⁶ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14

³⁸⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18

³⁸⁸ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

*passerelle piétonnière sur le lac des Cygnes pourrait être construite et pourrait inclure des éléments d'interprétation tant sur l'histoire des lieux que sur la valeur écologique actuelle des lieux*³⁸⁹ ». Un citoyen voudrait qu'elle soit remise dans son état d'origine, telle qu'elle était lors de l'Expo 67, incluant les passerelles, les fontaines et le mobilier urbain³⁹⁰, tandis qu'un autre est d'avis « *qu'il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais plutôt de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora*³⁹¹ ». Finalement, un autre citoyen craint que ses gradins soient devenus irrécupérables et propose d'y construire des terrasses avec vues sur le fleuve³⁹².

Pour ce qui est de sa vocation, des citoyens proposent d'en faire un lieu ouvert au public, polyvalent, animé en toutes saisons et qui pourrait à nouveau accueillir des rassemblements, des expositions et des activités variées³⁹³. En effet, plusieurs proposent d'en faire un lieu public de diffusion événementielle avec des micros scènes sans être une place de spectacles. Certains y souhaitent la tenue de spectacles intimes acoustiques ou du théâtre³⁹⁴, doté d'un plan d'animation avec l'aide d'organismes communautaires³⁹⁵. Un organisme suggère de construire sur ce lieu un centre sportif intérieur de quatre terrains³⁹⁶.

Cet endroit pourrait aussi devenir un centre d'interprétation des milieux naturels du fleuve Saint-Laurent, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, par exemple Exploramer, à Sainte-Anne-des-Monts : « *cette vocation de la Place des Nations permettrait aux écoles et aux camps de jours de la région montréalaise d'appivoiser une autre facette de la nature en ville.* » Il note que le site extérieur de la Place des Nations a la capacité d'accueil pour ce type de clientèle pour des pique-niques ou des ateliers reliés à la biodiversité du Saint-Laurent³⁹⁷.

Culture Montréal ajoute que la Place des Nations a constitué un lieu privilégié d'activités culturelles jusqu'au début des années 80. Le Festival international de jazz de Montréal y a débuté ses activités. « *En plus de remettre en valeur un témoin majeur d'Expo 67, la mise à niveau de la Place des Nations pourrait permettre d'accueillir des activités et événements qui allégeraient l'utilisation à des fins événementielles d'autres parties du parc*³⁹⁸ ». Quant à Piknic Électronik, il évalue l'option de déménager ses activités estivales hebdomadaires à la Place des Nations, bien qu'il privilégie de rester à la Plaine des Jeux. Un citoyen, en accord avec cette solution, explique que cela réglerait le problème d'empiètement et de dégradation des espaces gazonnés du

³⁸⁹ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12

³⁹⁰ Luc Valade, doc. 8.65, p. 6

³⁹¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

³⁹² Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

³⁹³ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

³⁹⁴ Soirée thématique – Aménagement, 4.10, p. 2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18

³⁹⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18

³⁹⁶ Jeunes sportifs Hochelaga, doc. 8.31

³⁹⁷ Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9

³⁹⁸ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6

secteur de la Plaine des Jeux actuellement occupée par cette activité. Cette place devrait maintenir l'esprit de sa vocation d'origine, respectueux de son patrimoine, et devenir un lieu commémoratif de l'Expo³⁹⁹. Pour conclure, STGM Architectes met de l'avant la vision commune suivante : « *Faire de la Place des Nations un lieu public permanent, polyvalent et accessible au quotidien, une des pièces maîtresses d'un parcours récréotouristique animé en toutes saisons, connectant l'ensemble de l'île et le reste de la ville, tout en mettant en valeur les panoramas sur le fleuve et Montréal, ainsi que le patrimoine bâti, en tant que lieu commémoratif d'Expo 67*⁴⁰⁰ ».

Le Pavillon des États-Unis (Biosphère)

D'abord érigé comme Pavillon des États-Unis à l'Expo 67 pour y représenter l'*Amérique Créative*, également connu sous le nom de Biosphère, ce lieu a été rénové et transformé par Environnement Canada au milieu des années 1990 pour devenir un musée sur l'environnement⁴⁰¹. Cet édifice « *géodésique* », conçu par l'architecte pionnier des questions environnementales, Richard Buckminster Fuller, dont c'est l'œuvre majeure⁴⁰², a attiré plusieurs propositions de projets pour son occupation, la protection de sa mission⁴⁰³ et sa mise en valeur future, dans le contexte où le bail de l'actuel occupant arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Un groupe de citoyens, le Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, se dit préoccupé par la possibilité qu'un plan directeur du Parc n'assure pas le maintien d'un musée fédéral dédié à l'environnement dans l'un des bâtiments les plus emblématiques du pays. Ils voudraient que le gouvernement du Canada et ses partenaires profitent de la fin imminente du bail pour proposer un projet qui transformera le musée actuel en institution dotée d'une pérennité qui sera à l'avantage de la population et accessible aux touristes. En continuation des expositions thématiques, ce projet dotera le musée d'un centre de recherche, d'un espace média et de lieu consacré à la documentation sur le patrimoine météorologique et climatique du Canada. De plus, ce projet met de l'avant l'idée d'un « *pôle environnemental* » qui lierait des infrastructures et des sites déjà existants du Parc afin d'investir de manière cohérente les alentours du dôme comme le restaurant Hélène-de-Champlain (pour recevoir les classes vertes) et la tour de Lévis (observatoire)⁴⁰⁴.

Ce projet d'aménagement est présenté en détail par le cabinet d'architectes Lupien+Matteau. Ce dernier illustre un parcours muséal qui permet de « *mettre en valeur et en usage une séquence de patrimoine paysager et architectural cohérent sur un site aux nombreuses identités [...] : le paysage patrimonial de Frederick Todd, le paysage politico-utopiste de l'Expo 67 et le paysage*

³⁹⁹ Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10

⁴⁰⁰ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 17

⁴⁰¹ Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 5

⁴⁰² Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3

⁴⁰³ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7

⁴⁰⁴ Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, doc. 8.40, p. 4

*riverain du Chenal Le Moyne*⁴⁰⁵ ». Cette idée correspond à celle exprimée par d'autres qui veulent maintenir la vocation de musée de la Biosphère et développer ses alentours de manière durable⁴⁰⁶, ce qui contribuerait à mettre en valeur ce bâtiment patrimonial essentiel et emblématique⁴⁰⁷. Tourisme Montréal croit aussi que « *l'indispensable prise de conscience concernant les changements climatiques, militent fortement en faveur non seulement du maintien, mais aussi d'un renforcement de la Biosphère, musée de l'environnement et du changement climatique*⁴⁰⁸ ». Il faut donc que le gouvernement fédéral lui donne un statut et des moyens qui lui permettent d'être en phase avec l'importance planétaire de l'enjeu du changement climatique, conclut Culture Montréal⁴⁰⁹.

Une autre proposition d'avenir pour l'ancien pavillon des États-Unis a été présentée par la Société des arts technologiques (SAT) : le projet Géoscope. Celui-ci a pour principal objectif « *la revalorisation de la sphère géodésique invitant l'art, la science et la technologie à dialoguer autour des grands enjeux éco-sociaux de notre temps.* » La SAT explique que « *depuis sa création, la fréquentation de la Biosphère n'a cessé de décliner, surtout en hiver. Aujourd'hui, le dôme de Fuller est perçu comme un "orphelin", dans le réseau des infrastructures urbaines montréalaises.* » Avec ce projet, les Montréalais et les visiteurs de passage profiteront d'une programmation annuelle, rythmée selon les saisons, qui comprendra une foule d'activités à la fois inspirantes et instructives, notamment grâce à un observatoire « *qui donnera au dôme de Fuller à Montréal le statut iconique de la tour Eiffel à Paris ou de la Statue de la Liberté à New York*⁴¹⁰ ».

Une telle vision est appuyée par le Buckminster Fuller Institute. Celui-ci note dans son mémoire : « *The Buckminster Fuller Institute encourages connecting the spirit and sustainable development goals of parc Jean-Drapeau's strategic plan to the history and future of the Expo '67 US Pavilion, arguably the most famous architectural icon of Montreal. Transforming the facility into a world-class center of planetary innovation would inspire a new generation through the integration of research, creation and education*⁴¹¹ ».

Finalement, la société Ikonik Inc. met de l'avant D-TONIK, un projet de transformation du site englobant à la fois la Biosphère et l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain. Ce dernier est décrit comme « *un projet permanent de laboratoire et d'incubation d'idée, un milieu expérientiel dans un lieu patrimonial unique combinant à la fois nature, santé et affaires* » ayant pour objectif de remettre en valeur le legs architectural de ce secteur de l'île Sainte-Hélène. Pour compléter le

⁴⁰⁵ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3

⁴⁰⁶ Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

⁴⁰⁷ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3

⁴⁰⁸ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

⁴⁰⁹ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9

⁴¹⁰ Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 4-5

⁴¹¹ The Buckminster Fuller Institute, doc. 8.67, p. 5

projet, le promoteur propose d'ériger à proximité un centre de loisirs et de santé qui inclura des installations de massothérapie, de yoga, des bains extérieurs et une terrasse⁴¹².

Le Pavillon de la Corée

L'état de délabrement du Pavillon de la Corée a été déploré par plusieurs et l'on demande qu'il soit rénové en incluant la tour qui s'y trouvait à l'origine⁴¹³.

Dans leur mémoire, Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67 ont insisté sur la nécessité de restaurer le Pavillon de la Corée et de lui donner une nouvelle vocation le plus tôt possible, car il est dans un état de délabrement avancé. Ils proposent des mesures d'urgence pour la protection du pavillon contre les conditions météorologiques, qui sont une des causes de la détérioration du pavillon, ainsi que des accidents de circulation et les actes de vandalisme. Ces actions sont justifiées autant pour des raisons patrimoniales que pour faire revivre le souvenir de l'Expo 67. Comme nouvelle vocation pour la structure rénovée, l'association propose, esquisses à l'appui, un « *Pavillon du souvenir de l'Expo 67* ». Ce nouvel usage d'un pavillon remis en valeurs dans le respect de son architecture d'origine et de sa valeur patrimoniale créera un nouveau lieu d'usage public, en plus de conserver et d'exposer les souvenirs de l'Expo 67⁴¹⁴. Un participant suggère que le musée de l'Expo soit créé dans le bâtiment bancaire de la CIBC adjacent⁴¹⁵.

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été évoqué la possibilité de faire de ce patrimoine architectural asiatique, seule construction du genre en Amérique du Nord, un lieu de *coworking* et de reproduire l'ancienne tour en réalité virtuelle⁴¹⁶. Ce lieu pourrait servir de lieu d'exposition et de préservation de l'Expo 67, complémentaire à la Place des Nations et qui deviendrait le site commémoratif officiel de l'événement⁴¹⁷. Un autre y verrait également un lieu d'exposition pour souligner d'autres héritages des îles comme les Jeux olympiques ou les championnats du monde aquatique⁴¹⁸.

Pavillon du Canada

Tourisme Montréal imagine que le Pavillon du Canada « *puisse être recyclé à des fins davantage culturelles et communautaires*⁴¹⁹ ». Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD lui voient également une « *vocation théâtrale* ». Tout comme Culture

⁴¹² Ikonik, doc. 8.66

⁴¹³ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10

⁴¹⁴ Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 8

⁴¹⁵ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7

⁴¹⁶ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

⁴¹⁷ Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

⁴¹⁸ Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

⁴¹⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

Montréal qui recommande de « *redonner vie au théâtre qui se trouve dans l'ancien pavillon du Canada, donc depuis plus de cinquante ans. Ce théâtre est encore en mesure d'être utile — jusqu'à 500 places — moyennant certains travaux de mise aux normes*⁴²⁰ ».

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD, les participants ont aussi suggéré que le pavillon devienne un « *lieu de divertissement pour toute la famille* », un musée historique du site, ou bien encore un « *lieu de diffusion intime pour la musique* ». Selon eux, il pourrait aussi devenir un lieu de camp de vacances hivernal pour les enfants (style classe neige) ou accueillir des écoles d'été universitaires, des congrès et colloques.

Enfin, on suggère que ce bâtiment soit financé par un partenariat public-privé et par des droits d'entrée⁴²¹.

Pavillon de la Tunisie

Le pavillon de la Tunisie, situé à l'entrée de l'île Notre-Dame par le pont du Cosmos, devra également être rénové et servir de porte d'entrée et d'information pour les activités aux Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame. La portion d'origine intérieure du pavillon et la murale datant d'Expo 67 devraient être accessibles au public⁴²². Un autre citoyen propose à son tour la restauration du pavillon « *pour en faire un bâtiment d'accueil en le décroissant à l'intérieur pour qu'il retrouve son aspect d'origine*⁴²³ ».

2.5.7 Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments

L'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés est un enjeu qu'a abordé trois organisations. L'organisme Entremise explique que cette pratique nouvelle a pour objectif « *de trouver des solutions collectives qui permettent une saine gestion immobilière, mais aussi une sauvegarde du patrimoine bâti et une appropriation citoyenne des bâtiments inoccupés* », et ce, en intervenant à moindre coût. Ce dernier estime qu'il y a dans le Parc un « *fort potentiel* » pour la mise en œuvre des usages transitoires pour une dizaine de pavillons, sites ou bâtiments à forte identité architecturale pour Montréal⁴²⁴.

Le CjM croit que pour plusieurs bâtiments, dont certains patrimoniaux, « *il y a certainement place à ce que des usages créatifs soient trouvés* ». Dans la logique de développement durable, « *la*

⁴²⁰ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

⁴²¹ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6

⁴²² Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

⁴²³ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.1

⁴²⁴ Entremise, doc. 8.74.1

*revitalisation de ces bâtiments doit être priorisée avant la construction d'infrastructures nouvelles*⁴²⁵ », croit l'organisme.

Le groupe SenseLab dresse la liste d'une vingtaine d'espaces vacants ou sous-utilisés sur les îles, dont un certain nombre pourraient être réservés à des regroupements « *dédié au principe des communs [poursuivant des projets] contribuant à envisager et à réaliser de nouveaux modes de vivre-ensemble créatifs, et de l'autre, des espaces qui restent ouverts aux projets informels et émergents*⁴²⁶ ».

Le CAM voudrait également voir le Parc accueillir des projets éphémères portés par les citoyens durant toute l'année, qui pourraient utiliser gratuitement les installations, bâtiments et espaces mis à leur disposition comme des projets étudiants, des installations artistiques ou des performances⁴²⁷. Finalement, pour encourager l'utilisation transitoire des lieux et l'implication concrète des jeunes dans leur revitalisation, le CjM demande à la SPJD d'établir des priorités claires et de produire un guide ou une boîte à outils à cet effet⁴²⁸.

2.5.8 Nouveaux bâtiments

Quelques intervenants et promoteurs ont profité de la tenue de la consultation publique pour mettre de l'avant des propositions concernant de nouveaux bâtiments et installations au Parc.

Les AmiEs du courant proposent la construction d'un chalet avec un belvédère à proximité du pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier (qu'ils veulent voir transformer en stationnement sous-terrain). Le nouveau bâtiment pourrait inclure des services sanitaires, un kiosque d'information, une station BIXI et un casse-croûte. Celui-ci offrirait surtout « *l'opportunité d'apprécier des vues panoramiques et uniques sur Montréal grâce à un promontoire qui serait une sorte de phare et lieu de rassemblement [...] à l'écart des bruits des événements*⁴²⁹ ».

Le Centre Amour Montréal met de l'avant l'idée d'un lieu d'accueil, de ressourcement, d'apprentissage, de prévention, que l'organisme compare à un « *musée vivant* ». Ce concept permettrait de fréquenter à Montréal « *un endroit privilégié pour la rencontre, le dialogue et le partage entre gens de tous âges, de toutes cultures et de toutes confessions* » dans l'esprit de la « *Terre des Hommes* », telle qu'inspirée par le maire Jean Drapeau⁴³⁰.

⁴²⁵ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 18

⁴²⁶ SenseLab / Making Art Making Politics, doc. 8.22, p. 1 et 2

⁴²⁷ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

⁴²⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19

⁴²⁹ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12

⁴³⁰ Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9

2.6 Les transports et la mobilité

Pour de très nombreux intervenants, il apparaît essentiel que le futur plan directeur aborde en priorité l'enjeu de la mobilité « *qui handicape grandement l'avenir du parc* ». Malgré l'existence d'une station de métro à l'île Sainte-Hélène, les déplacements constituent un frein majeur à la mise en valeur de l'ensemble du Parc, que ce soit à des fins de détente, sportives ou culturelles. C'est particulièrement le cas à l'île Notre-Dame⁴³¹. Les participants à la consultation ont mis de l'avant plusieurs pistes de solution pour améliorer l'accès, la sécurité, la cohérence, la convivialité et l'efficacité des déplacements au parc Jean-Drapeau.

Le CRE-Montréal note l'absence de parcours et d'une trame cohérente dans l'aménagement des voies de circulation ainsi qu'une signalisation défailante (insuffisante et confondante pour les usagers) autant pour les autos, les vélos que les piétons. Cette situation, qui rend la cohabitation sur les voies de circulation difficile, a été mentionnée par de nombreux intervenants qui considèrent qu'il faut clarifier la place de chacun des modes de transports et aménager les voies pour chacun des modes⁴³².

Selon Héritage Montréal, le plan directeur devra mener à « *l'amélioration de l'accessibilité quatre saisons au parc depuis Montréal et la Rive Sud en renforçant l'identité insulaire propre à ce territoire disposant d'un atout majeur par sa station de métro et ses accès par ponts. [Il] devra tenir compte de la nouvelle géographie qu'amènera l'arrivée prochaine du REM à Griffintown et de la promenade piétonne et cycliste intégrée au futur pont Samuel-de-Champlain*⁴³³ ».

Quant à la place accordée aux déplacements véhiculaires, « *l'accès au parc Jean-Drapeau et la circulation à l'intérieur devraient être repensés et limités* », selon de nombreux participants⁴³⁴ et il s'avère nécessaire de mettre en place des alternatives attrayantes et innovantes⁴³⁵. En somme, résume l'OAQ « *se rendre au parc Jean-Drapeau sans voiture devrait être simple et agréable [où] le trajet peut faire partie de l'expérience*⁴³⁶ ». Un point de vue que partage le CjM qui estime que « *le réseau de transport devrait offrir des parcours naturels, culturels ou historiques qui permettent de visiter les différents sites patrimoniaux et de découvrir les attributs du parc – le fleuve et ses espaces verts, par exemple*⁴³⁷ ». Ce dernier tient à souligner que pour des raisons de sécurité, une meilleure cohabitation est nécessaire entre les différents modes de transport et entre les usagers et usagères : « *cette cohabitation doit par ailleurs s'effectuer non seulement sur le réseau qui sert au déplacement dans le parc, mais également sur celui qui sert à la pratique sportive ou de loisir*⁴³⁸ ».

⁴³¹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 6-7; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

⁴³² Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴³³ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5

⁴³⁴ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2

⁴³⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17; Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴³⁶ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13

⁴³⁷ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

⁴³⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

Plan de mobilité intégrée

Le CRE-Montréal recommande à la SPJD de se doter d'un Plan de mobilité intégrée pour réorganiser l'offre de services de mobilité et les déplacements dans le Parc. Un tel plan, détaillé dans son mémoire, permettrait « *de planifier la combinaison optimale des modes de transport collectifs, actifs et complémentaires, en tenant compte de la variation temporelle de la fréquentation et de tous les usages du parc, dans le respect des principes de mobilité durable, et donc misant principalement sur les transports collectifs et actifs*⁴³⁹ ». Le CjM estime que « *miser sur un réseau cohérent permettrait également de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du parc*⁴⁴⁰ ».

Une solution globale mise de l'avant par les partenaires insulaires et le CRE-Montréal est la création de pôles de mobilité, à l'instar de celui proposé par la SPJD dans sa documentation⁴⁴¹. Ce dernier décrit « *un lieu stratégique de connexion où se concentrent un ou plusieurs pôles générateurs de déplacements et qui facilitent les pratiques multimodales des usagers en proposant plusieurs modes alternatifs à l'auto solo* ». De tels pôles de mobilité durable devraient s'articuler et se déployer à partir du métro et des autres points d'entrée : pont de la Concorde, pont Jacques-Cartier, navette fluviale et certains arrêts d'autobus⁴⁴².

2.6.1 Accès au Parc et sécurité des déplacements

Les arrivées et les départs lors des grands événements et les moments de grand achalandage causent des difficultés de déplacement et des embouteillages pour le transport véhiculaire. Lors des rencontres ciblées, il a été noté que l'évacuation des gens lors des grands événements est problématique et peut prendre plusieurs heures. La gestion des foules lors de grands événements ou lors de situations d'urgence est une préoccupation primordiale du point de vue de la sécurité, selon plusieurs, notamment les partenaires insulaires du Parc⁴⁴³. De plus, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'amphithéâtre risque d'augmenter les difficultés d'accès au Parc et rendre l'expérience des visiteurs difficile⁴⁴⁴.

Plusieurs organisateurs d'événements soulignent la difficulté d'accéder et de quitter le site lors des journées de grand achalandage de La Ronde⁴⁴⁵ ou lors de grands événements, que ce soit lors des feux d'artifice, les jours de concert, d'événements sportifs comme la Formule 1, ou les

⁴³⁹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16-17

⁴⁴⁰ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

⁴⁴¹ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17

⁴⁴² CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17

⁴⁴³ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁴⁴⁴ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴⁴⁵ Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

épreuves de course. Ils soulignent aussi l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro et l'importance du stationnement pour ceux qui fréquentent le site en voiture⁴⁴⁶.

La CCMM note que l'accès au Parc demeure difficile depuis le centre-ville et le Vieux-Montréal et recommande de bonifier l'offre de transport collectif pour les déplacements vers et depuis le Parc⁴⁴⁷. Héritage Montréal ajoute que cette accessibilité doit être favorisée tout au long de l'année, autant en provenance de Montréal que de la Rive-Sud, d'autant plus que son accessibilité par plusieurs ponts et le métro sont des atouts majeurs. Quant à l'accessibilité en transport actif via le pont Jacques-Cartier, il a été proposé de construire un ascenseur adjacent à la structure du pont près du métro Papineau, afin d'attirer au Parc des marcheurs, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite qui sont rebutés par la circulation automobile à l'entrée du pont au parc des Faubourgs⁴⁴⁸.

L'accès via le pont de la Concorde pourrait aussi être amélioré selon quelques intervenants, notamment pour les piétons et les cyclistes, en élargissant les espaces pour ces derniers, ou même en ajoutant des bancs et un belvédère⁴⁴⁹. Selon un citoyen, on pourrait donner accès aux touristes et croisiéristes à partir de la nouvelle gare maritime du quai Alexandra par un système de véhicules intelligents sans chauffeurs jusqu'au Casino via un pont entre le Vieux-Port et la Cité du Havre⁴⁵⁰.

2.6.2 Le transport véhiculaire et les stationnements

Les enjeux relatifs aux déplacements des automobiles et des camions ont fait l'objet de nombreux commentaires.

D'abord, on signale que les accès en voiture sont difficiles lors des fins de semaine et des événements importants, et ce, autant à l'arrivée qu'au départ. « *Les entraves aux routes et accès doivent également mieux être communiquées, par l'entremise d'outils physiques et numériques, comme des panneaux animés ou un outil web spécifique. Une nouvelle signalétique claire et harmonisée orienterait mieux les visiteurs vers leur destination dans le parc*⁴⁵¹ ».

Aussi, plusieurs citoyens et groupes font remarquer que l'usage de la voiture règne souvent au Parc et que celui-ci est aménagé pour les automobiles au détriment de l'environnement et des

⁴⁴⁶ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3

⁴⁴⁷ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

⁴⁴⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 8

⁴⁴⁹ Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10

⁴⁵⁰ Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes

⁴⁵¹ Evenko, doc. 8.16, p. 7

modes de transport⁴⁵². Par contre, selon la CCMM, « *ce vaste site permet la cohabitation à la fois de la voiture et des transports actifs et collectifs*⁴⁵³ ».

Ces constats poussent plusieurs à remettre en question la place de la voiture au Parc. Le CRE-Montréal croit, en effet, que l'automobile y prend une place démesurée et demande que les aménagements soient conçus « *de manière à décourager l'utilisation de l'automobile comme moyen de transport pour se rendre au Parc, et à encourager les déplacements à pied, à vélo et en transport collectif*⁴⁵⁴ ». C'est l'avis du Groupe C/Vert qui voudrait aussi que le Parc soit réservé aux cyclistes et aux piétons en empêchant les autos de circuler sur les îles. Ce dernier propose que les automobilistes puissent tout de même accéder au site et se stationner sous le pont Jacques-Cartier⁴⁵⁵. Un citoyen considère que les véhicules particuliers n'ont pas leur place dans le Parc et rappelle que « *c'est l'absence de véhicules sur le site d'Expo 67 qui a énormément contribué à la réussite de l'événement*⁴⁵⁶ ».

Pour les AmiEs du courant « *il est opportun de s'interroger sur la place de l'automobile dans un des grands parcs de la métropole* ». Selon ce dernier, il ne faut pas complètement en bannir l'accès, car, faute de transport collectif adéquat, plusieurs dépendent toujours de ce mode de transport, comme les personnes à mobilité réduite et les familles⁴⁵⁷. Un citoyen note que la politique du stationnement doit respecter les besoins du Casino et de La Ronde, mais en ayant comme objectif une réduction significative et à court terme de la circulation automobile dans le Parc⁴⁵⁸. D'autres ont également souligné que l'accès à la voiture et l'offre de stationnement sont essentiels pour beaucoup de visiteurs, particulièrement ceux de La Ronde, du Casino et du Quartier des athlètes. En effet, il s'agit du moyen privilégié pour une partie importante de la clientèle sportive pour le transport des équipements et les entraînements en soirée⁴⁵⁹.

Stationnements

Pour plusieurs, les stationnements répartis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, générateurs d'îlots de chaleur, occuperaient trop d'espace qui mériteraient d'être reverdis et qui défigureraient le paysage⁴⁶⁰. Bien que certains soulignent que le maintien des stationnements est essentiel⁴⁶¹, de nombreux participants souhaiteraient une réduction des places disponibles,

⁴⁵² Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁴⁵³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

⁴⁵⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10

⁴⁵⁵ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8

⁴⁵⁶ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2

⁴⁵⁷ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2

⁴⁵⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

⁴⁵⁹ Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁴⁶⁰ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4

⁴⁶¹ Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4

quelques-uns plaident même pour leur élimination complète. D'autres suggèrent simplement d'éviter l'augmentation du nombre de places ou de miser sur des stationnements incitatifs à l'extérieur du Parc reliés aux différents sites par des navettes⁴⁶².

Le CRE-Montréal rappelle que les 15 stationnements, avec ses 8 158 places réparties sur le territoire, occupent une superficie équivalente à l'ensemble des boisés du mont Boullé, « *ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert* ». Par conséquent, celui-ci prône la réduction des espaces alloués au stationnement, particulièrement celles près des berges⁴⁶³. L'OAQ souhaite que l'on « *diminue radicalement l'accès en automobile individuelle* » afin de récupérer des espaces aujourd'hui couverts de grands stationnements bétonnés « *dont la présence s'accorde mal avec l'esprit d'un parc au 21e siècle*⁴⁶⁴ ».

Plusieurs ont déploré le coût des stationnements qui a considérablement augmenté depuis les dernières années et qui est rendu plus cher que dans plusieurs autres grands parcs⁴⁶⁵. On constate qu'il y a une disparité dans la tarification entre les stationnements gérés par La Ronde, la SPJD et le Casino (où c'est gratuit). Certains proposent une forme de modulation des prix en fonction des heures d'utilisation et des activités, alors que quelques-uns souhaitent que ce soit gratuit⁴⁶⁶. Tous s'accordent pour que les stationnements soient optimisés⁴⁶⁷ par l'instauration de stationnements intelligents.

À titre d'exemple, les AmiEs du courant suggèrent la mise en place de tarifs plus avantageux pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, ainsi que des tarifs variables selon la demande afin de promouvoir l'utilisation du transport collectif lors des grands événements. Cela étant dit, un citoyen mentionne qu'il « *paie volontiers le stationnement entre 7 \$ et 14 \$ pour avoir accès à cette nature exceptionnelle*⁴⁶⁸ ».

Par ailleurs, quelques personnes trouvent important d'encourager l'utilisation des véhicules à énergie alternative et proposent l'installation de bornes de recharge électriques ainsi que des places réservées⁴⁶⁹.

⁴⁶² Rencontres ciblées, doc. 4.8; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8. 32, p. 1

⁴⁶³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17

⁴⁶⁴ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

⁴⁶⁵ Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁴⁶⁶ Activités *in situ*, doc. 4.13

⁴⁶⁷ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴⁶⁸ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

⁴⁶⁹ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

Circulation de transit

La circulation de transit nuit, selon plusieurs, à la quiétude du Parc, à la faune, à la sécurité des cyclistes et des piétons. Certains proposent de l'interdire, d'autres de la mitiger.

Un citoyen fait remarquer que « *beaucoup d'automobilistes utilisent le parc pour contourner le trafic* » et ne respectent que rarement les arrêts aux passages piétons et les limites de vitesse. Pour ce dernier : « *moins de voitures, c'est plus de sécurité pour les piétons et cyclistes* » et propose un système de tarification dissuasif pour entrer dans le Parc⁴⁷⁰.

Le CRE-Montréal croit que « *la mobilité durable dans la métropole ne peut intégrer la circulation d'automobiles matin et soir entre la rive Sud et le centre-ville en plein milieu d'un parc* » et recommande d'enclencher des études en vue de la supprimer⁴⁷¹. Du côté du CjM, on est d'avis que la circulation de transit « *nuit aux usagers, sans contrepartie positive [sur un réseau routier] qui n'est pas conçu pour ce type de circulation* » et l'organisme suggère, à l'instar d'autres, que celle-ci soit complètement interdite, rendue impossible par un nouvel aménagement du réseau routier⁴⁷².

Lors de rencontres ciblées, des participants ont proposé l'introduction d'un péage pour diminuer le transit, comme c'est le cas dans le *Central Park* à New York. Le CRE-Montréal prône des mesures d'apaisement de la circulation incluant la diminution de la largeur du chemin Macdonald et l'ajout de traverses piétonnes et cyclistes, en plus de l'amélioration de la qualité d'aménagement du parcours⁴⁷³.

Toutefois, d'autres voudraient voir la circulation de transit maintenue⁴⁷⁴. Un citoyen considère « *que les choses se passent bien en temps normal quand il n'y a pas de grands événements*⁴⁷⁵ ». Les résidents des complexes d'habitation de la Cité du Havre situés à proximité du Parc (dont Habitat 67, classé monument historique) ont signalé que l'accès au pont Jacques-Cartier par l'île Sainte-Hélène est leur seul accès direct vers l'est, d'autant plus qu'aucun circuit de transport en commun ne les dessert. Ainsi, « *contrairement à bien des automobilistes, de plus en plus nombreux, qui utilisent le pont de la Concorde et le chemin McDonald comme raccourci vers ou en provenance de la Rive-Sud ou de l'est de Montréal, nous jugeons que cet itinéraire doit être considéré comme étant vital et essentiel pour les résidents de la Cité du Havre* ». Par conséquent, ils demandent qu'avant qu'une décision soit prise impliquant une limitation ou une interdiction de la circulation de transit, que leur situation très particulière soit considérée. Le cas échéant, ils

⁴⁷⁰ Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁴⁷¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15

⁴⁷² Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7; Opinions en ligne – Stéphane Brault, doc. 9.5

⁴⁷³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17

⁴⁷⁴ Opinions en ligne – Miguel Da Rocha, doc. 9.5

⁴⁷⁵ Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5

sont d'avis qu'ils devraient avoir droit à un statut de circulation locale leur permettant d'emprunter en tout temps et dans toutes les directions les deux axes d'accès à leur propriété située sur l'avenue Pierre-Dupuy⁴⁷⁶.

2.6.3 Transports en commun

Il a été maintes fois souligné l'atout majeur qu'est l'accessibilité du Parc en métro et en autobus. Cette offre est insuffisante et mal adaptée à la diversité des besoins des usagers. Plusieurs souhaitent que le transport en commun soit une priorité d'un futur plan de mobilité, la façon privilégiée pour se rendre au Parc et pour se déplacer entre ses différents sites⁴⁷⁷.

Le métro devrait être un moyen privilégié pour se rendre au Parc, selon plusieurs citoyens qui voudraient que la fréquence des passages soit plus élevée, ou que l'on augmente le nombre de voitures⁴⁷⁸. La CCMM et Evenko considèrent nécessaire que la SPJD collabore avec la Société de transport de Montréal pour « *trouver des solutions créatives pour désengorger le parc* » et améliorer la fréquence de passage, surtout en haute saison, la fin de semaine et lors d'événements prisés par les foules⁴⁷⁹.

Pour plusieurs, améliorer la mobilité passe par la mise en place de moyens de transport nouveaux et innovants vers le Parc et à l'intérieur de celui-ci, telles des navettes d'autobus.

Service de navette d'autobus

La méconnaissance des visiteurs des accès en transport collectif a été soulignée par les partenaires insulaires, tout comme l'absence d'une navette réservée ou d'un circuit en bus qui permettrait de joindre les principaux sites du Parc⁴⁸⁰. L'idée d'une navette d'autobus améliorée en provenance des deux rives, avec un circuit à l'intérieur du Parc, a reçu un grand nombre d'adhérents et fait consensus⁴⁸¹. Actuellement, ce ne sont que La Ronde, le Casino et la plage Jean-Doré qui en bénéficient, alors qu'il faudrait améliorer la mobilité entre le métro et les sites, comme le Pavillon du Canada, les Floralies, le Quartier des athlètes ou le Musée Stewart⁴⁸², qui bénéficieraient ainsi d'une augmentation de leur fréquentation⁴⁸³. Les Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. propose « *un mode de transport léger qui permettrait de connecter tous les*

⁴⁷⁶ Complexe d'habitation de la Cité du Havre, doc. 8.4

⁴⁷⁷ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴⁷⁸ Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5

⁴⁷⁹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6; Evenko, doc. 8.16, p. 7

⁴⁸⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

⁴⁸¹ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13; Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12

⁴⁸² Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4

⁴⁸³ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9

*accès et sites d'arrivée des clientèles dont la navette fluviale, le métro, l'autobus, les stationnements de voiture et de vélo*⁴⁸⁴ ».

La majorité des membres réguliers et occasionnels des associations récréotouristiques utilisent la voiture pour se rendre au Quartier des athlètes. Ce moyen de transport est particulièrement pratique en soirée, surtout pour le transport de l'équipement sportif. L'ajout d'un arrêt additionnel de la navette de la STM augmenterait considérablement l'utilisation du transport en commun de leurs usagers⁴⁸⁵.

Des autobus plus petits et plus beaux que ceux de la STM seraient mieux adaptés aux besoins des usagers et seraient plus appropriés pour un parc, selon quelques intervenants. « *Ces autobus détruisent toute magie. Ils représentent la prolongation des rues du centre-ville*⁴⁸⁶ », explique l'un d'eux. Plusieurs alternatives ont été proposées : minibus, trains routiers sur pneumatique comme « *La Balade* » d'Expo 67, petits trains électriques. Cela faciliterait l'accès et la découverte des différents sites du Parc et ses alentours, notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite, tout en permettant une réduction importante des véhicules sur les îles⁴⁸⁷.

Le Musée Stewart explique que relier les différents pôles d'activités permettrait de tisser des liens entre les offres des différents partenaires présents dans le Parc, en temps régulier et encore davantage lors d'événements spéciaux. Ce dernier propose de mettre en place un circuit permanent de navette publique électrique avec une voie réservée liant les différents pôles d'activités du Parc, à l'année et pendant les événements spéciaux, afin d'éviter l'enclavement de certains secteurs⁴⁸⁸.

Héritage Montréal privilégie un service de véhicules électriques identifiés au site qui pourrait relier, suivant des parcours offrant une expérience paysagère de qualité, le métro aux points d'attrait, dont les sites patrimoniaux, les points de vue ou les œuvres d'art⁴⁸⁹.

La CCMM, de son côté, met de l'avant l'idée d'une navette autonome électrique. Selon elle, « *en raison de la composition de ses rues et de son relatif détachement par rapport au réseau routier, le PJD offrirait un site sécuritaire pour expérimenter cette technologie, en plus de répondre à un besoin important de mobilité*⁴⁹⁰ ».

⁴⁸⁴ Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

⁴⁸⁵ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁴⁸⁶ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2

⁴⁸⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Opinions en ligne – Jean-Guy Nadeau, doc. 9.5; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7

⁴⁸⁸ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 6-7

⁴⁸⁹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5

⁴⁹⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

Le monorail et train léger

Plusieurs participants⁴⁹¹ aux différentes activités de consultation ont proposé de faire revivre d'une façon ou d'une autre un monorail au parc Jean-Drapeau, inspiré de ce mode de transport électrique il y a 50 ans lors de l'Expo 67 avec l'Expo-Express ou le monorail. Un tel système « *pourrait faciliter le déplacement des piétons et serait aménagé de façon à transporter les passagers aux attractions principales du parc, réduisant ainsi le nombre de véhicules motorisés et par conséquent, les gaz polluants*⁴⁹² ». La mise en place d'un monorail tel celui d'Expo 67 séduit un peu plus du tiers des répondants (35 %) au questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements⁴⁹³.

Une firme d'architectes propose la mise en place de « *boucles muséales* » qui pourraient se matérialiser par un lien automatisé, monorail, navette, ou cyclomonorail. « *À la façon du modeste et regretté monorail de l'Expo 67, un transport léger sous rail propulsé par l'homme du type du Shweeb™ [pourra rappeler] de façon ludique, que le développement durable peut être actuel et excitant*⁴⁹⁴ ».

Le Consortium SLC APM, promoteur de L'Animateur, un monorail de capacité intermédiaire d'une longueur de 11,8 km comptant 14 stations réparties entre le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau, met de l'avant son projet comme solution pour réduire la circulation et la congestion au Parc et sur les ponts par la mise en place d'écostationnements et l'élimination de la circulation de transit⁴⁹⁵.

Tourisme Montréal considère ce projet comme très prometteur, permettant de relier les principaux centres d'intérêt du Parc et ceux du Vieux-Montréal et du Vieux-Port, en plus de se connecter aux stations de métro et du REM. Selon l'organisme, tous les efforts devraient être consentis pour réaliser un tel projet qui aura un impact positif sur la fréquentation du Parc et sur la réduction du nombre de véhicules qui y circulent.

À son tour, la CCMM considère qu'un projet de monorail pourrait répondre à plusieurs enjeux d'accessibilité au site et de déplacement entre les différentes attractions du Parc, autant d'enjeux identifiés par le parc Jean-Drapeau⁴⁹⁶.

⁴⁹¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.4

⁴⁹² Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8

⁴⁹³ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

⁴⁹⁴ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

⁴⁹⁵ Consortium SLC APM, doc. 8.27

⁴⁹⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

Téléphérique

Quelques participants ont proposé la mise en place d'un téléphérique (certains parlent de télécabines) afin d'améliorer la connexion entre le Vieux-Port et le Parc, parfois même avec Longueuil⁴⁹⁷. Le CjM recommande que l'option de construire une telle infrastructure entre la ville et le parc Jean-Drapeau soit sérieusement étudiée. Cette infrastructure participerait non seulement à une meilleure desserte en transport collectif du Parc, mais constituerait également un emblème pour la ville et le Parc. Elle contribuerait ainsi grandement à l'augmentation de la fréquentation par la clientèle internationale⁴⁹⁸.

Selon Vincent Léger, l'expansion de l'amphithéâtre pour accommoder jusqu'à 65 000 spectateurs aux événements comme Osheaga au parc Jean-Drapeau, nécessitera des solutions de mobilité supplémentaires à ce qui est déjà offert. Ce dernier met de l'avant comme solution un projet de téléphérique urbain « *écologique et pour des coûts très raisonnables* » reliant les deux rives au parc Jean-Drapeau. Selon lui, à l'instar de plusieurs grandes villes, une telle installation, « *en plus d'apporter plus de fluidité dans les déplacements, deviendra une attraction touristique en soit*⁴⁹⁹ ».

Navette fluviale

L'intérêt de la navette fluviale fait l'unanimité auprès de ceux qui se sont prononcés sur ce moyen de rejoindre le Parc « *car il offre l'expérience de voyager sur l'eau et de renouer avec notre fleuve*⁵⁰⁰ ». De nombreux participants voudraient voir son service bonifié afin d'augmenter sa fréquentation. L'offre actuelle est limitée et malheureusement peu connue des utilisateurs du Parc⁵⁰¹. Pourtant, si elles sont abordables et simples d'utilisation, ces navettes ont le potentiel de devenir une attraction en soi⁵⁰². Dans le questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements, l'amélioration de la navette entre les sites est la réponse la plus fréquente (32 %) à propos des priorités en transport⁵⁰³.

Par ailleurs, il est difficile de s'orienter à partir du débarcadère; il manque de signalisation pour indiquer son emplacement⁵⁰⁴. Aussi, cette navette n'est pas intégrée au système actuel de transport collectif, a une tarification indépendante et n'offre pas de forfait, alors qu'elle pourrait faire partie du tarif de la STM⁵⁰⁵.

⁴⁹⁷ Vincent Léger, doc. 8.25, p. 2; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2

⁴⁹⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 24

⁴⁹⁹ Vincent Léger, doc. 8.25, p. 8

⁵⁰⁰ Les AmiES du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p.4

⁵⁰¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 23

⁵⁰² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

⁵⁰³ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

⁵⁰⁴ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁵⁰⁵ Les AmiES du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., qui opère le service depuis 27 ans, a informé la commission qu'elle transporte quelque 100 000 passagers par saison et qu'elle anticipe une augmentation en raison du problème de congestion routière, notamment. Elle propose la construction d'une nouvelle infrastructure d'accueil des passagers, un affichage efficace sur l'île pour indiquer son emplacement, ainsi qu'une connexion terrestre pour accéder plus aisément aux activités du Parc⁵⁰⁶.

Il a aussi été suggéré d'ajouter une nouvelle gare fluviale près (ou sur) l'île Notre-Dame⁵⁰⁷ et à proximité de La Ronde, car « *une seule station fluviale n'est pas suffisante pour répondre adéquatement au problème d'accès et ainsi qu'aux départs des foules*⁵⁰⁸ ». Les AmiEs du courant Sainte-Marie font aussi remarquer que la seule façon de joindre l'île Sainte-Hélène à partir de Montréal est via le quai Jacques-Cartier dans le Vieux-Port, qui est relativement loin du métro. « *L'implantation d'un embarcadère dans le pôle touristique du Vieux-Port a ses avantages, mais n'est pas tellement utile pour ceux qui proviennent des autres secteurs de la ville.* », disent-ils. Par conséquent, ils militent pour l'ajout d'une station fluviale sur un nouveau quai aménagé à l'ouest du pont Jacques-Cartier, près de la station de métro Papineau et des nombreuses pistes cyclables dans le secteur⁵⁰⁹. Une navette fluviale couverte depuis Pointe-aux-Trembles fait partie des suggestions du Conseil des arts de Montréal⁵¹⁰. Quant à Evenko, ce dernier considère que l'accès fluvial mériterait d'être facilité, par l'ajout de navettes et de correspondances avec le secteur du centre-ville de Montréal⁵¹¹. À une échelle plus large, cette navette pourrait même être, selon le CRE-Montréal, un lien entre le Parc et la promenade Fleuve-Montagne, deux joyaux patrimoniaux de la métropole⁵¹².

2.6.4 Les déplacements en transport actif

L'ensemble des participants qui se sont prononcés au sujet des déplacements dans le Parc ont émis des critiques quant aux problématiques liées à la signalétique, à l'aménagement et la cohabitation sur les voies de circulation pour les visiteurs du Parc, qu'ils soient à pied ou à vélo. Aux dires de nombreux intervenants, ces problèmes sont accentués durant les grands événements, les travaux d'aménagement, et par la cohabitation avec les véhicules motorisés.

⁵⁰⁶ Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

⁵⁰⁷ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵⁰⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

⁵⁰⁹ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

⁵¹⁰ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

⁵¹¹ Evenko, doc. 8.16, p. 7

⁵¹² CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

Moyens de transport en libre-service et en location

Plusieurs intervenants croient qu'il y aurait lieu d'améliorer l'offre de BIXI sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, alors que pour le moment, l'ensemble du Parc n'est desservi que par cinq stations; certaines zones ne permettraient actuellement pas son utilisation. Une expansion du service serait toute désignée, entre autres, au Quartier des athlètes et à la plage Jean-Doré. Cette mesure pourrait augmenter l'attrait des balades à vélo comme activité à pratiquer au Parc en stimulant les déplacements actifs entre les différents sites du Parc et vers celui-ci⁵¹³.

Un citoyen propose d'innover en matière de transport en libre-service et trouve que le parc Jean-Drapeau est un excellent endroit pour mettre en place, à l'instar d'autres, l'offre de Bixis en tandem, en quadricycle, ainsi que des triporteurs, rickshaws, des luges ou même des « *pédalos BIXI* » pour se promener sur les canaux⁵¹⁴.

D'autres proposent de mettre à la disposition des visiteurs des véhicules légers, qui seraient adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite : voiturettes électriques, des vélopousses, des scooters, des trottinettes, Segways, ou encore des voitures autonomes électriques⁵¹⁵.

Sentiers et pistes cyclables

Le « *parc n'invite pas suffisamment à la promenade* », quelle que soit la période de l'année ou la partie du territoire visé, résume le CRE-Montréal, en raison de l'organisation spatiale, des aménagements déficients, de l'absence de continuité dans les parcours, du manque de signalisation relative à la présence d'événements⁵¹⁶. Le groupe Evenko abonde dans le même sens : « *Les usagers du parc se trouvent généralement déboussolés, vu ses voies de circulation complexes et la profusion d'installations de toutes sortes sur son territoire. On y circule difficilement, peu importe le moyen de transport. La signalétique est ambiguë et la transformation constante du site à travers les années a empêché la création d'un réseau de transport simple*⁵¹⁷ ».

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, on a souligné l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro en transport actif. Ils signalent aussi que plusieurs chemins ne sont pas éclairés ni balisés, ce qui ne facilite pas la circulation à pied ou à

⁵¹³ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 22; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes

⁵¹⁴ Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigen, doc. 9.6; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12

⁵¹⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5

⁵¹⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

⁵¹⁷ Evenko, doc. 8.16, p. 7

vélo. De plus, les sentiers et les chemins ne sont pas toujours indiqués et changent au gré des événements et des travaux. Plusieurs ont signalé que les travaux du PAMV créent des difficultés pour les visiteurs en raison des voies de contournement, de l'encombrement des chemins par des camions, des chemins mal entretenus décourageant les visiteurs de se rendre au Parc⁵¹⁸. De surcroît, l'accès aux vélos est interdit à plusieurs endroits à cause des grands événements, ce qui devrait être corrigé ou réduit au minimum⁵¹⁹. On voudrait que pistes et sentiers soient ouverts à longueur d'année⁵²⁰.

Des sentiers de promenade et de pistes cyclables bien balisés avec une signalétique claire et marquage au sol permettraient un meilleur partage du Parc entre les usagers de transports actifs et le transport véhiculaire, tout en améliorant les liens entre ses différents attraits⁵²¹. L'OAQ voudrait voir privilégier le développement de sentiers piétons et cyclistes. Pour cela, il faudra, selon l'organisme, arriver à concilier les activités de sport et de transport, et travailler à limiter les conflits d'usage entre les adeptes du transport actif et les sportifs, ainsi que les irritants liés aux événements. En effet, « *marcher, courir, se déplacer ou s'entraîner en vélo devrait être non seulement sécuritaire, mais aussi convivial*⁵²² ».

Certains voudraient que les accès au Parc pour les transports actifs soient facilités grâce à de nouveaux liens terrestres, par exemple, grâce à un nouveau pont mobile entre le quai King Edward du Vieux-Port et le parc Dieppe à la Cité du Havre, en assurant un lien permanent entre l'île Notre-Dame et Saint Lambert, l'ouverture du pont du Cosmos en tout temps, la réhabilitation de l'ancien pont de l'Expo-Express entre les deux îles et en intégrant le pont de la Concorde et la Cité du Havre dans un corridor vert, piétonnier et cyclable reliant le REM et les îles, pour créer une véritable promenade Îles-Montagne⁵²³.

En somme, explique Vélo Québec, il faut « *s'assurer que soient complétés les accès à vélo, particulièrement à partir du pont Jacques-Cartier, mettre à niveau le réseau de sentiers et de pistes à l'intention des piétons et des cyclistes, incluant la Route verte et déployer un plan de signalisation complet*⁵²⁴ ».

⁵¹⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

⁵¹⁹ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10

⁵²⁰ Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.9

⁵²¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁵²² Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13

⁵²³ Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5, 16 et 17

⁵²⁴ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10

Accessibilité universelle

Quelques propositions ont été mises de l'avant pour mieux intégrer les principes de l'accessibilité universelle au profit des personnes à mobilité réduite. Le Conseil jeunesse de Montréal note l'importance que celles-ci soient prises en compte dans les réflexions entourant les installations, l'aménagement ainsi que les services de transports au Parc⁵²⁵.

L'OAQ propose que le Parc devienne un modèle en matière d'accessibilité universelle, notamment en raison du vieillissement de la population ou des objectifs d'augmentation de la fréquentation du Parc. Il faut viser à ce que tous les aménagements soient universellement accessibles, soulignant, cependant, les défis que représente l'adaptation des bâtiments patrimoniaux⁵²⁶.

Une citoyenne estime que, même si « *beaucoup a déjà été fait* », il faut encore améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en indiquant de manière claire « *où elles doivent débarquer et se diriger* » et voudrait voir l'installation de navette avec des rampes qui fonctionnent⁵²⁷.

2.7 Modèle d'affaires et financement du Parc

La situation financière de la SPJD interpelle et préoccupe un bon nombre de participants⁵²⁸. Plusieurs d'entre eux, dont les partenaires insulaires, ont évoqué le fait que la SPJD génère peu de revenus autonomes, et les enjeux que cela soulève dans le contexte où le parc Jean-Drapeau a besoin d'investissements pour la mise à niveau et l'amélioration de ses installations, la rénovation de plusieurs bâtiments, ou encore, pour assurer son développement⁵²⁹.

Beaucoup de participants estiment que la SPJD est devenue trop dépendante des revenus autonomes provenant particulièrement du volet événementiel de ses activités et des revenus de stationnement. Aussi, plusieurs sont d'avis que l'objectif de rentabilité va à l'encontre de la vocation du Parc⁵³⁰.

L'AAPQ comprend que la « *stratégie d'investissement ciblée dans de nouvelles installations événementielles permet d'accroître les revenus autonomes du parc Jean-Drapeau, mais elle tend aussi à augmenter le risque lié à la dépendance financière vis-à-vis quelques partenaires*⁵³¹ ». Un

⁵²⁵ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1

⁵²⁶ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12 et 13

⁵²⁷ Activités *in situ*, doc. 4.13; Eveline Nguépi, doc. 4.13

⁵²⁸ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵²⁹ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁵³⁰ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵³¹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

citoyen explique que la difficulté vient de l'obligation d'autofinancement de la SPJD - la Ville couvrant moins de la moitié de son budget de fonctionnement. Il considère que « *cette dépendance aux grands événements est néfaste aux îles et à la Société* » et plaide pour éliminer cette dépendance⁵³². Pour certains partenaires insulaires, les attentes importantes en termes de revenus autonomes contraignent la SPJD à un développement axé sur les activités commerciales et privées. Même si on dit comprendre la nécessité de recourir à des revenus autonomes, certains souhaitent un modèle financier moins dépendant des redevances de promoteurs événementiels⁵³³. Dans le même sens, le Musée Stewart remet en question le bien-fondé de ce modèle, car cela « *pose des défis et des contradictions [avec] la préservation et la mise en valeur des pôles naturels et culturels du parc* ». Ce dernier, à l'instar d'autres, prône un meilleur équilibre entre financement privé et public, entre activités gratuites et activités payantes⁵³⁴. Pour le Musée, la privatisation des espaces n'est pas la solution, bien que les grands événements permettent de grandes retombées économiques pour Montréal⁵³⁵.

Toutefois, le RÉMI tient à dire que « *le pôle événementiel s'avère payant pour le parc. En ce sens, il s'avère complémentaire aux autres missions, puisque les événements, à travers des redevances diverses, permettent de défrayer des coûts d'entretien, d'aménagement, de main-d'œuvre qui, autrement, ne pourraient être complètement assumés par la Ville*⁵³⁶ ». Il en va de même pour Evenko qui explique que la réalisation d'événements de grande envergure requiert une fine expertise en matière de production et de logistique, ainsi qu'une solidité financière substantielle. Ainsi, les entreprises privées sont « *des locataires indissociables du modèle d'affaires de la SPJD* » et rappelle que le loyer d'Evenko en 2017 comptait à lui seul pour près de 10 % des revenus autonomes de la SPJD, tout en ayant investi plus de 500 000 \$ de 2011 à 2017 pour l'amélioration des infrastructures du site⁵³⁷.

D'autres participants soulignent la part importante que représentent pour le Parc les revenus de stationnements. Un citoyen avance que « *Les stationnements doivent cesser d'être la vache à lait d'une organisation obsédée par des objectifs à court terme*⁵³⁸ ».

Par ailleurs, des participants à la soirée thématique sur la gouvernance et modèle d'affaires ont dit souhaiter que les futurs plans financiers soient « *structurants et durables* », tandis que d'autres estiment nécessaire de revoir certaines dépenses à la baisse, notamment les frais de marketing et de communication (5,3 M\$) ou les coûts d'entretien et de rénovation du nouvel amphithéâtre⁵³⁹.

⁵³² Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

⁵³³ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁵³⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁵³⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵³⁶ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4

⁵³⁷ Evenko, doc. 8.16, p. 3-6

⁵³⁸ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

⁵³⁹ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

2.7.1 Sources de financement

Dans l'objectif de limiter la dépendance de la SPJD envers le pôle événementiel, plusieurs sont d'avis qu'il s'avère nécessaire d'augmenter et de diversifier ses revenus, tout en explorant de nouvelles sources de financement⁵⁴⁰.

Revenus du secteur privé

Une des façons d'augmenter les revenus du Parc passe, selon certains, par l'augmentation des loyers corporatifs et des redevances demandées aux promoteurs événementiels « *en se basant sur les prix du marché*⁵⁴¹ ». Aussi, on suggère de modifier la méthode de calcul de ces redevances : l'actuel calcul basé sur les billets vendus par événement s'avère désavantageux par rapport à un calcul qui serait basé sur le nombre de billets vendus pour chaque jour d'activité⁵⁴².

Le CRE-Montréal souhaiterait que les promoteurs de grands événements et autres locataires de sites du Parc paient « *le juste prix pour assurer la restauration des sites occupés* », eu égard au nombre très important de personnes qu'ils y attirent, des opérations et installations lourdes qu'ils utilisent, de la détérioration sans véritable remise en état, et des pressions majeures qu'ils font subir aux infrastructures et espaces verts. Ce dernier soutient que l'ajout de petits événements (au lieu de multiplier les événements d'envergure) permettrait d'augmenter la part de revenus issue des commandites⁵⁴³.

Par ailleurs, des citoyens souhaiteraient un partenariat plus fructueux avec La Ronde, et de revoir l'entente de la Ville de Montréal avec l'entreprise Six Flags/La Ronde. L'un d'eux suggère que les revenus générés par la location du site soient retournés à la SPJD, sans que la Ville ne réduise son financement actuel⁵⁴⁴. Des participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement abondent dans le même sens⁵⁴⁵.

Revenus de stationnement et de tarifications

Pour le CRE-Montréal, il est « *nécessaire de réduire l'emprise des stationnements dans le parc et qu'il est possible d'y parvenir sans diminuer les revenus de la SPJD, car l'utilisation des stationnements est loin d'être optimale* ». En effet, l'organisme soutient que les stationnements sont sous-utilisés, qu'il s'agisse de ceux du secteur Mills, de La Ronde ou des autres

⁵⁴⁰ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9

⁵⁴¹ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁴² Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵⁴³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7 et 15

⁵⁴⁴ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 18; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

⁵⁴⁵ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

stationnements dont chaque place n'est utilisée que de trois à sept fois par mois⁵⁴⁶. À l'inverse, la CCMM s'inquiète que le nombre limité d'espaces de stationnement à proximité du Casino engendre des pertes de revenus⁵⁴⁷.

Par ailleurs, quant aux revenus de tarification demandés aux clubs, associations et fédérations sportives, les intervenants concernés ont rappelé que « *la pratique sportive implique des coûts importants dont le développement repose encore sur une structure sportive essentiellement bénévole qu'il importe de soutenir.* » Ces derniers voudraient « *que la SPJD reconnaisse les athlètes de haut niveau comme des modèles [...] et leur facilite l'accès aux diverses infrastructures du Parc, notamment en actualisant et en bonifiant la grille tarifaire pour les organismes de sport montréalais*⁵⁴⁸ ».

Plus spécifiquement, les associations récréotouristiques déplorent l'absence de grille tarifaire « *transparente et uniforme* » pour les différents occupants des espaces. En effet, chaque association a son propre bail et contrat dont les clauses et les tarifs diffèrent et ne sont pas publics. De plus, ces contrats sont souvent signés d'année en année. Cette situation peut créer des injustices et rend difficile la planification de projets et d'activités à long terme.

Revenus publics

D'autres, comme le Musée Stewart, plaident pour une hausse des ressources publiques de financement⁵⁴⁹. Les participants à l'atelier thématique sur le financement et la gouvernance souhaiteraient voir augmenter les financements provenant de la Ville de Montréal et ajouter des revenus provenant du gouvernement du Québec, mais aussi du gouvernement fédéral, de la CMM, ainsi que la participation financière de la Rive-Sud⁵⁵⁰. Des participants ont aussi suggéré de considérer la participation financière de la CMM ou de la région de la Montérégie « *puisque le parc est situé au milieu du fleuve, entre Montréal et Longueuil, on peut déduire qu'une proportion importante de la clientèle vient de la banlieue* « ... », il serait plus équitable qu'une partie de son financement public vienne de Longueuil, pas juste de Montréal⁵⁵¹. Conséquemment, ces résidents devraient avoir leur mot à dire dans les décisions du Parc⁵⁵².

En affirmant ce caractère métropolitain, la SPJD pourrait être admissible à un financement de la part de la CMM dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, estime le CRE-Montréal. Il recommande donc

⁵⁴⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10

⁵⁴⁷ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

⁵⁴⁸ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 19

⁵⁴⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8

⁵⁵⁰ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁵¹ Denis Côté, doc. 8.63, p. 1

⁵⁵² Rencontres ciblées, doc. 4.8; Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

d'intégrer le Parc dans la trame verte et bleue de la CMM, car l'envergure du territoire et les liens entre l'île de Montréal et la Rive-Sud « *justifient aisément le caractère métropolitain du parc*⁵⁵³ ».

Revenus d'activités et services

Les amis de la montagne, proposent de s'inspirer de la stratégie de la *Central Park Conservancy* et proposent comme sources de financement, notamment, l'organisation d'activités et de services propres à un tel parc, tel que cafés, boutiques, location d'équipement de plein air, des cours de ski de fond, des randonnées guidées, des activités éducatives et de plein air⁵⁵⁴. Certains participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement conseillent à la SPJD de considérer l'augmentation des revenus de location de salles et d'espaces et de programmer des activités payantes⁵⁵⁵. Toutefois, le Groupe C-Vert propose que des espaces soient mis gratuitement à la disposition d'OBNL pour l'organisation d'événements communautaires et d'initiatives citoyennes⁵⁵⁶.

Selon le CRE-Montréal, la location d'équipements pour les activités récréatives pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette) pourrait générer des revenus au Parc et suggère que l'abonnement annuel ou saisonnier soit envisagé⁵⁵⁷. Une citoyenne propose de miser sur les visiteurs en bateaux de plaisance afin d'augmenter les revenus du Parc⁵⁵⁸.

Autres sources de revenus

Le CRE recommande également de mettre en place un partenariat avec une organisation philanthropique à l'exemple du *Central Park Conservancy* en notant que les fonds recueillis « *soient utilisés à des fins respectueuses des orientations du Plan directeur et du plan d'action qui l'accompagnera*⁵⁵⁹ ». Cette idée est également revenue lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, où des participants ont proposé que la SPJD devienne un OBNL, lui permettant de se doter d'un membership et d'une fondation⁵⁶⁰.

La CCMM, de son côté, recommande « *de permettre à la SPJD de faire commanditer les appellations de ses lieux, comme le font déjà certaines universités*⁵⁶¹ ». Un intervenant suggère

⁵⁵³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18

⁵⁵⁴ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9

⁵⁵⁵ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁵⁶ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 14

⁵⁵⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15

⁵⁵⁸ Opinions en ligne – Guylaine Côté, doc. 9.8

⁵⁵⁹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18 et 19

⁵⁶⁰ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁶¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

d'élargir les sources de revenus en tarifant l'accès en voiture au Parc, une pratique qui existe dans les juridictions de Parcs Canada⁵⁶².

Toujours en matière de financement spécifique, ROGERS souligne qu'une implantation de nouvelles infrastructures de télécommunication où « *les opérateurs agiraient en tant que partenaires et locataires des lieux* », permettrait au Parc de diversifier ses sources de revenus. Dans ce modèle, « *l'administration de ces sommes pourrait rester sous la responsabilité de la SPJD afin de les réinvestir dans l'entretien du site, dans le lancement de projets spéciaux — notamment pour des projets technologiques — et dans la mise en valeur du Parc auprès des citoyens et des visiteurs étrangers*⁵⁶³ ».

Finalement, pour certains investissements spécifiques, comme pour le Pavillon de la Corée, il pourrait être intéressant d'explorer des sources de financement auprès d'organisations gouvernementales étrangères ou d'associations locales de la communauté coréenne du Québec, voire d'entreprises coréennes qui voudraient promouvoir leur image au Québec et au Canada. Les Amis du Pavillon de la Corée évoquent également la possibilité d'organiser une campagne de sociofinancement, même si elle considère normal que la SPJD soutienne le projet financièrement⁵⁶⁴.

2.8 La gouvernance

La question de la gouvernance du Parc est un enjeu de premier plan pour nombre de participants au regard des décisions récentes de la SPJD, notamment celle qui concerne la construction de l'amphithéâtre et de la place de plus en plus grande accordée à la vocation événementielle du Parc⁵⁶⁵. Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD « *aurait tout intérêt à se doter d'une politique en matière de participation citoyenne [...] afin d'éviter de reproduire les erreurs passées comme celle qui concerne le projet d'amphithéâtre*⁵⁶⁶ ». Un citoyen souligne qu'« *à défaut d'un cadre adéquat et d'un financement adéquat récurrent, les administrateurs et politiciens continueront à multiplier les interventions terriblement néfastes*⁵⁶⁷ ».

Un certain nombre d'intervenants ont noté l'importance d'améliorer ou de modifier la gouvernance de la SPJD pour faire une plus grande place aux citoyens, aux usagers, aux partenaires insulaires ainsi que les associations et les organisateurs actifs au Parc. Cela semble nécessaire pour améliorer les modes de communication entre les gestionnaires et les différents

⁵⁶² Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁵⁶³ Rogers Communications, doc. 8.68, p. 7

⁵⁶⁴ Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 7

⁵⁶⁵ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

⁵⁶⁶ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12

⁵⁶⁷ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

acteurs du Parc, pour développer de bonnes pratiques de gestion et pour établir une plus grande confiance entre les décideurs et la population.

2.8.1 Le statut du Parc

Les amis de la montagne et Héritage Montréal soulignent l'intérêt qu'aurait le parc Jean Drapeau à bénéficier d'un statut juridique protecteur, et cite en exemple le statut du mont Royal dans la Charte de Montréal⁵⁶⁸. L'organisme précise que « *ce statut doit être cohérent avec la nature emblématique de ce territoire et rétablir la préséance de sa valeur d'actif collectif et patrimonial sur son actuel traitement, davantage comparable à un équipement servant des usages, des événements publics ou privés et des activités dans une perspective d'autofinancement que d'une composante de valeur du domaine civique de la métropole élargie*⁵⁶⁹ ». Lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, des participants ont aussi mis de l'avant la possibilité que le Parc soit doté d'un statut de parc régional⁵⁷⁰.

Un citoyen est d'avis que la structure actuelle d'organisme paramunicipal avec un conseil d'administration nommé par l'exécutif de la Ville « *empêche toute transparence au niveau décisionnel* », alors qu'il s'agit d'une entité qui gère un parc montréalais public. Par conséquent, il voudrait que l'on modifie ce statut pour transformer la SPJD « *en un véritable organisme à but non lucratif*⁵⁷¹ ». Par ailleurs, une citoyenne recommande de doter le Parc d'un statut d'écoterritoire protégé⁵⁷².

2.8.2 Processus décisionnel

La CCMM recommande de « *développer une structure de gouvernance qui favorise l'ouverture, la transparence et la collaboration avec les parties prenantes et les citoyens*⁵⁷³ ». Une proposition qui va dans le même sens que celle de participants à la soirée thématique sur la gouvernance, pour qui la gestion du Parc devrait favoriser la consultation et la participation citoyenne et être plus transparente, notamment par la publication des procès-verbaux des conseils d'administration⁵⁷⁴.

Pour les partenaires insulaires, l'enjeu principal se situe au niveau de l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes, le partage et l'échange d'information entre la SPJD et ses partenaires, par exemple pour coordonner les calendriers des activités et des travaux

⁵⁶⁸ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 4

⁵⁶⁹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4

⁵⁷⁰ Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁷¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

⁵⁷² Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2

⁵⁷³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9

⁵⁷⁴ Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12

et la circulation lors des grands événements. La collaboration entre toutes les parties prenantes participe aussi à la création d'un esprit d'équipe et facilite l'entraide, en toute transparence, entre les parties⁵⁷⁵.

Les organisateurs d'événements rencontrés ont tenu à faire savoir qu'ils ne se considèrent pas comme de simples locataires des lieux, mais comme des partenaires du Parc. Même si quelques-uns ont tenu à souligner l'excellente collaboration avec la SPJD, d'autres ont décrit des difficultés communicationnelles, notamment en ce qui a trait aux calendriers des travaux et des activités. À ce propos, ils aimeraient être consultés sur une base continue quant au développement du Parc afin d'assurer une meilleure coordination et de favoriser la cohabitation entre les différents usagers du Parc⁵⁷⁶.

De leur côté, plusieurs associations récréotouristiques notent que la structure actuelle ne permet pas une bonne circulation d'information entre elles et les gestionnaires du Parc. Il n'y a pas de table de concertation ni de possibilité d'être présentes pour elles au conseil d'administration de la SPJD. Cela leur permettrait d'être mieux informées quant aux projets de développement, aux activités futures ou au calendrier des travaux⁵⁷⁷.

Pour l'OAQ, le processus décisionnel devrait favoriser la prise en compte des points de vue des citoyens, particulièrement lors de l'élaboration de projets. Il préconise la tenue de consultations en choisissant les modes adaptés (charrettes de cocréation, conception intégrée, participation en ligne, tables de concertation, ethnographie, etc.) et note que « *dans ces processus, comme en ce qui concerne l'ensemble de la gouvernance (projets, gestion du parc, etc.), la transparence et l'éthique doivent être valorisées*⁵⁷⁸ ».

Instances consultatives et décisionnelles

Longtemps souhaitée, une meilleure collaboration entre la SPJD et les partenaires insulaires semble être en voie de réalisation, notamment grâce à la création, en 2017, de la Table des partenaires insulaires, une structure formelle de rencontres. Les partenaires insulaires y voient une amélioration dans la collaboration, souhaitent la poursuite de cette initiative et la tenue de rencontres plus régulières afin de faire avancer les dossiers plus rapidement⁵⁷⁹.

⁵⁷⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁵⁷⁶ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3

⁵⁷⁷ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁵⁷⁸ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12

⁵⁷⁹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

Le Musée Stewart propose qu'un représentant des partenaires insulaires siège au conseil d'administration de la SPJD. Pour le Musée « *un droit de parole des partenaires dans les décisions entourant la gestion, le développement et la promotion du parc Jean-Drapeau favoriserait des échanges réguliers entre les divers acteurs et l'émergence d'une pluralité de points de vue quant au respect des objectifs du prochain plan directeur*⁵⁸⁰ ».

La composition du CA a soulevé d'autres propositions. Pour le Conseil jeunesse de Montréal, il est important de « *revoir la structure de la SPJD afin que celle-ci soit non seulement représentative des usagers et des usagères, mais aussi représentative de la diversité qui compose Montréal* » et demande qu'un siège soit réservé à la jeunesse⁵⁸¹. Pour les participants à la soirée thématique sur la gouvernance, il faut nommer des experts en environnement et en santé publique⁵⁸². D'autres ont parlé de l'importance d'y voir représenté le milieu sportif, les groupes d'intérêts (par exemple l'ornithologie ou l'hébertisme), et de la préservation du patrimoine⁵⁸³, ou encore les employés⁵⁸⁴.

Evenko demande, elle aussi, la création « *d'un comité des parties prenantes du parc qui aurait pour mandat de générer des discussions constructives sur le lieu en réunissant les grands acteurs qui font vivre le parc* ». Cela permettrait, selon l'entreprise, d'améliorer notamment la coordination logistique, la communication, le partage d'expertise et de connaissances, en plus d'élaborer des initiatives communes sur des problématiques communes et d'esquisser des solutions aux enjeux de cohabitation⁵⁸⁵. La CCMM note que « *la participation de tous les acteurs du PJD sera essentielle au développement de ces bonnes pratiques*⁵⁸⁶ ».

L'idée de la participation publique dans la gouvernance est notamment ressortie lors des soirées thématiques où il a été mentionné que les citoyens devraient pouvoir voter pour élire les membres du CA⁵⁸⁷. Un citoyen, s'inspirant de la gouvernance des hôpitaux, propose que le conseil d'administration soit composé de huit personnes, dont cinq seraient élues par la population et trois nommés par le conseil municipal, dont la présidence. Dans cette proposition, le responsable des Grands Parcs de la Ville de Montréal, le Casino ainsi que Six Flags siègeraient comme observateurs⁵⁸⁸.

Quant aux Amis de la montagne, s'inspirant de la structure du parc du Mont-Royal, ils suggèrent la mise en place d'une table de concertation élargie qui pourrait rassembler des représentants

⁵⁸⁰ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8

⁵⁸¹ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 6

⁵⁸² Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁸³ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

⁵⁸⁴ Biemme Blémur, doc. 8.37, p. 14

⁵⁸⁵ Evenko, doc. 8.16, p. 8

⁵⁸⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9

⁵⁸⁷ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁸⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

tels que : Héritage Montréal, CRE-Montréal, Division du patrimoine de Montréal, Ville de Saint Lambert, La Ronde, Casino de Montréal, Evenko, etc.⁵⁸⁹ L'idée de considérer les municipalités de la Rive-Sud dans la gouvernance du Parc a aussi été mentionnée lors des rencontres ciblées qui soulignaient qu'une proportion importante de visiteurs provient de ce territoire⁵⁹⁰. Dans la même veine, Héritage Montréal suggère « *la création d'une table concertation ayant une mission semblable à celle du Mont-Royal*⁵⁹¹ ». D'ailleurs, afin de favoriser l'implication bénévole des citoyens et de mettre les usagers au cœur des préoccupations du Parc, plusieurs évoquent la possibilité de mettre en place des « *Amis du parc Jean-Drapeau* », comme c'est le cas pour Les amis de la montagne⁵⁹².

Afin d'améliorer la transparence et la concertation des principaux acteurs du Parc, le CRE-Montréal recommande la mise sur pied d'une table de concertation « *composée d'une diversité de représentants de la société civile* », qui aura pour rôle de conseiller la SPJD à la fois sur les projets potentiels et sur les mesures pour atteindre les objectifs du plan directeur : « *Des précédents existent et peuvent servir d'inspiration comme la Table de concertation du Mont-Royal, qui existe depuis plus d'une décennie, et la récente Table des partenaires du parc Frédéric-Back*⁵⁹³ ».

Le Conseil jeunesse de Montréal souhaite également la création d'un organe consultatif représentant la diversité d'usagers créant ainsi « *le pont actuellement manquant entre la population du grand Montréal qui fréquente le parc et le conseil d'administration de la SPJD* ». Selon le CjM, le comité pourrait lui-même mettre en place des mécanismes de consultation et de collecte de suggestions des usagers et des usagères, avant d'émettre ses recommandations. Par exemple, il lui apparaît essentiel que les gens qui fréquentent le Parc soient impliqués en amont des projets de réaménagement du réseau routier, cycliste ou piétonnier⁵⁹⁴. À ce titre, une habituée du Parc considère qu'il doit y avoir « *plus de place pour que les citoyens participent au design, à la conception et à la programmation*⁵⁹⁵ », tandis qu'un autre propose à la SPJD de recruter des gens de différents clubs de ski de fond montréalais pour dessiner le réseau de pistes du parc⁵⁹⁶. De leur côté, les représentants de sports nautiques s'offrent pour partager leurs expertises et leurs besoins spécifiques quant à la rénovation du Bassin olympique⁵⁹⁷. Toutefois, selon un citoyen, « *le fait de mettre un comité d'usagers en place n'est souvent qu'une façon détournée d'acheter la paix*⁵⁹⁸ ».

⁵⁸⁹ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 5

⁵⁹⁰ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵⁹¹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

⁵⁹² Rencontre de groupe des partenaires insulaires, doc. 4.4; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1

⁵⁹³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 12

⁵⁹⁴ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 11

⁵⁹⁵ Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2

⁵⁹⁶ Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12

⁵⁹⁷ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁵⁹⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

2.8.3 Gestion du Parc

Expertises

Il est impératif pour plusieurs que la SPJD intègre des experts de divers domaines au sein de son équipe de gestion et de direction. L'AAPQ recommande d'intégrer des architectes paysagistes, car pour elle, il « *relève de l'évidence que l'évolution d'un grand parc urbain comme le PJD doit reposer sur une participation et une contribution importante d'architectes paysagistes*⁵⁹⁹ ». Le Musée Stewart suggère, lui aussi, de « *recruter au sein de l'équipe régulière de la SPJD, des experts (aménagement paysager et urbain, professionnels en biologie, botanique, entomologie, etc.), afin d'assurer la saine gestion des milieux naturels et leur harmonisation avec l'ensemble des îles*⁶⁰⁰ ».

Dans le même ordre d'idées, Les amis de la montagne proposent le développement d'outils « *qui guideront la prise de décision éclairée dans la gestion quotidienne du PJD, à l'instar de ceux qui existent pour le parc du Mont-Royal, tel que : plan de protection et de mise en valeur; cadre de gestion pour les événements publics; atlas du paysage; réalisation d'études pour la connaissance et la conservation des patrimoines*⁶⁰¹ ». Quant à l'AAPQ, elle recommande d'élaborer un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels⁶⁰².

Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD doit se doter d'une expertise suffisante pour superviser le déroulement des projets, que ce soit en matière de budget, de délais, de programme, de choix des soumissionnaires, de surveillance des travaux ou d'interaction avec les parties prenantes⁶⁰³.

Selon Héritage Montréal, la mission de conservation et de mise en valeur du Parc « *devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions* ». Cette instance devrait s'inscrire dans la gouvernance générale du site, maintenir une autonomie suffisante pour pouvoir collaborer avec les services de la Ville de Montréal chargés du patrimoine et des paysages, ainsi qu'avec le Conseil du patrimoine de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie⁶⁰⁴. À ce sujet, un citoyen signale que « *le principe même de protection patrimoniale exige une bonne*

⁵⁹⁹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 13

⁶⁰⁰ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

⁶⁰¹ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 6

⁶⁰² Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

⁶⁰³ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

⁶⁰⁴ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

*connaissance historique des lieux, connaissances qui font cruellement défaut aux employés ainsi qu'aux dirigeants du parc*⁶⁰⁵ ».

De son côté, le CRE-Montréal voudrait que la SPJD fasse appel à l'expertise du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports de la Ville de Montréal quant à la gestion écologique appliquée par les équipes municipales dans les parcs-nature, pour connaître l'état des autres composantes de la biodiversité du Parc et identifier, le cas échéant, les actions de conservation à mener⁶⁰⁶. Une citoyenne suggère d'embaucher un responsable de la protection de l'environnement au Parc, « *c'est à dire la faune et la flore*⁶⁰⁷ ».

Finalement, un citoyen suggère de mettre à profit les expertises des employés de la Ville au lieu de recourir à des consultants externes, trop coûteux à son avis⁶⁰⁸.

Appel d'offres et concours

L'OAQ croit que « *la manière dont les projets sont menés influence grandement la qualité des réalisations* ». L'Ordre plaide ainsi pour « *l'exemplarité de la commande publique* » qu'il voit comme un pilier de cette qualité. Pour lui, les éléments à considérer dans ce cadre sont : l'expertise interne, un accès élargi à la commande publique, la fin de la règle du plus bas soumissionnaire, la conception intégrée, l'évaluation des réalisations et la mise en place des concours⁶⁰⁹.

L'Ordre des architectes du Québec recommande à la SPJD de changer ses pratiques, en lançant, désormais, des concours pour tous les projets majeurs sur le territoire du Parc. Cette pratique « *s'inscrirait dans la continuité de son héritage culturel en matière de design et favoriserait son image* ». À ses yeux, « *les concours permettent d'assurer l'équité des concurrents, de faire une place à la relève et de trouver le meilleur fournisseur, et ce, en toute transparence* ». De plus, selon l'Ordre, les concours permettent « *réaliser des projets de meilleure qualité en fonction des besoins spécifiques exprimés, de stimuler l'innovation et de susciter l'émulation* ». La formule de concours permettrait aussi à la SPJD « *une visibilité et un rayonnement accrus* ». Pour les projets de plus petite envergure, l'Ordre propose, par exemple : des concours anonymes, ou de recourir à une sélection des professionnels basée sur la vision du projet, réserver certains mandats à des firmes de la relève ou publier des appels d'offres visant expressément l'expérimentation lorsque les projets s'y prêtent. Ce dernier recommande également aux gestionnaires du Parc de

⁶⁰⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

⁶⁰⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13

⁶⁰⁷ Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 1

⁶⁰⁸ Opinons en ligne – Daniel Germain, doc. 9.7

⁶⁰⁹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

« s'appuyer sur la grande expertise du Bureau du design de la Ville de Montréal en matière d'organisation de concours⁶¹⁰ ».

Stabilité des gestionnaires

Les partenaires insulaires notent l'importance de la stabilité dans la gouvernance de la SPJD⁶¹¹. On souligne que les changements de direction à la SPJD engendrent de l'instabilité sur le plan organisationnel, et rendent difficile la planification des activités et du développement des projets à moyen et à long terme⁶¹². Des partenaires insulaires ont souligné que cette situation contribue, au moins en partie, au fait que le Parc semble se développer sans vision à long terme⁶¹³.

2.8.4 Collaborations et partenariats

De nombreux participants ont recommandé à la SPJD de mettre en place des partenariats et collaborations afin d'améliorer sa gouvernance en matière patrimoniale, sportive, sociale, environnementale ou événementielle.

En matière événementielle, un participant voudrait que la SPJD soit « *bien plus qu'un locateur, mais un véritable partenaire* » assurant la promotion et le succès du pôle événementiel⁶¹⁴. Evenko, souhaiterait que soit favorisé l'accueil de « *locataires de confiance capable d'animer et d'opérer les lieux professionnellement, et mettre à leur disposition les ressources et l'expertise nécessaire au bon déroulement des activités* ». Ce dernier préconise la signature de baux à long terme avec certains locataires « *pour permettre le développement de leurs événements dans une vision à plus long terme, plus propice aux investissements*⁶¹⁵ ». Piknic Électronik propose aussi des baux de longue durée « *pour les partenaires qui contribuent à la fréquentation et au succès du parc*⁶¹⁶ ».

Quant aux Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., elle recommande que la SPJD « *favorise davantage de maillage* » entre gens d'affaires opérant au parc Jean-Drapeau et qu'elle « *agisse comme un rassembleur pour optimiser la diversité des expériences et leur complémentarité ainsi que des opportunités d'affaires pour les opérateurs*⁶¹⁷ ».

En matière patrimoniale aussi on recommande, à l'instar du CjM, d'étudier la possibilité de « *créer des partenariats avec des promoteurs privés afin de mettre en valeur le patrimoine du*

⁶¹⁰ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

⁶¹¹ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁶¹² Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁶¹³ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁶¹⁴ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 15

⁶¹⁵ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

⁶¹⁶ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11

⁶¹⁷ Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

*parc*⁶¹⁸. » Plus spécifiquement, le Musée Stewart propose que « *pour les cinq prochaines années, et au profit des visiteurs du parc* », lui soit confiée « *l'animation de l'ensemble des bâtiments historiques de l'île* », c'est-à-dire le Fort et toutes ses dépendances, incluant la Poudrière, la Tour de Lévis et le cimetière militaire⁶¹⁹.

À des fins de cohérence et de complémentarité des interventions en matière sportive, l'Excellence sportive de l'île de Montréal recommande que le milieu sportif, par l'entremise de son réseau d'organisations, soit partie prenante de tout processus de coordination touchant la pratique sportive et la gestion des infrastructures sportives. Pour l'organisation, la SPJD doit mettre en place « *un mode de gestion de ses infrastructures et équipements sportifs assurant une participation active des clubs et organisations sportives montréalaises concernés* ». ESIM propose ainsi un partenariat à la SPJD pour accompagner cette dernière dans l'atteinte de ses objectifs sportifs⁶²⁰. Plus spécifiquement, Vélo Québec estime que la « *poursuite de la collaboration mise en place entre la communauté cycliste et la SPJD est essentielle pour le succès de l'ensemble des projets de développement qui seront mis de l'avant au parc Jean-Drapeau*⁶²¹ ».

Les amis de la montagne proposent, eux, la mise en place « *d'un programme d'intendance environnementale* » qui pourrait être développé via « *un réseau de bénévoles qui participeraient de façon régulière à des activités de soutien à la biodiversité du milieu naturel tel que le contrôle des plantes exotiques envahissantes, des travaux de plantation ou bien la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques*⁶²² ». Dans le même ordre d'idées, lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été proposé d'encourager la recherche en botanique et les partenariats avec les écoles horticoles pour cultiver des espaces verts comme lieux de démonstration⁶²³.

Les participants ont aussi suggéré des partenariats avec les OBNL, des entreprises d'économie sociale et des institutions d'enseignements⁶²⁴. Ainsi, C-Vert+, propose d'accueillir des organismes à but non lucratif œuvrant en environnement, ou avec une mission d'intégration sociale. Selon eux, cela pourrait amener des citoyens à s'engager bénévolement dans la protection et l'entretien du Parc en organisant diverses activités, dont des corvées⁶²⁵. De son côté, QuébecOiseaux propose de conclure une entente de collaboration qui permettrait au Parc d'héberger les locaux de l'organisme dans l'un des bâtiments sous-utilisés du Parc afin de favoriser le développement d'activités ornithologiques sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame⁶²⁶.

⁶¹⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19

⁶¹⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11

⁶²⁰ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 17

⁶²¹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11

⁶²² Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 7

⁶²³ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6

⁶²⁴ Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1

⁶²⁵ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8 et 14

⁶²⁶ Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 6



3. Les constats et l'analyse de la commission

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau aura été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. La consultation a reçu un accueil favorable qui s'est manifesté autant par la diversité et la qualité que par le nombre des participants aux diverses étapes du processus.

Au cours de cette consultation, la commission a été à même de constater l'attachement des participants pour ce grand parc montréalais, mais aussi leur désir de voir des changements importants y être apportés pour en assurer le développement et la mise en valeur de manière durable.

Le contexte de la consultation

C'est dans un contexte particulier que cette consultation s'est déroulée. D'abord, le changement d'administration municipale a vu modifier la nature du mandat d'un exercice « *d'accompagnement d'une démarche de préconsultation et de concertation en vue de bonifier un projet de plan directeur*⁶²⁷ » à un mandat qui demandait « *de dégager une vision et des orientations*⁶²⁸ » en amont de l'élaboration dudit plan.

Ce nouveau mandat, plus large, ne permettait pas pour autant de faire table rase du passé. Il existe de nombreuses contraintes qui balisent la réflexion sur le futur plan directeur du Parc. Le « *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles* », adopté en 1993 après un processus étendu de consultation, est toujours en vigueur. La convention qui en découle, passée entre la Ville et la Société du Parc des Îles en 1996, stipule que la SPJD a pour mission de développer le Parc des Îles « *conformément aux orientations du plan directeur*⁶²⁹ ». Une actualisation du plan a été tentée en 2007, mais celle-ci n'a jamais été adoptée.

Parmi les projets identifiés alors, une quinzaine ont été réalisés, dont la plage Jean-Doré et la réaffectation de la Biosphère en musée, mais plusieurs n'ont jamais vu le jour ou ont fait l'objet de modifications importantes⁶³⁰. Cela n'a pas empêché que de nouvelles initiatives soient entreprises sans tenir nécessairement compte du plan d'ensemble et des priorités proposés en 1993. Cette série de gestes aura des incidences qui seront nettement perceptibles dans le prochain plan directeur.

À titre d'exemple, mentionnons qu'au moment d'entreprendre l'exercice de consultation, des décisions importantes d'investissement avaient déjà été prises, comme la construction de l'amphithéâtre de 65 000 places sur l'île Sainte-Hélène et la rénovation des paddocks du circuit

⁶²⁷ Ville de Montréal, sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 2

⁶²⁸ Ville de Montréal, doc. 1.1.1, p. 1

⁶²⁹ Questions de la commission, doc. 4.7.1.11, p. 19

⁶³⁰ Transcription de la séance d'information, doc. 7.1, L. 343-345

Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame. Des travaux initiés il y a plus de dix ans à partir d'une certaine vision de l'avenir du bâtiment Hélène-de-Champlain ont été suspendus. Finir ce projet nécessitera des investissements supplémentaires qui devront nécessairement apparaître dans le plan de mise en œuvre du prochain plan directeur.

Dans le processus de consultation, il a fallu prendre en considération des éléments qui ne pouvaient pas être remis en question, dont le fait que la Ville n'est plus propriétaire de la totalité de l'ensemble insulaire et que, par conséquent, la SPJD n'assure ni l'administration ni l'animation de la totalité du site.

En effet, La Ronde, qui occupe une partie importante du site de l'île Sainte-Hélène, fait l'objet d'un bail emphytéotique jusqu'en 2065 avec la société américaine Six Flags qui inclut des espaces de stationnement. Le Casino de Montréal est propriétaire d'une partie de l'île Notre-Dame et une entente de longue durée lie la Ville au Groupe de course Octane, organisateur du Grand Prix de Formule 1 du Canada qui a, comme nous l'avons dit précédemment, des répercussions sur les investissements à consentir, entre autres, sur le circuit Gilles-Villeneuve. De plus, de nombreuses ententes et baux lient la SPJD avec des concessionnaires, des partenaires insulaires et avec des organisateurs d'événements majeurs, sportifs et culturels.

Tous ces éléments ont grandement influencé la réflexion des participants et plusieurs d'entre eux ont déploré que la consultation publique qui, en théorie, devrait se dérouler en amont des décisions importantes arrive si tard dans le processus et avec tant de contraintes. Ils ont aussi confirmé, aux yeux de la commission, l'importance de doter rapidement le parc Jean-Drapeau d'un nouveau plan directeur qui s'assure de la collaboration de toutes les parties prenantes - partenaires, employés, usagers et citoyens - tant pour son élaboration que lors de ses étapes d'approbation et de mise en œuvre.

Les attentes envers la consultation

Pour soutenir l'exercice de consultation, mettre au jeu une vision et permettre de bonifier, moduler ou compléter les grandes orientations et les pistes d'intervention⁶³¹, la Société du parc Jean-Drapeau a préparé un état des lieux, de même qu'un cadre stratégique. Des fiches synthèses⁶³² ainsi qu'une abondante série d'études⁶³³ réalisées sur différents enjeux ont aussi été déposées. C'est l'ensemble de cette documentation qui a été soumis à la consultation et a fait l'objet de commentaires et de propositions de la part des participants lors des diverses activités et dans les opinions écrites ou orales. Cette riche matière, issue de la documentation et

⁶³¹ Ville de Montréal, doc. 1.1, p. 2-3

⁶³² Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.2.1 à doc. 3.2.6

⁶³³ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.1 à doc. 3.3.8 et doc. 3.4 à doc. 3.10

de la consultation, constitue le matériau de base sur laquelle repose le travail d'analyse de la commission.

Dans sa mise au jeu, la SPJD identifie surtout trois groupes d'enjeux⁶³⁴ sur lesquels elle souhaitait particulièrement voir se prononcer la population :

- L'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- La pérennité des actifs et le développement du Parc;
- La gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

Ces enjeux feront l'objet de diverses recommandations de la commission dans les prochaines sections. Enfin, la commission tient à souligner qu'elle a aussi reçu de nombreux projets particuliers qui se sont démarqués par leur pertinence ou par leur originalité : tant des propositions d'activités, d'aménagements que d'équipements spécifiques. Ils ont été résumés dans le chapitre 2 du présent document. La commission a toutefois choisi de ne pas les analyser individuellement dans le cadre du présent exercice, car elle estime qu'il n'est pas de sa responsabilité d'en disposer. Elle suggère néanmoins fortement à la SPJD de le faire une fois qu'une vision, des principes et des orientations pour le plan directeur auront été adoptés.

Le plan directeur de 1993 : d'hier à aujourd'hui

D'entrée de jeu s'est posée une question : Qu'est-ce qui a changé depuis le plan directeur de 1993? Ce document très complet comportait à la fois un état de situation, de grandes orientations, un concept d'aménagement, de même que des stratégies d'intervention et de mise en œuvre. Après en avoir pris connaissance, la commission croit que ce plan est, à de nombreux égards, toujours d'actualité. Elle s'y est référée fréquemment au cours de ses travaux puisqu'il constitue, selon elle, avec quelques mises à jour, une assise solide à la réflexion.

La commission a été inspirée, entre autres, par :

- La vision : le plus vaste parc urbain de Montréal, avec deux vocations : le contact avec la nature et le fleuve; les jeux, les fêtes et la culture.
- La liste des enjeux, encore d'actualité 25 ans plus tard (manque d'unité, aménagement inadéquat, difficulté d'accès, etc.).
- Les cinq principes directeurs : agir d'abord pour créer un milieu exceptionnel, accueillant et accessible; unifier le site; aménager et gérer le site grâce à une approche environnementale et écologique; favoriser une fréquentation accrue du site; mettre en valeur la magie des îles.
- L'organisation spatiale selon deux composantes distinctes, mais complémentaires : un grand espace vert et bleu et un ensemble d'équipements récréatifs et culturels.

⁶³⁴ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 22

- Le concept de « *pôles d'activités* » pour rejoindre une clientèle diversifiée pendant les quatre saisons.

Cette lecture de la commission quant à la pertinence du plan de 1993 est largement partagée par plusieurs intervenants et parties prenantes⁶³⁵, dont la SPJD, qui reconnaît dans son document d'état des lieux, que le plan de 1993 demeure grandement d'actualité. Toutefois, selon elle, il existerait de nouvelles réalités qui ne peuvent plus être occultées pour lesquelles un nouveau plan directeur est nécessaire : « (...) *on pense spontanément à l'avènement des technologies, parce qu'il n'y a naturellement pas un parc aujourd'hui qui peut fonctionner sans se soucier des besoins de ses usagers en matière de connectivité, mais on parle aussi des désirs des citoyens maintenant de participer aux décisions, d'avoir des institutions plus ouvertes et plus transparentes. On a aussi un besoin de se rapprocher de la nature, une réalité qui fait partie des préoccupations de la population actuelle (...)*⁶³⁶. »

L'analyse des opinions recueillies tout au long de cette consultation a conduit la commission à retenir deux des tendances identifiées ci-haut : la gouvernance ouverte et le besoin grandissant pour les citoyens du 21^e siècle de se rapprocher de la nature et du fleuve. La question de la connectivité et des technologies, bien que n'ayant fait l'objet que de peu d'interventions durant la consultation, paraît aussi incontournable aujourd'hui puisqu'elle traverse un ensemble de champs et influence les choix qui doivent être faits.

Par contre, à l'instar de multiples participants, la commission considère également important, dans les nouveaux enjeux, de s'interroger sur le déséquilibre croissant entre les deux vocations du Parc énoncées en 1993 :

- le contact avec la nature et le fleuve;
- les jeux, les fêtes et la culture⁶³⁷.

Comme plusieurs, elle constate la place grandissante qu'occupe la vocation événementielle dans la programmation et l'occupation des lieux. Cette situation est tributaire des besoins d'autofinancement de la SPJD dont les revenus provenant des redevances d'activités, de stationnements ou de location d'espaces sont en croissance depuis les dernières décennies. Ceci semble avoir eu pour conséquence d'influencer aussi les priorités d'investissement et de privilégier les promoteurs privés. On a ainsi vu favoriser des aménagements largement minéralisés, propices à l'accueil de grandes foules au détriment de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Dans le même ordre d'idées, certaines parties du site, souvent de valeur patrimoniale, ont été laissées à l'abandon pour concentrer des ressources sur les lieux qui sont potentiellement générateurs de revenus.

⁶³⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁶³⁶ Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1, p. 15

⁶³⁷ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

Pour la grande majorité des personnes consultées comme pour la commission, il est temps d'initier un retour du balancier. Soulignons que la commission croit que les événements de toutes tailles, de différentes natures, privés ou publics, peuvent avoir une place au parc Jean-Drapeau. Toutefois, elle estime que le prochain plan directeur doit prioriser des actions qui réaffirment le caractère public du Parc, prennent soin de son patrimoine et viennent en bonifier l'expérience nature. Ce retour du balancier est dans l'intérêt de l'ensemble des visiteurs du Parc. Peu importe leur activité de prédilection, tous bénéficieront également de l'environnement exceptionnel qu'offre le parc Jean-Drapeau.

Ce désir formulé par les citoyens concorde, dans une large mesure, avec la vision exprimée par les partenaires insulaires et les promoteurs d'événements qui soulignent « *la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro*⁶³⁸. » Certains vont même jusqu'à affirmer que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*⁶³⁹. »

La commission est d'avis que le prochain plan directeur devra illustrer le passage d'une logique de gestion des opérations d'entretien et de développement axée surtout sur les besoins de l'événementiel à la planification d'un espace vert et bleu d'une grande qualité, qui joue pleinement son rôle d'écrin pour des activités culturelles, sportives et récréatives qui s'y déroulent.

Le futur plan directeur doit viser à retrouver un équilibre harmonieux entre les diverses composantes du Parc. Il s'agit là un principe fort qui devrait guider son élaboration. Et, quelle que soit la démarche qui sera entreprise pour l'élaborer, la commission tient à rappeler que cette fois, son adoption doit absolument être assortie d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et d'un suivi rigoureux et transparent : « *Une fois le consensus établi et les décisions prises, il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt*⁶⁴⁰. »

Pour y arriver, la commission estime que cela demandera des modifications importantes, notamment en ce qui concerne la vision, l'aménagement et la gouvernance du Parc. Chacun de ces sujets fera l'objet d'une présentation détaillée dans les sections qui suivent.

⁶³⁸ Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3

⁶³⁸ Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁶³⁹ Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁶⁴⁰ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5-6

Recommandation #1

La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

3.1 L'identité, la vocation et la vision du Parc

La SPJD a soumis à la consultation dans son cadre stratégique une proposition de vision qui a suscité très peu de commentaires de la part des gens qui ont participé à la consultation. Au-delà des mots précis, c'est plutôt la difficulté d'incarner l'énoncé dans des actions concrètes qui préoccupe les participants. La commission a entendu plusieurs doléances quant à la façon dont le développement du Parc a été fait dans les dernières années, l'approche à la pièce ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble. « *Le parc Jean-Drapeau a souffert et souffre toujours d'une absence de vision et de moyens; le Parc se métamorphose à la pièce, au gré des opportunités et des événements*⁶⁴¹. » résume un participant.

Ce qui se dégage largement est un désir de concevoir le Parc avec une vision d'ensemble claire pour le futur, incarnée dans une identité forte où cohabitent le passé et le présent, et où tous les visiteurs auront leur place, qu'ils soient jeunes ou vieux, seuls ou en famille, festivaliers ou sportifs, Montréalais ou touristes.

Le plan de 1993 précisait ainsi sa vision : « *l'ensemble du parc des îles sera d'accès et d'intérêt public; dans un cadre largement naturel et patrimonial, prêtant à un contact étroit avec l'environnement fluvial, le parc des îles favorisera le loisir, le rassemblement, la réjouissance, l'émerveillement, l'acquisition de connaissances et la détente; de la contemplation du fleuve à l'excitation des manèges, on y expérimentera une gamme étendue d'expériences sensorielles, ludiques et culturelles*⁶⁴². »

Celle-ci n'a jamais été pleinement réalisée. Pourtant, à la lumière des opinions entendues, la commission est d'avis que cet énoncé est encore porteur.

Le parc Jean-Drapeau est unique à bien des égards. Sa situation géographique, au milieu du fleuve face au centre-ville, son important patrimoine bâti, archéologique et historique, son accès direct par le métro, tout concourt pour que la population montréalaise aussi bien que les touristes en fassent un lieu de prédilection. Pour qu'une vision d'ensemble cohérente guide le futur plan, il est nécessaire d'ajuster et de redéfinir la mission du Parc, de telle sorte que les besoins et les intérêts des citoyens s'y retrouvent au premier plan. Le futur plan directeur du PJD doit réitérer la vision de grand parc insulaire et urbain animé, riche de son patrimoine, dont la vocation

⁶⁴¹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5

⁶⁴² Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, doc. 3.5, p. 20

première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air.

Recommandation #2

La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- **le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;**
- **l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;**
- **la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;**
- **l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.**

Lors de la soirée d'information, la porte-parole de la SPJD posait le défi de la vocation et indirectement de la fréquentation en ces termes : « *On a déjà eu une vocation internationale forte, qui a fait la notoriété de Montréal. Est-ce que les citoyens souhaitent encore regagner cette fierté et cette notoriété en termes d'innovation, de transport, de design, d'espaces verts, comme à l'époque des Floralies, comme à l'époque d'Expo 67 ou comme à l'époque même des Olympiques de 1976?*⁶⁴³ ».

Les interventions faites en consultation suggèrent que c'est de l'appropriation citoyenne qui sera faite du Parc que renaîtra la renommée internationale, comme le résume Tourisme Montréal : « (...) *notre préoccupation face à l'avenir du parc Jean-Drapeau ne se limite pas à certains attraits généralement identifiés comme touristiques, comme le Grand Prix, le Casino et Osheaga. En effet, l'idée est de maintenir un lieu que les montréalais souhaitent visiter, ce qui, naturellement, incitera les touristes à s'y rendre. Cela, en toutes saisons*⁶⁴⁴. »

La commission partage cette opinion entendue durant la consultation : « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement*⁶⁴⁵ ». C'est pourquoi la commission pense qu'il est porteur pour le prochain plan directeur d'orienter la réflexion sur la vocation et la fréquentation autour de la consolidation des qualités du Parc en tant qu'espace vert naturel qui permet aussi la tenue d'activités et que la population locale va se réapproprier. Comme le disait le plan de 1993, « *l'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par de nouveaux équipements ou des événements ponctuels, mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement*⁶⁴⁶. »

⁶⁴³ Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1

⁶⁴⁴ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3

⁶⁴⁵ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 15

⁶⁴⁶ Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 23

Recommandation #3

La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

3.2 Des principes directeurs au service du développement du Parc

Pour la commission, le défi des dix prochaines années en est surtout un de cohérence. Cette cohérence doit se refléter dans la vision, dans l'aménagement des lieux, dans le développement de la programmation, dans le choix des activités, dans le modèle de gestion, etc.

Pour faire du parc Jean-Drapeau ce grand parc urbain animé qui favorise le contact avec la nature tout en permettant la tenue d'activités diverses et qui cohabitent harmonieusement, la commission retient de la documentation qui lui a été soumise, un certain nombre de principes, qui, selon elle, devraient guider la conception du prochain plan directeur. Un « *principe* » étant compris comme une base sur laquelle repose l'organisation de quelque chose et qui en régit le fonctionnement. Ces principes pourront ensuite se traduire en orientations et en actions pour en assurer la mise en œuvre.

Recommandation #4

La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Le respect de ces principes exigera une programmation rigoureuse d'interventions en termes de choix d'animation, d'infrastructures, d'équipements et d'aménagements spécifiques. Le recours à des indicateurs précis de performance permettant d'en évaluer la mise en œuvre et d'anticiper les résultats sera requis. Ce thème sera abordé plus en détail dans la dernière section de ce chapitre.

3.2.1 Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités

En 1993, on choisissait l'orientation de limiter les usages commerciaux dans le PJD. « *Le parc des Îles se distinguera des autres parcs montréalais, d'abord par sa relation particulière qu'il entretient avec le fleuve, mais aussi par sa composition même, construite autour d'un ensemble d'équipements collectifs majeurs, d'activités touristiques et commerciales, en harmonie avec la*

nature. Outre ces équipements, certains usages commerciaux tels que les restaurants et boutiques seront acceptables en tant que soutien pour les activités collectives, tandis que les usages résidentiels, industriels, commerciaux (à l'exception de ceux énumérés précédemment) et de bureau seront interdits⁶⁴⁷. »

La commission est d'avis qu'il faut encore respecter cette orientation du plan directeur de 1993 et limiter les usages commerciaux dans le Parc. Actuellement, beaucoup d'activités commerciales prennent place dans le Parc et celles-ci sont intimement liées à son modèle de financement. À titre d'exemple, la commission déplore le manque d'accessibilité publique et gratuite à des bâtiments rénovés comme la Tour de Lévis qui, aux dires de la SPJD « (...) est généralement utilisée pour des événements privés ou corporatifs, tels des mariages, des conférences de presse ou de lancements de produits⁶⁴⁸. »

La commission n'est pas contre les usages commerciaux ni les événements privés, mais elle estime que, dans ses principes, le prochain plan directeur devrait réaffirmer le caractère public du Parc et limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui lui appartiennent.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités qui ont lieu au Parc et qui occupent l'espace public, en particulier durant la période estivale, sont peu abordables. La commission voudrait mettre de l'avant l'importance de développer également des activités abordables ou gratuites dans la programmation du Parc, et ce, tout au long de l'année.

Adopter le caractère public du Parc et l'abordabilité des activités comme principe veut dire :

- Limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui appartiennent au Parc;
- Favoriser les usages publics;
- Développer des activités gratuites et abordables.

3.2.2 Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement

La commission a entendu un message clair lors de la consultation : le Parc devrait être un milieu à caractère naturel au cœur de la ville, composé d'une diversité de paysages, généreusement plantés d'arbres, de plantes et de fleurs. La mise en valeur des vues, du fleuve ainsi que le caractère champêtre des lieux permettent un contact avec la nature près de la ville, une nature certes travaillée par l'humain, mais qui reproduit un environnement qui nous rapproche de la campagne, de la forêt, du fleuve.

La commission a également entendu l'appel de nombreux groupes et individus, les ornithologues, entre autres, qui ont plaidé pour la protection de l'écosystème du Parc, ainsi que pour le respect

⁶⁴⁷ Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

⁶⁴⁸ Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018, doc. 4.7.1, p. 3

de sa faune et de sa flore, ce qui n'est pas toujours compatible avec le développement d'activités à grand déploiement. Néanmoins, dans l'esprit de retrouver un équilibre harmonieux entre nature et événements, la commission est d'avis que la préservation et le développement de la biodiversité des îles devraient être un principe pour les dix prochaines années. Ce principe devrait guider les interventions prioritaires pour la conservation, le développement et la mise en valeur, tant des espaces verts que des espaces bleus.

Le respect de la nature et de l'environnement, c'est :

- Intervenir pour la préservation et le développement de la biodiversité;
- Favoriser la conservation, le développement et la mise en valeur des espaces verts et bleus;
- Protéger l'écosystème du Parc et respecter la faune et la flore des îles;
- Révéler le caractère insulaire du Parc.

3.2.3 Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux

Comme l'énonce l'UNESCO, « *la mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples qui puisent dans leur patrimoine — naturel et culturel, matériel comme immatériel — les repères de leur identité et la source de leur inspiration*⁶⁴⁹ ».

En d'autres termes, le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire et de sa population. À cet égard, le Parc a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. D'ailleurs, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal⁶⁵⁰, tandis que l'île Sainte-Hélène est citée depuis 2007 comme site patrimonial dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Dans son état des lieux, la SPJD souligne que le site est investi d'une valeur symbolique forte, reflet de la société en plein essor des années 1960, et qu'il possède aussi les atouts pour s'inscrire à nouveau, et avec autant de force, dans la société montréalaise du 21^e siècle⁶⁵¹. Le fort de l'île Sainte-Hélène, le Pavillon de la Corée construit pour l'Expo 67, le Hélène-de-Champlain, ou encore la Place des Nations, ce legs mythique d'Expo 67 : ce ne sont là que quelques exemples, anciens et plus contemporains, de structures faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti du parc Jean-Drapeau et qui sont des témoins de l'évolution d'un lieu à forte valeur symbolique.

La commission partage l'avis d'un grand nombre de participants qui souhaitent l'élaboration d'une vision claire de l'avenir du patrimoine du Parc et sa valorisation. Les traces de l'histoire, toujours présentes sur le territoire du PJD, sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer

⁶⁴⁹ Cité dans : Énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine de la Ville de Montréal

⁶⁵⁰ Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène, doc. 3.4.4.1 et Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame, doc. 3.4.5.1

⁶⁵¹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 25

pour favoriser son essor. En misant sur son patrimoine naturel aussi bien que bâti, il serait possible de faire du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Autres témoins de l'histoire et du patrimoine des îles, « *le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67*⁶⁵². » La commission croit que l'art public dans le Parc est une partie intégrante de sa personnalité et de l'esprit des lieux.

Faire du respect du caractère identitaire des îles et de l'esprit des lieux un principe fort du prochain plan directeur apparaît comme un incontournable. Ce principe permet de favoriser l'esprit d'appartenance de toutes les parties qui opèrent ou gèrent des activités ainsi que de développer les partenariats et les collaborations à partir d'une compréhension commune dans une signature unifiée. Il permet aussi d'offrir une grille d'analyse pour les projets futurs à prioriser.

Le respect de l'identité et de l'esprit des lieux, c'est :

- Préserver le patrimoine et mettre en valeur l'héritage des lieux;
- Concevoir un parc à l'identité forte où cohabitent le passé et le présent;
- Faire une place à l'art, la culture et l'innovation.

3.2.4 Principe 4 : la cohabitation harmonieuse

La grande majorité des participants à la consultation sont d'avis qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du Parc, malgré les défis que cette cohabitation peut poser. Le problème est très bien décrit dans la réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandée par le parc Jean-Drapeau qui stipule : « *C'est là un défi important qui exige de prendre en compte aussi bien les besoins des plantes et de tout élément naturel du site que les besoins organisationnels des événements. Ces deux types d'exigences sont souvent contradictoires, les premiers évoluant idéalement dans un milieu non perturbé au royaume du silence et de la tranquillité alors que les seconds nécessitent un imposant déploiement de structures et équipements de toutes sortes, génèrent une forte agitation et laissent souvent des empreintes au sol et aux infrastructures naturelles*⁶⁵³. » Toutefois, pour que la cohabitation soit possible, il importe que tous reconnaissent les différentes missions - sportive, récréative, événementielle - du Parc, sans les mettre en opposition. Il va donc de soi de dire que l'établissement de balises et de valeurs du site à conserver, éléments inhérents au principe de cohabitation harmonieuse, permettront de conjuguer la programmation événementielle et les activités nécessaires à la conservation du Parc.

⁶⁵² Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5

⁶⁵³ Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5, p. 33

Ce principe devrait également englober, de l'avis de la commission, le principe de « *bon voisinage* » avec les résidents des quartiers limitrophes, notamment en ce qui a trait à l'enjeu du bruit provenant de la programmation événementielle du Parc. Cette question a surtout été abordée par des résidents de la Ville de Saint-Lambert.

Rappelons qu'un comité tripartite avec la Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau et la Ville de Saint-Lambert est actuellement en œuvre pour solutionner le problème lié au bruit⁶⁵⁴.

Un premier bilan de cette expérience-pilote a été rendu public; on y retrouve un ensemble de mesures qui seront mises en place pour mieux gérer les impacts sonores des événements musicaux en 2019⁶⁵⁵. Pour la commission, les conclusions de ces discussions devront faire partie des orientations du futur plan directeur.

La cohabitation harmonieuse, c'est :

- S'assurer qu'une clientèle variée peut, en sécurité et en tout temps, profiter de la nature ainsi que participer à divers événements et activités;
- Favoriser une saine cohabitation entre les différents occupants des lieux : partenaires insulaires, associations sportives, organisations récréotouristiques et organisateurs d'événements;
- Concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure;
- Favoriser un esprit de bon voisinage avec les résidents des quartiers limitrophes.

3.2.5 Principe 5 : le recours au savoir-faire local

Pour la commission et de nombreux participants à la consultation, le futur plan directeur devrait proposer des interventions structurantes pour faire du PJD un lieu d'exception dans l'environnement montréalais. En lien avec son développement historique, le Parc pourrait choisir comme principe d'être résolument une vitrine du savoir-faire en matière de culture, de sport, de restauration, d'agriculture urbaine, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de gouvernance ouverte et de design. Ce principe ouvrirait la voie à des projets novateurs pour que le parc Jean-Drapeau devienne un espace de démonstration et d'expérimentation.

Montréal peut se targuer d'être titulaire de différents labels : Ville UNESCO de design, ville d'innovation, ville de savoir, ville intelligente, etc. Au cours des dernières années, elle a vu s'installer plusieurs entreprises de nouvelles technologies et d'intelligence artificielle. Ses universités détiennent des brevets sur des technologies de pointe et certaines sont reconnues

⁶⁵⁴ Réponses aux questions et demandes additionnelles-18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 1

⁶⁵⁵ Bilan expérience-pilote : Gestion du bruit au parc Jean-Drapeau, 2018, doc. 6.6

comme des laboratoires de développement du capital social. Pour plusieurs, l'agriculture urbaine et le recours aux circuits courts de production sont des traits de caractère qui définissent de plus en plus l'ADN montréalais. Alors, pourquoi ne pas miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc? Pourquoi ne pas faire des expertises de la collectivité, des institutions, des groupes communautaires, des associations, le cœur de la nouvelle mouture du plan directeur?

Adopter le savoir-faire local comme principe, c'est :

- Miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc;
- Faire appel à la collectivité, aux institutions, aux groupes communautaires, aux associations ayant des expertises reconnues;
- Permettre la contribution des talents d'ici en matière de culture, de sport, de gastronomie, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de design.

3.2.6 Principe 6 : la saine gestion environnementale

Pour réussir la conservation et le développement du site exceptionnel que constitue le parc Jean-Drapeau, il est nécessaire, dans la prochaine décennie, de se doter d'activités de gestion appropriées fondées sur un modèle orienté vers le développement durable. Ceci demande une approche intégrée conciliant l'aménagement, la protection du caractère naturel des lieux, l'utilisation optimale et la revitalisation des infrastructures existantes, une occupation judicieuse de l'espace afin de réduire les nuisances, le transport, en mettant notamment l'accent sur des modes collectifs et non polluants, ainsi que des façons de construire respectueuses de l'environnement fondées sur l'économie des ressources et destinées à un usage pérenne.

Ce principe devrait transcender toutes les orientations du prochain plan directeur et susciter l'adhésion de la communauté dans le respect des différents groupes d'utilisateurs.

La saine gestion environnementale, c'est :

- Mettre en œuvre des pratiques de développement durable;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs montréalais de réduction des GES;
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et pérennes;
- Rénover plutôt que reconstruire, réutiliser ou recycler plutôt que disposer.

3.2.7 Principe 7 : la gouvernance participative

Les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. En réponse à une question de la commission, la SPJD en fait ainsi la synthèse. La Société du parc Jean-Drapeau (d'abord nommée AMARC⁶⁵⁶ de 1977 à 1995, puis Société du Parc des Îles jusqu'en 2006) a été créée en 1983 par lettres patentes délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Sont conférés à la Société des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies et sujette à certaines restrictions. Les membres de son conseil d'administration sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. En tant que société paramunicipale, la SPJD n'est pas soumise aux politiques et règlements de la Ville⁶⁵⁷.

Plusieurs participants à la consultation ont déploré des lacunes perçues dans le travail de la SPJD pour les responsabilités qui lui sont confiées. Celles-ci ont été largement abordées dans le chapitre 2. Des changements significatifs dans la gestion et la gouvernance du Parc sont souhaités par de nombreuses personnes qui se sont exprimées à différents moments de cette consultation.

La commission est d'avis que pour rendre la gestion du Parc plus transparente, pour redonner confiance aux usagers et pour favoriser les collaborations ainsi que les synergies entre les parties prenantes, l'adoption d'un principe de gouvernance participative serait bénéfique. La notion de gouvernance renvoie au choix des grandes orientations et des priorités pour assurer la viabilité financière d'une organisation et veiller à ce que les intérêts des actionnaires soient protégés. Dans la mesure où le parc Jean-Drapeau est un actif collectif, il semble adéquat que la collectivité ait également voix au chapitre lorsque sont faits les choix importants ou déchirants pour que le bien commun soit protégé. C'est ce qu'on entend par gouvernance participative. Celle-ci peut s'incarner de bien des manières qui seront abordées plus en détail dans la section 3.3.6 consacrée à l'orientation 6.

La gouvernance participative, c'est :

- Favoriser le sentiment d'appartenance des usagers du Parc;
- Développer les collaborations et les partenariats entre les usagers du Parc, les partenaires insulaires et les institutions;
- Favoriser la participation des citoyens, des usagers et de la collectivité;
- Faire appel à des pratiques innovantes pour développer aménagements et services.

⁶⁵⁶ L'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) avait été créée en 1983 pour gérer le parc après la fermeture de Terre des Hommes, voir le doc. 4.7.1.7

⁶⁵⁷ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.7

3.3 Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc

Une orientation est généralement définie comme le fait de choisir une voie particulière, une direction, un positionnement. Dans son cadre stratégique, la SPJD proposait à la consultation quatre orientations :

- Promouvoir et agir selon les principes du développement durable;
- Favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers;
- Favoriser l'innovation sous toutes ses formes;
- Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

Ces orientations s'appliquaient à huit axes de développement : la notoriété du Parc, la mise en valeur du patrimoine et de la culture, la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée, le développement et le maintien des infrastructures, l'aménagement cohérent du territoire, l'offre d'activité et la qualité des services, la pérennité du Parc et, finalement, la gouvernance du Parc.

Pour les participants, certaines orientations proposées relevaient plutôt du niveau des valeurs, alors que des axes de développement, tels la mobilité et l'accessibilité pouvaient être eux-mêmes considérés comme des orientations, des idéaux à atteindre.

Recommandation #5

La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- ***Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;***
- ***Honorer l'histoire et le patrimoine;***
- ***Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;***
- ***Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;***
- ***Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;***
- ***Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.***

3.3.1 Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus

Une situation à corriger

Aborder la question des espaces verts et bleus renvoie à la notion même de ce que devrait être un parc urbain animé comme le parc Jean-Drapeau. Ce dernier devrait être un lieu où la détente et le contact avec la nature sont au cœur de l'expérience des visiteurs et qui permet la tenue d'activités diverses qui, elles-mêmes, se démarquent par le cadre naturel dans lequel elles se déroulent. Cette vision est cohérente avec celle énoncée dans le plan directeur de 1993 qui

proposait de « *concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure*⁶⁵⁸ ».

Rappelons que la SPJD a la double mission d'exploitation et de protection de ces lieux. Parmi ses responsabilités, se trouve en premier lieu, la « *conservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus*⁶⁵⁹. » Les participants à la consultation ont mis en lumière des défaillances en ce qui concerne cette responsabilité et la commission considère que cela constitue le défi primordial que doit relever le prochain plan directeur du Parc.

Les opinions exprimées durant la consultation ont fait clairement ressortir qu'il faut faire mieux pour protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus de l'île Notre-Dame et de l'île Sainte-Hélène. Les sentiers, les berges et les rives, les canaux, les jardins et la canopée doivent contribuer à la magie du Parc. Cet objectif doit aller de pair avec une organisation spatiale cohérente du Parc ainsi que des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux, orientations qui seront abordées dans les prochaines sections de ce chapitre.

Grâce aux grands projets d'aménagement qu'ont été les Jardins des Floralies en 1980, la plage Jean-Doré en 1990 et l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène en 1992, et aussi grâce aux programmes de plantation et à l'accroissement naturel des arbres et des végétaux, les quarante dernières années avaient imprimé une tendance claire vers l'augmentation de la canopée et des espaces naturels sur les îles. Plusieurs gestes récents ont compromis cette avancée. À titre d'exemple, soulignons la négligence du mandat de protection de la nature; l'augmentation des événements à grand déploiement dans le Parc; les travaux visant la réalisation, pour l'été 2019, d'un amphithéâtre extérieur de 65 000 places ainsi que d'une allée largement minéralisée vers la sculpture de l'Homme de Calder.

La commission a entendu bon nombre d'intervenants rappeler les pertes d'espaces verts et bleus qui ont été nécessaires pour ces travaux d'aménagement. Ces derniers ont engendré la coupe de quelque 1 000 arbres, mais aussi l'élimination de deux plans d'eau d'environ 8 000 mètres carrés par le remblaiement de bassins qui comportaient des étangs, cascades et ruisseaux dont l'écosystème faisait le charme des lieux⁶⁶⁰. Ces gestes paraissent malheureusement irréversibles, mais la commission estime qu'ils pourraient tout de même être suivis de gestes qui minimiseront les impacts environnementaux de ces aménagements. Et ce, en plus du programme de plantation prévu de quelque 600 arbres dans le secteur de l'amphithéâtre au terme des travaux. Ainsi, il est grandement souhaitable « *que les nouvelles installations permettent de concentrer les efforts vers la préservation du caractère naturel du Parc*⁶⁶¹ », tel qu'énoncé par la SPJD dans son plan forestier.

⁶⁵⁸ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles – 1993, doc. 3.5, p. 1

⁶⁵⁹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 15

⁶⁶⁰ Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 2

⁶⁶¹ Plan maître forestier, doc. 3.3.5.1, p. 7

Cela dit, la conservation et la mise en valeur des espaces verts et bleus doivent être une orientation claire et ambitieuse pour le Parc dans sa globalité. La mise en œuvre du prochain plan directeur est donc une opportunité à saisir pour renaturaliser le Parc.

Pour ce faire, la commission préconise que des gestes forts se concentrent sur les trois enjeux suivants :

- La conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissement des espaces minéralisés;
- La mise en valeur des berges et l'aménagement de sites permettant le contact avec le fleuve;
- La réduction de l'impact néfaste des activités sur les milieux naturels.

Révéler le caractère naturel du Parc en respectant la diversité de ses paysages

La commission a entendu le message d'un nombre important de participants qui souhaitent que le parc devienne davantage un milieu à caractère naturel. Une multitude de gestes proposés par des participants à la consultation pourraient être retenus et planifiés lors de la mise en œuvre du plan directeur.

Ces actions devant mener à la revitalisation du patrimoine naturel du Parc et viser la naturalisation constante des îles devront tenir compte de la diversité des paysages et des besoins des différents secteurs des îles.

Le respect des paysages spécifiques aux différents secteurs de l'île demande des gestes où on retrouve autant des lieux de rassemblement dans un cadre naturel que des lieux sauvages, comme une forêt ou champêtres, tels des jardins et des roseraies.

Le résultat devrait permettre d'ici 10 ans, l'accroissement de la canopée et des espaces verts, la mise en valeur des espaces bleus qui permettent à la biodiversité, à la faune et à la flore du Parc de prendre la place qui leur revient.

Les espaces naturels et minéralisés

Le plan de 1993 stipulait l'importance que les entrées, les berges et l'ensemble des sentiers et voies de déplacement soient encadrés par un paysage vivant et naturel⁶⁶². Selon la commission, ces préoccupations doivent être aussi au cœur du prochain plan directeur. En effet, les espaces minéralisés sont encore trop nombreux dans ce lieu qui a pour mission première d'être un parc public. Trop de stationnements et de lieux d'entreposage rendent encore les berges inaccessibles.

⁶⁶² Plan de mise en valeur et de développement du parc des îles, doc. 3.5, p. 1, 27 et 44

La commission est d'avis que des gestes doivent être posés pour la conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissement des espaces minéralisés, en priorisant des interventions dans trois secteurs : 1) la Plaine des Jeux et le mont Boullé, 2) l'entrée de l'île Notre-Dame et le secteur des canaux et, 3) les berges du Saint-Laurent et du chenal Lemoyne.

Île Sainte-Hélène : la Plaine des Jeux et le mont Boullé

Les lieux de rassemblement devraient être caractérisés par le cadre naturel unique qu'offre le parc Jean-Drapeau tout en minimisant leur impact sur l'écosystème et la biodiversité du Parc.

Le cas de la Plaine des Jeux, qui est en partie occupée par l'organisation Piknic Électronik depuis les travaux de rénovation de l'allée Calder, est un exemple où cet objectif pose un défi véritable. L'organisation Piknic Électronik a permis la réappropriation de l'Homme de Calder, une œuvre d'art unique, vestige d'expo 67. Cet endroit au pied de la sculpture était, avant les travaux actuels, un lieu bucolique dont le charme a attiré les foules pendant de nombreuses années.

Depuis les travaux du PAMV, cette activité estivale se tient à la Plaine des Jeux, dans le secteur du mont Boullé, un lieu naturel d'une grande valeur écologique et patrimoniale. À l'instar de la SPJD, la commission a constaté que « *l'esthétique du site a été dégradée par le déploiement intensif d'événements*⁶⁶³ ». Ajoutons que le problème est aussi écologique : le piétinement du site a occasionné une forte compaction des sols jusque sous les arbres, ce qui compromet leur santé. Par conséquent, il est urgent de mettre en place un plan de réaménagement de la Plaine des Jeux pour rétablir la qualité des sols et la verdir. Il s'agit également d'une opportunité de mettre en valeur son potentiel paysager, les vues sur le fleuve et de consolider les boisés du mont Boullé voisin⁶⁶⁴.

Par ailleurs, dans le but de revitaliser et de verdir ce secteur emblématique du Parc, la commission se questionne sur l'opportunité d'y maintenir un stationnement qui brise le lien entre le mont Boullé, la Plaine des Jeux et le fleuve. Bien que la commission soit consciente qu'un grand nombre de ces espaces sont sous la responsabilité de Six Flags/La Ronde et du Casino, elle considère que des alternatives devraient être trouvées pour réduire et verdir le stationnement P8, situé entre le mont Boullé et la rive nord de l'île. La même réflexion pourrait également être faite pour les espaces du Cap-sur-Mer, à la pointe est de l'île Sainte-Hélène.

⁶⁶³ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 45

⁶⁶⁴ L'importance d'agir pour préserver et améliorer la biodiversité du parc est bien détaillée, entre autres, dans le mémoire posthume de Marc London, le concepteur du plan de 1993, doc. 8.75, p. 13

L'île Notre-Dame et le secteur des canaux

Le secteur des Floralies devrait bénéficier d'un programme ambitieux d'aménagement visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et, bien sûr, les compositions végétales. Ce programme pourrait ouvrir la voie au développement de l'ensemble de l'île Notre-Dame, mettre de l'avant le design végétal pour en faire un lieu d'innovation et une vitrine du savoir-faire montréalais.

Par ailleurs, la Place de l'Afrique à l'entrée de l'île Notre-Dame est également minéralisée, alors qu'il s'agit d'un lieu qui devrait être un lien naturel entre l'île Sainte-Hélène et le secteur des canaux et des Jardins des Floralies.

Les berges

La mise en valeur des espaces bleus du Parc doit impérativement englober la naturalisation générale des berges. La commission fait sien le constat du document de réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandé par la SPJD :

« La présence du fleuve rehausse considérablement la valeur de l'espace et la richesse de l'expérience du visiteur. Malgré son omniprésence et les quelque sept kilomètres de rives, l'accessibilité physique et visuelle du fleuve reste à être améliorée. Hormis quelques vues d'intérêt à partir de l'île Sainte-Hélène vers le centre-ville, peu de perspectives visuelles sont dégagées et permettent d'apprécier le caractère insulaire du Parc. De plus, seuls deux accès, sur des parcours peu fréquentés, permettent le contact rapproché avec l'eau soit la pointe de la Place des Nations et le secteur du quai près du stationnement de La Ronde. Ces sites font la démonstration de la grande puissance de cet imposant plan d'eau et de son intérêt attractif manifeste pour le visiteur local ou étranger⁶⁶⁵. »

C'est pourquoi elle estime qu'un programme de plantation massive d'arbres et d'autres végétaux doit être entrepris sans tarder pour renforcer le caractère naturel des bords de l'eau qui pourront ainsi offrir des occasions de promenade ainsi que des vues sur l'eau et les environs.

Pour une cohabitation entre nature et événements

Ces gestes pour redonner leurs lettres de noblesse aux espaces verts et bleus doivent aussi inclure de nouvelles stratégies pour harmoniser nature et événements d'envergure. La magie de cet espace naturel est un atout pour tous les usagers, qu'ils soient promeneurs, sportifs ou festivaliers. La beauté du Parc joue un grand rôle dans l'expérience des festivaliers et le succès d'événements d'envergure⁶⁶⁶. Le Parc est un atout pour tous. Les événements ont toutefois des impacts sur le Parc qu'il faut minimiser : *« pour accommoder la tenue de grands événements, le Parc a subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides. Dernièrement, les 1 000 arbres abattus et la minéralisation*

⁶⁶⁵ Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5

⁶⁶⁶ Evenko, Transcription, doc. 8.16.1, Nick Farkas, L. 940

de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup... Même sur les plaines non minéralisées, le rassemblement de grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols, affectant parfois même les arbres qui se trouvent à la lisière⁶⁶⁷ ».

Concertation, communication, information, mais aussi nouvelles exigences auprès des organisateurs d'événements s'imposent; plusieurs gestes pour transformer cette cohabitation et protéger les espaces verts et bleus ont été proposés par les participants à la consultation. Le prochain plan directeur doit y consacrer une attention particulière.

Par exemple, le montage-démontage des infrastructures temporaires est à revoir pour transformer en profondeur son impact sur la nature. La remise en l'état des espaces verts à la suite du passage des foules devrait être une préoccupation qui trouve écho dans le prochain plan directeur et s'incarne dans de nouvelles exigences envers les promoteurs d'événements.

Recommandation #6

Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- ***Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;***
- ***Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;***
- ***Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont-Boullé;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.***

Recommandation #7

Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- ***Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.***

⁶⁶⁷ CRE-Montréal, doc. 3.35, p. 9

3.3.2 Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine

« *L'espace n'existe pas simplement en vertu de ce qu'il contient, mais surtout en vertu de ce qu'il exprime*⁶⁶⁸. »

Le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire. À cet égard, le parc Jean-Drapeau a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. Les traces de l'histoire, toujours présentes, ont doté ce territoire d'une identité propre et sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer pour favoriser son essor.

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de *Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle* au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, et comme l'a rappelé l'Association des architectes paysagistes du Québec : « *les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*⁶⁶⁹. »

Pour cette raison, la commission trouve malheureux que plusieurs legs de l'histoire du Parc se soient gravement dégradés au fil du temps, ne soient pas mis en valeur, ou soient en attente d'une vocation. Pensons à l'état d'abandon de son héritage historique datant de l'Expo 67 (la Place des Nations, le Pavillon de la Corée), à l'incertitude entourant l'avenir de lieux patrimoniaux comme le pavillon Hélène-de-Champlain, le Musée Stewart ou la Biosphère, ou à la collection d'art public du Parc qui a particulièrement manqué d'attention ces dernières années, voire décennies.

Par conséquent, la commission considère primordial de faire de la conservation et de la mise en valeur de l'héritage patrimonial, une orientation forte du prochain plan directeur. À l'instar de plusieurs participants à la consultation, la commission est d'avis que la gestion des bâtiments patrimoniaux, leur maintien en bon état ainsi que leur utilisation, doit faire l'objet d'une attention particulière et urgente.

Plus encore, dans le souci d'une vision d'ensemble, la commission considère que le patrimoine historique du Parc doit devenir un élément central de son identité et s'incarner dans la nomenclature des lieux, la signalétique, le mobilier urbain et même le design de sa navette interne.

⁶⁶⁸ TADAO ANDO, *Du béton et d'autres secrets de l'architecture*, 2007, L'Arche Éditeur, p. 43

⁶⁶⁹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

La conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti

La commission partage l'avis suivant : « *le principe de la préservation, surtout celui de la mise en valeur du patrimoine est souvent mal compris; il ne s'agit pas de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu, ou l'édifice, afin d'en favoriser l'utilisation tout en respectant l'esprit dans lequel il a été construit*⁶⁷⁰. »

C'est dans cet esprit qu'il faut que le plan directeur s'attaque en priorité à la restauration de la Place des Nations, du Pavillon de la Corée et de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain.

La Place des Nations, quoique protégée par le statut de protection patrimoniale, est laissée à l'abandon depuis de nombreuses années. La commission partage la vision exprimée par plusieurs intervenants à l'effet qu'« *il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora qui a permis, au moment d'Expo 67, de recevoir le monde*⁶⁷¹. » Elle croit également que, tel que le suggère un des scénarios proposés par les organisateurs des Piknic Électronik, la Place des Nations, une fois rénovée, serait un lieu moins envahissant pour la nature que la Plaine des Jeux pour tenir ses activités.

L'état avancé de détérioration du Pavillon de la Corée est un autre exemple d'un manque d'attention de la SPJD face à l'héritage d'Expo 67. La commission souhaite que ce legs original de l'Expo, situé tout près de la station de métro, soit sauvé de la démolition et trouve une vocation qui pourrait rappeler le souvenir de l'exposition universelle.

La commission se montre également sensible aux préoccupations de plusieurs participants en ce qui a trait à la précarité de l'existence du musée de l'Environnement situé dans la Biosphère, bâtiment qui constitue « *la plus spectaculaire réalisation de l'architecte Richard Buckminster Fuller* » - selon l'architecte Éric Gauthier. La commission appuie les demandes qui pressent le gouvernement du Canada d'annoncer rapidement ses intentions quant à l'avenir, en conférant à la Biosphère un statut et des moyens qui lui permettront d'être en phase avec les préoccupations environnementales actuelles. À défaut de quoi, la commission estime primordial que ce lieu, hautement emblématique trouve une vocation publique rapidement.

Le pavillon Hélène-de-Champlain, bâtiment patrimonial datant de 1937, dont la rénovation n'est pas complétée, se cherche toujours une vocation définitive pour l'ensemble de l'édifice. Lors de sa réouverture en 2020, ce lieu pourrait accueillir jusqu'à 1 500 personnes par événement.

⁶⁷⁰ Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5

⁶⁷¹ Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5

La documentation de la SPJD indique que ce lieu cherche une vocation « *pour approximativement 30 % de son utilisation à travers une offre événementielle de restauration, d'apprentissage et de rassemblement*⁶⁷². » La SPJD a précisé ultérieurement à la commission que l'occupation de 70 % des espaces restants s'oriente principalement vers le grand public et la location événementielle.

L'objectif de faire de ce lieu une destination d'expériences gastronomiques en le dotant d'une programmation culinaire respecte la vocation d'origine du lieu, mais à l'instar de Culture Montréal, la commission considère que même « *s'il semble à première vue logique que celle-ci soit liée au monde de la gastronomie, ce n'est pas la seule. On pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale*⁶⁷³. »

Toutefois, la commission est d'avis que ce lieu ne doit pas être exclusivement à vocation commerciale et laisser une place importante à des activités publiques. À titre d'exemple, elle retient également l'idée selon laquelle le site pourrait accueillir des groupes scolaires souhaitant découvrir la nature et l'histoire ou, en partenariat avec des institutions montréalaises, devenir un lieu d'expositions, un espace de démonstration et d'expérimentation. Quant à la roseraie adjacente, cette dernière devrait également être réhabilitée à la suite des travaux de rénovation afin de retrouver sa vocation de jardin public intégré au pavillon.

Pour ce qui est des autres bâtiments historiques, la SPJD a en mains plusieurs documents et études l'incitant à remédier à ces dégradations. Ceux-ci doivent être considérés lors de l'élaboration du plan d'action du futur plan directeur. La commission estime qu'il serait souhaitable qu'une vocation soit trouvée pour l'ensemble des bâtiments historiques dans les meilleurs délais. En attendant, les réflexions et expérimentations qui ont cours sur les usages transitoires des bâtiments publics pourraient servir d'inspiration et favoriser le développement progressif de nouvelles utilisations ou préparer des transformations plus substantielles.

Une signature comme lien entre l'espace et le temps

Faisant écho à de nombreux intervenants de toutes provenances, la commission est d'avis que le patrimoine du Parc doit être vu non pas comme un regroupement disparate et incohérent d'artefacts, mais plutôt comme un ensemble harmonieux qui participe à la fois à la création d'un milieu accueillant et accessible, et à la mise en valeur de la magie des îles.

La commission déplore, comme plusieurs participants, que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se fassent rares ou soient désuets. Le plan directeur doit viser à remédier à cette situation. En misant sur son histoire et son patrimoine, il serait possible de faire

⁶⁷² Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 38

⁶⁷³ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Dans son document de consultation, la SPJD dit souhaiter faire du parc Jean-Drapeau une des signatures distinctives de Montréal⁶⁷⁴. La commission souscrit à la proposition du Conseil régional de l'environnement de Montréal qui propose, pour ce faire, d'allier design et ville intelligente pour singulariser le Parc. « *Montréal se dit Ville intelligente et a été reconnue comme Ville UNESCO de design. Pourquoi ne pas miser sur ces deux forces pour développer un mobilier urbain intelligent qui, en plus de servir de bancs, d'abris, d'abreuvoirs, de stations de réparation de vélos, pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage des différents sites en temps réel, occupation des cases de stationnement en temps réel, renseignements sur l'histoire des lieux, par exemple*⁶⁷⁵ ». Et, afin de célébrer l'Expo 67, ces éléments distinctifs « *pourraient avantageusement s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de Luis Villa et Frank Macioge en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui*⁶⁷⁶ ».

La dénomination des lieux

La commission se montre sensible au commentaire de quelques participants ayant fait remarquer que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tend à disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro⁶⁷⁷.

Il en va de même pour l'appellation « *Parc des Îles* » qui définissait « *l'ensemble formé par les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame exprime bien la volonté de l'Administration municipale de faire de ces Îles un tout indissocié, la plaque tournante du réseau des espaces verts et des espaces bleus qui englobe les deux rives du fleuve*⁶⁷⁸. »

Afin de souligner l'importance historique des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et de rappeler le caractère insulaire et les origines du lieu, la commission croit qu'il serait justifié que le futur plan directeur évalue l'opportunité de revenir à la dénomination de Parc des Îles. De plus, il serait approprié que l'appellation des bâtiments ou lieux emblématiques du site soit complétée avec le nom de l'île où ils sont situés - par exemple, l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène ou le Jardin des Floralies de l'île Notre-Dame.

⁶⁷⁴ Société du parc Jean-Drapeau, État des lieux, doc. 3.1

⁶⁷⁵ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19

⁶⁷⁶ Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 5

⁶⁷⁷ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁶⁷⁸ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, Préface

L'art public

Autre témoin de l'histoire et du patrimoine des îles, le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67. En appui à Culture Montréal, la commission croit qu'une sérieuse réflexion doit être menée en ce qui a trait à la place de l'art public dans le Parc, pour recréer l'esprit du lieu.

Recommandation #8

Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- ***Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;***
- ***Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;***
- ***Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;***
- ***Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.***

3.3.3 Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent

Les attentes des usagers du Parc

À l'heure actuelle, les visiteurs du Parc identifient plus naturellement ses événements et ses équipements spécifiques que le site dans son ensemble. Celui-ci est perçu comme un lieu multiforme, mal défini⁶⁷⁹ et le cloisonnement psychologique ainsi que physique entre ses attraits est bien réel. Pourtant, qu'ils soient attirés par le Casino ou par La Ronde, par la Plage, le Complexe aquatique ou le Bassin olympique, par un concert ou une épreuve sportive, par la promenade ou une exposition, les visiteurs pourraient être captivés au même titre par le Parc dans son ensemble. *En restaurant la poésie du lieu et son histoire*⁶⁸⁰, cela contribuerait à une plus grande appropriation de ce lieu et enrichirait d'autant plus l'expérience des visiteurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Déjà dans les années 1980, l'administration municipale avait fait le constat d'un manque de cohérence et de vision pour ce lieu. Le plan directeur adopté en 1993 se voulait une réponse à

⁶⁷⁹ Vers un parc intelligent, doc. 3.4.3, p. 39; OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, doc. 4.10, p. 8

⁶⁸⁰ OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3

ce constat. Vingt-cinq ans plus tard, force est de constater que le site demeure divisé en entités séparées qui ne présentent que peu de synergie entre elles. Le besoin de cohérence est encore souligné par les participants à la consultation, qui trouvent, entre autres, que le Parc est trop fractionné dans ses usages et que souvent, ils ont l'impression d'être des intrus dans un espace privé, alors que le Parc devrait être d'usage public et en tout temps accessible⁶⁸¹.

Tout au long de la consultation, il a été porté à l'attention de la commission de nombreux défis qui restent encore à relever. En voici quelques exemples :

- Malgré plusieurs composantes dignes d'intérêt, la fragmentation du territoire du Parc comporte des difficultés pour ceux qui veulent s'y déplacer, y pratiquer des activités sportives, ou simplement s'y promener pour découvrir le paysage;
- L'isolement de certains secteurs du parc Jean-Drapeau, la présence d'axes routiers et d'infrastructures multiples font du territoire un endroit fractionné et enclavé;
- Le flou urbanistique qui perdure quant à sa vocation laisse libre cours à une grande improvisation et oriente son développement au gré des opportunités de financement.

Pour la commission, si l'on veut que le parc Jean-Drapeau atteigne son plein potentiel, l'expérience des usagers doit se vivre dans un site aménagé, unifié et distinctif. À l'instar du mont Royal, qui accueille des millions de visiteurs chaque année et que l'on visite avant tout parce qu'il est beau et attrayant, ou du Vieux-Montréal qu'on trouve pittoresque et authentique, le parc Jean-Drapeau doit être en mesure de révéler sa spécificité et son originalité pour attirer et desservir plus de visiteurs.

Un aménagement cohérent pour des sites diversifiés

Le territoire du PJD est vaste et il existe un fort consensus à l'effet que le développement du PJD se serait fait sans s'appuyer sur une vision d'ensemble du site. « [...] *Des investissements répartis dans certains secteurs ont confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement du site*⁶⁸² ».

Différentes approches territoriales ont été suggérées durant la consultation, notamment celle des « *pôles d'activités* » décrite dans le plan directeur de 1993. « *L'expression "pôles d'activité" réfère à des sites comprenant des équipements majeurs dont les vocations sont reliées aux grandes vocations du parc des Îles*⁶⁸³. »

Le plan de 1993 proposait que le fleuve serve d'élément intégrateur entre ces pôles d'activités. Cette orientation ne semble pas s'être concrétisée puisque le fleuve est toujours difficilement accessible et les zones d'activités toujours aussi morcelées et enclavées.

⁶⁸¹ OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3

⁶⁸² Association des architectes paysagers du Québec, doc. 8.20, p. 8-9

⁶⁸³ Ville de Montréal, doc. 3.5, p. 34-39

L'approche par « *pôles d'activités* » est néanmoins retenue par la commission. Mais elle estime que peu importe les motifs qui les amènent au PJD (musées, événements, espaces verts, plage, pratiques sportives, etc.), les visiteurs devraient pouvoir se diriger aisément vers ces divers pôles et appréhender d'emblée l'unité du lieu. La commission juge qu'à l'occasion de l'élaboration du plan directeur, la SPJD doit parachever son approche en définissant non seulement les fonctions et usages des divers pôles, mais en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux.

Dans sa mise au jeu, la SPJD proposait une douzaine d'interventions⁶⁸⁴ pour ramener une vision d'ensemble. La commission, quant à elle, préconise que soient entreprises, à très court terme, au moins trois interventions majeures :

- Unifier le site par une signature et une signalétique reflétant la personnalité du lieu;
- Relier les pôles d'activités par un ensemble d'axes de transport et de circuits offrant des perspectives variées (nature, histoire, art ou paysages);
- S'appuyer sur les caractéristiques paysagères pour déterminer des unités d'usages.

Signature et signalétique reflétant la personnalité du lieu

Le Parc n'a ni signature distinctive ni image de marque dans son aménagement. La commission a pu observer durant la consultation que les lieux géographiques du Parc, la dénomination des îles et même le nom officiel du territoire manquent de reconnaissance.

Comme l'ont souligné de nombreux intervenants, la signature du Parc devrait englober les deux îles dans leur totalité, de même que le fleuve, et se refléter dans la signalisation, le mobilier, l'éclairage ainsi que dans la composition des sentiers et des parcours. L'une des critiques entendues le plus souvent des participants à la consultation concerne la difficulté de s'orienter sur le site. Pour la commission, il y a lieu de résoudre ce problème en ouvrant un chantier pour repenser la signalétique du Parc.

Apposé aux murs, au sol ou sur des panneaux pour guider et faciliter l'orientation, offrir des indications spatiales, temporelles ou de lieux, informer les promeneurs sur ce qu'ils peuvent voir durant leur randonnée, faciliter l'interprétation du paysage ou du patrimoine, ce nouveau langage sémantique et iconique pourrait, comme certains l'ont proposé, se décliner certes dans le mobilier urbain, mais aussi dans l'espace virtuel du Parc.

En accord avec les principes de vitrine du savoir-faire montréalais et de respect de l'esprit des lieux, il y a lieu de chercher à développer un concept unique, symbolique et fonctionnel, partie intégrante de la signature du Parc et principal élément de création de lien.

⁶⁸⁴ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Recommandation #9

Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- ***Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;***
- ***Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;***
- ***Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.***

Des sentiers de découverte et des circuits qui contribuent à l'unité du lieu

Il a maintes fois été fait mention de la difficulté de circuler entre les divers points d'intérêts du parc Jean-Drapeau. Cette rupture fait en sorte que la plupart des visiteurs se contentent, lors de leur passage, d'une destination précise. Ceci contribue à l'impression de fragmentation.

Pour remédier à cela, diverses pistes ont été évoquées par les participants, dont celle que retient la commission, qui propose de relier les pôles d'activités en circuits. Il y a plusieurs façons de créer des liens. Mais, ces différentes méthodes renvoient toutes à l'appréciation de l'utilisateur. Si la signalétique aide à s'orienter, à mieux comprendre ce qui nous entoure, il est aussi important de chercher à donner du sens à l'expérience. Le Parc contient naturellement plusieurs niveaux d'identification possible. De l'appréciation de la nature au parcours historique, en passant par la découverte des œuvres d'art, du patrimoine bâti ou des artefacts plus contemporains, le sentiment d'unité découlera de la capacité de développer des concepts intégrés d'interprétation et d'animation qui permettront aux visiteurs de concevoir leur propre circuit. L'essentiel, c'est que le plan d'aménagement prévoit offrir plusieurs voies continues aux visiteurs qui permettent cette expérience et la rendent agréable.

Promenades panoramiques, vues sur le fleuve, musée à ciel ouvert, réseaux piétonniers, cyclables ou routiers doivent venir en appui à l'expérience sensorielle souhaitée et répondre aux besoins de plusieurs usagers. On pourrait imaginer que des mesures de transport collectif léger, sécuritaire, ludique, fonctionnel et régulier la complètent. Il serait ainsi possible, par exemple, de commencer un trajet à pied, de le continuer à vélo ou dans une forme de navette, ou même de se déplacer sur l'eau dans une forme de véhicule amphibie. Cette organisation combinée de circuits et d'infrastructures de déplacement deviendrait ainsi un agent unificateur du site sur le plan spatial.

Recommandation #10

Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- **Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;**
- **Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;**
- **Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.**

Une approche novatrice des unités paysagères

Le paysage est un bien commun dont nous sommes les dépositaires. Comme tout héritage, pour rester vivant, il doit s'adapter aux évolutions qui le transforment. Comme l'ont rappelé à juste titre plusieurs participants, le PJD ne serait pas le même sans son réseau de promenades et de sentiers, dès le départ établi par Frederick Todd et déployé par la suite sur l'ensemble des îles. Sans oublier les vues imprenables sur le fleuve, la montagne et le centre-ville!

Dans son mémoire, l'Association des architectes paysagistes du Québec suggère que le plan directeur devrait intégrer, dans la conception du plan d'aménagement d'ensemble, une analyse des unités de paysage de l'ensemble du site en mettant un accent particulier sur les caractéristiques issues des interrelations entre des facteurs humains et naturels. La commission est d'avis que cette approche pourrait constituer une façon novatrice d'aborder les problématiques de cohabitation des usages sur le territoire, servir d'outil de médiation entre les différents acteurs et conforter une démarche de cohérence qui rétablit des liens forts entre le site et ses paysages.

Recommandation #11

La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

3.3.4 Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux

État des lieux

Le site du parc Jean-Drapeau bénéficie de moyens de transport nombreux et diversifiés (métro, autobus, navette fluviale, accès routiers, pistes cyclables, bixi, etc.). Pourtant, les problèmes de mobilité y sont récurrents, et ce, depuis de nombreuses années : arrivées et départs difficiles lors des moments de grand achalandage; complexité du site; cohabitation des usagers sur les voies de circulation, etc.

Ces défis sont liés à des difficultés particulières du parc Jean-Drapeau où, d'une part, l'achalandage au Parc est très variable selon les saisons, les événements et les différents pôles

d'activités et, de l'autre, les besoins en termes de mobilité entre les usagers diffèrent selon leur choix d'activité et de destination (visiteurs du Casino, de La Ronde, des musées, sportifs réguliers ou occasionnels, festivaliers ou amateurs de la nature).

De nombreux participants à la consultation ont précisé les irritants liés à la mobilité : la complexité du réseau interne, l'offre de transport individuel et collectif limitée, la signalisation déficiente, les sentiers non entretenus, le réseau cyclable incomplet, la localisation des stationnements et leur grand nombre, la circulation de transit. Plus spécifiquement, pour les utilisateurs de la voiture, on peut observer des problèmes de congestion lors des moments de grand achalandage, notamment aux deux points d'accès principaux, soit le pont de la Concorde et le pont Jacques-Cartier.

Dans son état des lieux, la SPJD fait la même analyse :

« Le Parc a vu croître, au fil des ans, le flux de voitures, et ce, au détriment de son environnement et de la qualité de l'expérience de ses usagers. Conséquence de ce choix de transport, le PJD est aujourd'hui aux prises avec des enjeux de mobilité de plus en plus complexes à résoudre. La maigre offre de transport collectif, l'augmentation du transport de transit, le volume croissant de l'achalandage dû à l'afflux d'automobiles durant les grands événements nuisent indéniablement aux utilisateurs et à l'image du Parc⁶⁸⁵. »

Miser sur le transport collectif et actif

À la lumière de ces constats, la commission considère qu'il est primordial de poser la question de la place de l'automobile dans le Parc. Déjà dans le plan directeur de 1993, on proposait moins de voitures privées et plus de transport collectif et actif. Aujourd'hui encore, *« l'automobile reste le mode privilégié pour accéder aux grands pôles générateurs de déplacements, notamment en raison de l'offre abondante de stationnements (les espaces de stationnement sont pour la plupart sous-utilisés). Les distances à franchir entre les différents pôles du parc peuvent également favoriser l'utilisation de la voiture⁶⁸⁶ ».*

La commission constate que ces problématiques de mobilité n'ont pas été réglées et que les difficultés observées sont autant de facteurs qui incitent à l'utilisation des véhicules privés au détriment des transports collectifs et actifs.

Par conséquent, le prochain plan directeur doit non seulement viser à résoudre ces difficultés pour améliorer l'expérience des visiteurs, mais aussi faire des choix de mobilité qui soient respectueux de l'environnement naturel du Parc et de l'esprit des lieux.

⁶⁸⁵ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 14

⁶⁸⁶ Ville de Montréal, Fiche synthèse « Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats » 16 octobre 2017, doc. 3.2.2, p. 2

La commission juge qu'il est inapproprié d'investir dans des infrastructures de transport coûteuses et lourdes, du type téléphérique ou transport sur rail, afin de relever les défis de la mobilité au parc Jean-Drapeau. Elle est plutôt d'avis qu'il faut viser l'implantation, à très court terme, de mesures simples et efficaces pour réduire l'utilisation de la voiture privée au Parc, en misant sur le transport collectif et en favorisant les déplacements actifs. Pour y parvenir, la commission privilégie cinq mesures qui permettront de protéger et mettre en valeur le Parc, tout en assurant la cohabitation entre ses différents usagers.

- Améliorer l'accès au Parc en transport collectif;
- Bonifier la navette interne pour se déplacer à l'intérieur du Parc;
- Créer des aménagements favorisant la pratique de la marche et du vélo;
- Décourager la circulation de transit;
- Réduire les espaces de stationnement.

Pour une accessibilité rapide, sécuritaire et conviviale

Le site du parc Jean-Drapeau est accessible grâce à une offre en transport diversifiée : métro, navette d'autobus, navette fluviale et ponts. L'accès au Parc n'est pas un enjeu, sauf pour les quelques jours de très grande affluence, particulièrement lors de la période estivale où le Casino, La Ronde et les événements d'envergure attirent en même temps des dizaines de milliers de visiteurs sur les îles. Pour ces journées, prévisibles et inscrites au calendrier, des gestes s'imposent pour faciliter les arrivées et les départs de manière rapide, sécuritaire et conviviale.

Le fait d'avoir une station de métro au cœur du Parc qui le relie à Montréal et à Longueuil est, pour le Parc, un avantage indéniable et exceptionnel. Toutefois, ce mode de transport mériterait d'être amélioré pour inciter un plus grand transfert de la voiture vers ce mode de déplacement pour les usagers du Parc. D'abord, par l'augmentation de sa capacité et de la fréquence des passages lors des grands événements. À ce sujet, la commission encourage les gestionnaires du Parc et la Société de transport de Montréal à collaborer davantage, particulièrement pour mieux assurer le transport des foules importantes.

Aussi, pour rendre le choix du métro incontournable et attrayant, il est impératif que la station de métro devienne un véritable pôle de transport intégré à partir duquel les visiteurs peuvent se prévaloir de différents choix pratiques et variés pour accéder à leur destination : navette interne; véhicule autonome partagé; et, selon la saison, accès à des vélos, raquettes ou ski de fond; et ce, soutenu par des aménagements adéquats, sentiers de randonnée, pistes cyclables, etc.

Il faut également prendre en considération dans le prochain plan directeur l'arrivée imminente du Réseau électrique métropolitain (REM) qui devrait disposer d'une station près de la Cité du Havre. Une attention particulière devrait être portée sur les possibilités, encore une fois dans une approche multimodale, de relier cette nouvelle infrastructure de transport au parc Jean-Drapeau.

Navette interne

Pour les déplacements à l'intérieur des îles, la commission privilégie donc la mise en œuvre d'un système de navette pour relier les nombreux pôles d'activités de manière ludique et facile. Ce dernier pourrait s'inspirer de l'esprit des balades d'Expo 67 qui ont permis de se déplacer à l'intérieur du site. Celui-ci devrait être un mode de transport léger et le moins envahissant possible pour la nature, telles de petites navettes électriques aux couleurs de la nouvelle signature du Parc.

Cette solution doit être permanente, fonctionnelle et pratique autant pour les usagers réguliers du Parc que les touristes, peu importe leur destination : la plage, le Jardin des Floralies, le Quartier des athlètes et le Bassin olympique, la Biosphère, les piscines, le Musée Stewart, La Ronde, etc.

En accord avec le principe de vitrine du savoir-faire et compte tenu des faibles distances à parcourir, l'idée de tester, par exemple, des véhicules multipassagers autonomes⁶⁸⁷ gagnerait à être explorée afin de constituer un avantage distinctif pour le Parc.

Navette fluviale

La commission a entendu plusieurs participants soulever l'enjeu du lien avec le Vieux-Port pour augmenter la fréquentation touristique du Parc. Ceci semble pertinent et la navette fluviale existante pourrait facilement contribuer à l'objectif de relier ces deux sites emblématiques de Montréal.

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent fournit déjà ce lien pour quelque 100 000 usagers durant la saison estivale, en plus d'offrir des vues magnifiques et d'enrichir l'expérience des visiteurs arrivant par bateau sur les îles. La commission considère que l'offre de ce service gagnerait à être développée bien davantage en offrant plus de passages et des aménagements qui contribuent au confort des utilisateurs, comme l'ajout d'un débarcadère sur les îles, si c'est techniquement possible.

Toutefois, la commission considère que c'est à la notoriété de ce service qu'on aurait avantage à s'attaquer en priorité afin que celui-ci soit mieux connu des touristes et des Montréalais. La signalisation quant aux horaires, coûts et destinations de ce service mérite d'être mieux affichée, autant dans le Vieux-Port qu'à Longueuil et dans le Parc. Par ailleurs, l'information au débarcadère du Parc devrait clairement indiquer les lieux d'intérêts à visiter et le calendrier des activités en cours.

Elle croit également que l'idée d'explorer un titre unique de transport⁶⁸⁸ qui permettrait d'utiliser les différents modes de transport vers le parc Jean-Drapeau est à retenir.

⁶⁸⁷ OCPM, Compte rendu des activités contributives, doc. 4.14, p. 6

⁶⁸⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

Recommandation #12

Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- **Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;**
- **Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;**
- **De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif.**

Transport actif

Pour relever les défis de la mobilité, le futur plan directeur doit absolument mettre en œuvre des actions pour encourager l'utilisation des transports actifs au Parc, autant pour s'y rendre que pour s'y déplacer. Cet objectif va de pair avec les orientations de mieux protéger et mettre en valeur le Parc, ainsi que celle de l'amélioration de l'expérience des visiteurs.

La commission considère que pour favoriser la pratique de la marche, du vélo ou d'autres modes actifs, ceux-ci doivent être à la fois pratiques et sécuritaires. L'expérience de ses usagers doit être enrichissante.

Déjà en 1993, le plan directeur soulignait ce problème. La dimension même du site constitue un obstacle pour les piétons, tout comme la présence de nombreuses barrières, le manque de signalisation, les aménagements déficients, etc.⁶⁸⁹ Plusieurs défis persistants limitent encore aujourd'hui ces types de déplacements que nous avons abordés dans les sections précédentes : aménagement incohérent des lieux, pôles d'activités mal reliés, signalisation déficiente et manque de mobilier urbain.

La commission est d'avis que la cohabitation des différents usages doit être mieux pensée et organisée. Pour que les déplacements à pied ou à vélo soient privilégiés par les visiteurs du Parc, il s'avère nécessaire, comme l'ont dit de nombreux participants, de rendre l'expérience agréable, c'est-à-dire d'ajouter un éclairage adéquat, d'aménager des haltes-repos offrant des bancs, toilettes et points d'eau, de faciliter le contact avec le patrimoine, la nature et le fleuve.

De plus, il est souhaitable que de nouveaux choix pour les déplacements à l'intérieur du Parc puissent être imaginés. La commission croit que l'appel à l'innovation et au savoir-faire montréalais dans le domaine de la mobilité est particulièrement porteur, où le parc Jean-Drapeau peut devenir un lieu d'innovation et d'expérimentation unique.

⁶⁸⁹ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 16

Par ailleurs, il a été maintes fois porté à l'attention de la commission que lors de la tenue des événements d'envergure, les déplacements dans le Parc pouvaient être plus difficiles, voire impossibles à certains endroits à cause de la fermeture de voies de circulation et de la présence de clôtures. La commission considère qu'il en va du principe de la saine cohabitation entre les usagers que ces limites soient minimisées.

Stationnements

Notons qu'actuellement 15 stationnements sont répartis sur les deux îles et ceux-ci totalisent une superficie supérieure à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé. La commission est d'accord avec le CRE-Montréal pour affirmer que cela est « *totalemment incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert*⁶⁹⁰ ».

En effet, les grands terrains de stationnement détériorent la qualité du site, posent des problèmes de congestion et réservent à l'automobile des lieux magnifiques sur les berges.

La commission s'appuie sur le grand nombre de propositions entendues à toutes les étapes de la consultation pour que le futur plan directeur prévoie la diminution graduelle du nombre de places de stationnement sur les îles, en plus du verdissement de celles qui demeureront. Cette diminution des espaces de stationnement devrait particulièrement viser celui situé au pied du mont Boullé, faisant face à Montréal, qui présente un intérêt paysager et environnemental évident par son emplacement. Il devrait redevenir un espace vert requalifié et intégré au site patrimonial de l'île Sainte-Hélène. Ce retrait d'espaces de stationnement est également souhaitable pour permettre une réappropriation de ces espaces pour des promenades riveraines entre la Place des Nations et la magnifique pointe nord-est de l'île Sainte-Hélène, le Cap-sur-Mer. Ces lieux doivent pouvoir être fréquentés par tous les usagers du Parc qui le désirent.

Recommandation #13

La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- ***Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;***
- ***Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;***
- ***Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes.***

Circulation véhiculaire et de transit

La commission est d'avis que pour préserver l'environnement naturel du Parc et pour améliorer l'expérience des usagers, la présence de véhicules privés doit être diminuée sur le réseau routier

⁶⁹⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

insulaire du Parc, en limitant notamment la circulation de transit. Cette mesure va de pair avec la réduction du nombre de stationnements ainsi que les mesures pour favoriser le transport collectif et actif.

À l'instar de plusieurs participants à la consultation qui ont souligné que la circulation de transit nuit à la quiétude du Parc, à sa faune et à la sécurité des cyclistes et des piétons, la commission est d'avis qu'un objectif du prochain plan directeur serait de revoir la circulation de transit sur son réseau routier interne. À cet égard, il est pertinent d'étudier des solutions pour réduire la circulation de transit sur le chemin Macdonald, le tronçon de l'île Sainte-Hélène qu'il faut emprunter entre le pont Jacques-Cartier et le pont de la Concorde pour transiter entre la Rive-Sud et le centre-ville de Montréal.

Dans son étude « *Mobilité au parc Jean-Drapeau* », la SPJD note que « *même si le transit n'est pas si important sur les îles, la vocation du site n'est pas de recevoir ce type de circulation et cela peut causer des problématiques de circulation considérant que le réseau n'est pas adapté pour de forts débits*⁶⁹¹ ».

Commandées par la SPJD, plusieurs études évaluant la circulation de transit mentionnent, depuis 2006⁶⁹², des problèmes de congestion sur le chemin Macdonald lors de la saison estivale. Elles proposaient des mesures de contrôle de la circulation et recommandaient notamment la mise en place d'une signalisation de circulation locale, de contrôle aux extrémités est et ouest du chemin Macdonald, et l'installation de dos d'âne allongés.

La commission considère qu'il faut envisager diverses mesures de mitigation pour décourager l'utilisation de l'île Sainte-Hélène comme raccourci entre la Rive-Sud et le centre-ville en concordance avec l'objectif de réduire l'utilisation de la voiture pour l'ensemble des usagers du Parc. La commission souligne qu'il ne s'agit aucunement de bloquer la circulation sur l'avenue Pierre-Dupuy ni sur le pont de la Concorde ou l'accès aux visiteurs du Parc, mais de s'assurer que la circulation véhiculaire respecte l'esprit et la vocation du lieu.

Recommandation #14

Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;***
- ***Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.***

⁶⁹¹ Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats, doc. 3.3.2, p. 13

⁶⁹² Jonathan Cha, doc. 3.3.1, p. 22

3.3.5 Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités

La fréquentation

Déjà dans l'état des lieux du plan de 1993, on soulignait que les îles pourraient mieux satisfaire les besoins récréatifs de la population montréalaise, et aussi qu'elles pourraient devenir un attrait touristique plus important⁶⁹³.

D'après la SPJD, des quelque huit millions de personnes qui passent sur le territoire des îles chaque année, moins de 15 % y vont spécifiquement pour visiter le Parc ou pour assister à une activité initiée et exploitée par le Parc. La SPJD évalue son taux de croissance de fréquentation à 1,1 % annuellement depuis 2013; toutefois, les personnes qui s'y rendent le font pour une seule activité généralement concentrée durant la période estivale. La majorité des personnes jointes par la consultation en ligne⁶⁹⁴ confirme ce constat et déclare que leur fréquentation du site est surtout concentrée en été.

Selon la SPJD, le tiers de son achalandage est dû à la pratique d'un sport, que ce soit des athlètes d'élite ou des adeptes amateurs. S'appuyant seulement sur les prévisions de croissance de la population montréalaise, l'administration du Parc estime qu'elle peut s'attendre à une croissance de fréquentation relative à la pratique d'un sport d'au-delà de 35 % d'ici 2028.

Par ailleurs, selon Tourisme Montréal, plus d'une dizaine de millions de touristes visitent Montréal chaque année. Dans son document d'analyse des enjeux de l'offre, la SPJD évalue à 1,6 million le nombre d'excursionnistes et de touristes qui fréquentent le Parc. Ces données démontrent qu'il existe un fort potentiel de croissance si l'offre d'activités et les services s'adaptent aux aspirations des visiteurs. « *Les Montréalais comme les touristes qui fréquentent le Parc recherchent une expérience récréotouristique basée sur la détente, le sport et le divertissement (...) alliant détente et nature, connectivité, culture, pôle d'attraction majeur et rassemblement*⁶⁹⁵. »

L'accroissement de la fréquentation est un objectif qui ne date pas d'hier. Parmi les principes directeurs du plan de 1993, on pouvait lire ceci : « *Afin de mieux exploiter le potentiel des îles, il est primordial de faire en sorte que chacun puisse trouver sur les îles, chaque jour de l'année, un produit de base constant et attrayant*⁶⁹⁶. »

Pour la commission, il s'agit d'un objectif qui est à retenir, mais pas à tout prix ni tous azimuts. On peut s'attendre à ce que la construction du nouvel amphithéâtre, des paddocks et l'ouverture éventuelle du pavillon Hélène-de-Champlain contribuent naturellement à l'augmentation du

⁶⁹³ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, doc. 3.5, p. 14

⁶⁹⁴ Synthèse et analyse de la participation en ligne, doc. 4.15

⁶⁹⁵ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 11

⁶⁹⁶ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, doc. 3.5, p. 24

nombre de visiteurs sur les îles, tel que souhaité par la SPJD. Mais on a aussi vu dans les sections précédentes comment la présence de foules peut avoir des impacts environnementaux, en plus de poser un certain nombre de défis en matière de cohabitation. Accommoder plus de monde au Parc soulève des enjeux d'aménagement, de mobilité et de protection de la nature qu'il ne faut pas sous-estimer.

En considérant la répartition actuelle de la fréquentation en fonction de l'offre⁶⁹⁷, la commission est d'avis que la SPJD devrait chercher à joindre en priorité, comme certains le suggèrent, des clientèles attirées par le côté détente et sport ou par des événements de petite taille⁶⁹⁸, plus accessibles et moins envahissants pour la nature.

Recommandation #15

La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

L'offre de services

Les chantiers en cours, l'accessibilité et une carence de services et d'équipements, notamment ceux destinés aux familles, ont été évoqués par les personnes interrogées sur le site du Parc cet été pour expliquer le faible taux de fréquentation. Ce diagnostic est largement partagé par une variété d'intervenants.

La SPJD reconnaît aussi que son offre de services doit être améliorée : « *Les attentes des visiteurs : plus de services, de restaurants, d'espaces de détente et de nature, d'événements culturels, tables et chaises, accès à l'eau, meilleure accessibilité (vélo, à pied, etc.), sociabilité, connectivité, vue sur la ville et le fleuve...*⁶⁹⁹ ».

Plusieurs gestes sont proposés pour remédier à cette carence. La commission retient trois axes à travailler en priorité : l'offre alimentaire, les services récréotouristiques et la programmation.

L'offre alimentaire

La question de l'offre alimentaire préoccupe les participants et la commission. Elle a été abordée sous plusieurs angles, à la fois en termes de diversité, de qualité que de disponibilité, avec un constat bien résumé par le Conseil jeunesse de Montréal sur la situation actuelle et un lien à établir avec le futur plan directeur :

⁶⁹⁷ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 9

⁶⁹⁸ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

⁶⁹⁹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 1

« Lors de la révision de l'offre de services qui fera partie du prochain plan directeur du parc Jean Drapeau, il est primordial de se pencher sur la question de l'offre alimentaire disponible sur le territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Cette offre nous apparaît aujourd'hui à la fois insuffisante et mal adaptée au principe actuel de saines habitudes alimentaires⁷⁰⁰. »

L'offre de services alimentaires peut favoriser la fréquentation du Parc, et ce, à l'année⁷⁰¹. Elle est indissociable de la possibilité pour les visiteurs de passer une journée entière au Parc. Il a été évoqué par les participants qu'on puisse trouver aussi des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, au bord de l'eau⁷⁰², offrant la possibilité de prolonger sa visite après les événements culturels ou sportifs, et contribuant par conséquent à répartir la circulation sur les divers axes de déplacement.

En mettant en valeur le génie du lieu, que ce soit par la requalification de certains bâtiments ou en profitant d'éléments particuliers du paysage, la commission est d'avis que ces éléments, jumelés à la disponibilité d'une offre de services alimentaires diversifiée et pour tous les budgets, contribueraient à faire du parc Jean-Drapeau une destination recherchée.

Recommandation #16

La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Services récréotouristiques et plein air

Selon l'administration du Parc, les adeptes de sport d'élite ou amateur constituent le tiers des usagers du Parc. Afin de faciliter la pratique du sport par un large éventail d'usagers, des suggestions intéressantes ont été avancées par des participants.

Le CRE-Montréal préconise la location d'équipements pour les activités récréatives « légères » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette). L'abonnement annuel ou saisonnier pourrait être envisagé⁷⁰³. Lors des activités contributives citoyennes, plusieurs personnes ont souhaité pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles⁷⁰⁴. L'absence d'entretien du Parc pendant l'hiver a été déplorée, puisqu'il pourrait s'agir d'un lieu idéal pour s'adonner à plusieurs sports d'hiver.

⁷⁰⁰ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 15

⁷⁰¹ Compte rendu de la soirée thématique sur les services et activités du parc, doc. 4.9, p. 6

⁷⁰² Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19

⁷⁰³ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 15

⁷⁰⁴ Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

Si le nouvel aménagement par pôle d'activité comprend en plus des équipements de sport aquatique, des zones de plein air organisées, animées et reconnues, il a également été avancé que la pratique sportive pourrait devenir un élément intéressant de l'image de marque du Parc. D'ailleurs, le premier but de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal est de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter les personnes résidentes ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives⁷⁰⁵, une politique que devrait faire sienne le PJD.

La commission est d'avis que la mise à disposition d'équipements sportifs, en plus d'accroître la fréquentation et la notoriété du Parc, pourrait aussi constituer une source de financement supplémentaire pour la SPJD.

La programmation

Selon la SPJD, le Parc est particulièrement propice à la tenue de grands événements⁷⁰⁶; d'ailleurs, le nombre de ces grands événements, culturels, sportifs ou autres, a augmenté depuis 2009, passant de 54 à 80 par année⁷⁰⁷.

Selon certains, les festivités et événements font partie intégrante de l'ADN du PJD⁷⁰⁸. Il s'agit en fait d'un lieu unique « *parce qu'il n'est pas bordé immédiatement par des résidences, parce qu'il est accessible par deux ponts et une station de métro, parce qu'il offre un espace considérable, le parc Jean-Drapeau permet des rassemblements et la tenue d'événements et festivals d'envergure comme nul autre endroit dans la région*⁷⁰⁹. » Certains recommandent même de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau autour d'une vision axée sur le divertissement pour faire du PJD le terrain de jeu de la métropole.

La commission convient que ces grands événements initient la population montréalaise aux espaces exceptionnels du Parc et favorisent le développement d'un profond attachement au lieu⁷¹⁰. Ils contribuent également à la notoriété du PJD. Les festivals sont des succès populaires et commerciaux qui génèrent d'importantes retombées pour la métropole⁷¹¹ et participent à la vitalité culturelle de la Ville.

Cependant, malgré ces retombées positives, les visiteurs qui n'y sont pas intéressés voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit, etc. Par

⁷⁰⁵ Organisations québécoises de sport et d'activités physiques, doc. 8.29, p. 5

⁷⁰⁶ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 39

⁷⁰⁷ Annexe à la question 2-Évolution du nombre d'événements 2009-2018, doc. 4.7.1.1, p. 1

⁷⁰⁸ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4

⁷⁰⁹ Regroupement des événements majeurs internationaux, doc. 8.9, p. 3

⁷¹⁰ Evenko, doc. 8.16, p. 3

⁷¹¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

conséquent, le Parc devient moins attrayant pour eux, même en dehors de ces périodes d'activité⁷¹².

La commission est d'avis qu'on ne peut pas réduire les caractéristiques si particulières du PJD, qu'elles soient historiques, naturelles ou culturelles, à la seule tenue de grands événements. De plus, à l'instar d'autres participants, la commission considère que « *de tenir des événements dans le Parc est un privilège, non un droit*⁷¹³ », un privilège assorti de certaines contraintes qui devront être clairement abordées dans le futur plan directeur du PJD.

La commission tient à souligner que le potentiel de développement le plus évident et souhaitable se situe en dehors des périodes d'achalandage naturel du Parc, particulièrement l'hiver. Les deux équipements majeurs qui sont présentement en construction, l'amphithéâtre et les nouveaux paddocks, devront se trouver des vocations en dehors de la période estivale. La commission y voit, pour la SPJD, une occasion de diversifier son offre. Comme mentionné au chapitre précédent, les participants apprécient déjà beaucoup les événements saisonniers et les activités thématiques tels la Fête des neiges et les Weekends du monde. Plusieurs proposent d'ailleurs d'en ajouter d'autres comme un festival d'Halloween, un marché de Noël, une cabane à sucre, etc.

Recommandation #17

En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Les communications et la connectivité

Une meilleure connaissance du Parc pourrait aussi contribuer à la croissance de la fréquentation : « *De manière générale, on constate que le Parc est mal connu, particulièrement en dehors de ses grands événements et hors de la saison estivale. Comment repenser le Parc et lui donner un caractère de place publique et de destination de choix à l'année*⁷¹⁴? ».

Avec l'évolution des téléphones portables, la prolifération des réseaux sociaux et la précision des moteurs de recommandation, on assiste à un bouleversement important des manières de travailler son image de marque et sa notoriété. Les personnes commencent leur visite bien avant d'avoir pénétré sur un site. La commission a entendu les demandes des usagers d'améliorer la qualité de l'information disponible sur le site web et de créer des applications qui permettent d'améliorer l'expérience des visiteurs. La capacité de mettre des informations en rétroaction aux activités et d'évaluer des services en temps réel fait de chaque visiteur un potentiel émissaire du Parc. Pour tirer pleinement avantage de ce nouveau paradigme, les participants estiment

⁷¹² Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 7

⁷¹³ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 7

⁷¹⁴ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 23

nécessaire que les capacités de connectivité au Parc soient améliorées. Un constat partagé par certains organisateurs d'événements sportifs.

3.3.6 Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement

Tel qu'évoqué dans la section 2 du présent chapitre, les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. Après Expo 67 et Terre des Hommes, les Jeux olympiques de 1976, les Florales internationales de 1980, de la création du circuit Gilles-Villeneuve pour le Grand prix de Formule 1 et l'ouverture du Casino en 1993, l'administration municipale a souhaité trouver un concept pour guider le travail de la société paramunicipale sans but lucratif à qui la Ville de Montréal a confié la gestion du Parc. C'est en grande partie ce qui a mené au plan directeur de 1993. La convention signée en 1996 entre la Ville et la SPJD définit le rôle de cette dernière; elle a pour mission de gérer, d'administrer, d'exploiter, de développer, d'entretenir et d'animer le site du PJD. La SPJD a confirmé à la commission que « *la Convention de 1996 n'a pas été réactualisée à ce jour*⁷¹⁵ ». Toutefois, comme l'a démontré amplement le chapitre 2 du présent rapport, les citoyens ont été nombreux à noter des manquements importants à des éléments de mission et des choix d'investissements qui ne correspondaient pas au plan d'ensemble de 1993. De plus, plusieurs des défis posés en 1993 n'ont pas pu être résolus, faute de suivi. Ces éléments soulèvent la question de la gouvernance et de la mise en œuvre du plan directeur.

La SPJD et la gouvernance ouverte

Dans un document soumis à la consultation, la SPJD propose de transformer sa gouvernance, elle écrit vouloir : « *Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative*⁷¹⁶. »

Le thème de la gouvernance ouverte est vaste et sa définition dépasse de loin le périmètre du présent rapport. En se référant à l'étude commandée par la SPJD à la Maison de l'innovation sociale et aux définitions de l'OCDE, rappelons qu'il s'agit de viser des objectifs précis :

- De **transparence**, comme garant de la confiance entre citoyens et politique. Cette transparence favorise la reddition de comptes et la fourniture d'informations aux citoyens sur ce que fait l'organisation;
- De **participation**, en partant du principe que le savoir est largement dispersé dans la société et que conséquemment, une participation élargie des diverses parties prenantes améliore la qualité des décisions ainsi que l'efficacité des opérations, et offre des possibilités accrues de

⁷¹⁵ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.11, p. 2

⁷¹⁶ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1, p. 4

contribuer à l'élaboration des politiques et de fournir les bénéfices de leur savoir et de l'expertise collective;

- De **collaboration**, en invitant l'ensemble de ses parties prenantes actuelles et/ou potentielles à utiliser des outils, des méthodes et des systèmes innovants pour améliorer leur niveau de collaboration et identifier de nouvelles possibilités de collaboration⁷¹⁷.

L'étude recommande de déployer une série de gestes concrets, entre autres : l'ouverture des données, la budgétisation axée sur les résultats, la budgétisation citoyenne, la mise en ligne d'une plateforme de publication des contrats et l'adoption d'une politique de consultation publique⁷¹⁸. Les participants à la consultation appellent à ce type de transformation profonde. La commission est donc d'avis que ces principes de gouvernance ouverte devraient être inscrits dans les institutions et les mécanismes chargés du développement et de la mise en valeur du Parc.

Des changements demandés par les instances vérificatrices

Outre les participants à la consultation et les propositions contenues dans certains documents de la SPJD, on retrouve des appels à des changements à la gouvernance dans deux rapports sur la gestion de la SPJD : celui du vérificateur général de la Ville de décembre 2012⁷¹⁹ et celui du Bureau de l'inspecteur général de mars 2015⁷²⁰.

Ces rapports comportent des listes de recommandations et critiquent la gestion de la SPJD. À titre d'exemple, dans un chapitre portant sur la gestion, la transparence et la reddition de comptes, le rapport de 2012 détaillait le récit de la rénovation de l'édifice Hélène-de-Champlain. Parmi les recommandations formulées par le vérificateur, on peut lire : « ... *de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de mener à terme le projet de rénovation et d'agrandissement de l'édifice du Hélène-de-Champlain tout en s'assurant : - de contrôler l'ensemble des décisions devant être prises pour garantir l'adéquation des travaux aux objectifs fixés compte tenu du programme fonctionnel et technique élaboré; - d'un suivi rigoureux des coûts devant encore être engagés, de sorte que la finalisation du projet puisse être réalisée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin;...* »⁷²¹

Toutefois, en 2019, la rénovation de l'édifice n'est toujours pas complétée et ce dernier n'a toujours pas de vocation définie. En novembre 2018, lors de l'étude du budget 2019 de la Ville de Montréal, la direction générale de la SPJD mentionnait que des réflexions sont en cours pour

⁷¹⁷ Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 2

⁷¹⁸ Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 19

⁷¹⁹ Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf

⁷²⁰ Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal — mars 2015, doc. 6.4

⁷²¹ Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf

trouver une vocation au bâtiment fermé depuis 2009 et demandait un budget supplémentaire afin de poursuivre les travaux commencés il y a dix ans⁷²².

Dans le rapport du Bureau de l'inspecteur général de 2015, on mentionne des lacunes dans l'octroi de certains contrats⁷²³. Ce rapport suggère à la SPJD de s'appuyer davantage sur l'expertise de la Ville en matière de gestion de projets, d'affaires juridiques et d'approvisionnement⁷²⁴ et recommande de mettre en place toutes les recommandations du vérificateur général formulées en 2012⁷²⁵.

La commission est consciente que le conseil d'administration de la SPJD a depuis été renouvelé et que les actuels titulaires des sièges ne sont pas nécessairement ceux qui faisaient l'objet de ces critiques. Elle ne sait pas non plus quels gestes ont été posés depuis pour mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général. Toutefois, elle estime que ces deux exemples illustrent bien les bénéfices qu'il y aurait à adopter, pour la gestion budgétaire et l'octroi de contrat, des principes de transparence et d'ouverture des données qui, comme il est largement démontré dans la littérature, ont pour résultat d'accroître la confiance des citoyens envers les institutions.

Recommandation #18

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Dialogue et expertise

Les nombreuses suggestions entendues par la commission en matière de gouvernance ouverte, de dialogue et d'appel à l'expertise externe ou à celle de services de la Ville pour la mise en valeur et le développement du Parc dépassent ces seuls impératifs budgétaires.

Plusieurs propositions ont été faites d'adjoindre au conseil d'administration de la SPJD des experts ou des comités réunissant des savoirs qui semblent faire défaut quant à la protection et la mise en valeur du lieu. De nombreux participants proposent de créer des tables de concertation réunissant les partenaires présents sur les îles, les organisateurs d'événements culturels et sportifs, les usagers et des experts, dans un objectif de dialogue et de concertation.

En 2017, la concertation avec les grands partenaires insulaires s'est amorcée et cette expérience, bien que toute jeune, semble appréciée. Les organisateurs d'événements et les associations

⁷²² NORMANDIN, PIERRE ANDRÉ, « PAVILLON HELENE-DE-CHAMPLAIN : BEAUCOUP RESTE A FAIRE MALGRE 16 MILLIONS DEJA INVESTIS ». LAPRESSE, 15 NOVEMBRE 2018. CONSULTE EN LIGNE : [HTTPS://WWW.LAPRESSE.CA/ACTUALITES/GRAND-MONTREAL/201811/15/01-5204266-PAVILLON-HELENE-DE-CHAMPLAIN-BEAUCOUP-RESTE-A-FAIRE-MALGRE-16-MILLIONS-DEJA-INVESTIS.PHP](https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201811/15/01-5204266-pavillon-helene-de-champlain-beaucoup-reste-a-faire-malgre-16-millions-deja-investis.php)

⁷²³ Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 16

⁷²⁴ Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 65

⁷²⁵ Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 66

récréotouristiques réunis pour la première fois lors de cette consultation ont également exprimé leur désir de poursuivre l'expérience. La commission note qu'il n'y a encore aucune instance de concertation prévue dans les propositions de la SPJD pour ces derniers ni pour les usagers.

Héritage Montréal recommande que la « ... *gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel. La Table de concertation du Mont-Royal qui aide à interpréter une mission semblable découlant du statut de classement de la montagne par le Gouvernement du Québec, offre une expérience pertinente ici. (...) la mission de **conservation et de mise en valeur** devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions*⁷²⁶ ».

Rappelons que le rôle de la Table de concertation du Mont-Royal, qui regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal, notamment des représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal, consiste essentiellement en un rôle-conseil auprès des instances municipales. Elle travaille à réunir les conditions préalables au succès du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Elle met aussi sur pied, de temps à autre, des comités de travail sur des questions spécifiques⁷²⁷.

Revoir le cadre institutionnel de la gouvernance du PJD est envisageable dans le contexte du nouveau plan directeur. La commission est d'avis que la logique du « *top-down* » devrait laisser sa place à une approche qui permet la prise en compte des intérêts des divers acteurs et l'avis d'experts pour mettre en valeur et développer ce grand équipement montréalais.

Plusieurs gestes sont possibles, plusieurs déclinaisons de modèles concevables. L'objectif étant d'intégrer dans un nouveau cadre de gouvernance la volonté et les moyens d'aller puiser au potentiel de la Ville, des citoyens, des usagers, de la collectivité des experts et d'innover dans ces façons de faire. À cet effet, la commission endosse le point de vue exprimé par un participant : « *Dans tous les cas, la pluridisciplinarité devrait être valorisée. Face aux défis complexes auxquels le parc fait face, elle aide souvent à trouver des pistes de solutions originales et permet d'aller plus loin*⁷²⁸ .»

⁷²⁶ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

⁷²⁷ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1676,2442769&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁷²⁸ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 8

Recommandation #19

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- **L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;**
- **L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;**
- **L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :**
 - **Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;**
 - **Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.**

Financement et modèle d'affaires

Dans son état des lieux, la SPJD mentionne un problème de financement. « *Le fait que les investissements majeurs pour le développement du Parc aient été tributaires des grandes célébrations et des événements historiques, et que la structure actuelle de financement repose à la fois sur la disponibilité de fonds publics (PTI accordé par la Ville en fonction des priorités de l'administration municipale) et sur l'achalandage des promoteurs insulaires a plusieurs répercussions. [...] les audits confirment que le Parc n'est plus capable de maintenir ses actifs en état avec ses budgets d'opération [...] le PJD se voit dans l'obligation d'accroître ses revenus autonomes afin de pouvoir maintenir ses activités et développer le Parc [...] dans une situation où la majorité de ses activités n'atteignent pas le seuil de rentabilité⁷²⁹.* »

À défaut de disposer d'une analyse financière détaillée, la commission note que la SPJD gère un budget annuel d'environ 25 millions de dollars. S'ajoutent à ces sommes, les investissements des partenaires privés, ceux de la Ville et ceux des autres paliers de gouvernement pour des projets spéciaux. Au total, des centaines de millions de dollars ont été investis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène depuis la fermeture de Terre des Hommes. Lors de la consultation, des participants ont souligné la taille importante de ces budgets et demandé qu'une réflexion soit menée sur l'origine de certains coûts qui sont peut-être compressibles⁷³⁰.

Mais au-delà d'une gestion plus serrée, ce sont les assertions de la SPJD à l'effet que la majorité des activités qu'elle organise n'atteignent pas le seuil de rentabilité qui préoccupent la commission. Dans un contexte où le Parc cherche à développer encore plus son offre de services pour faire croître sa fréquentation, la tentation peut être grande de faire croître aussi la part du privé dans la programmation du Parc et dans l'occupation du domaine public. Ceci irait à

⁷²⁹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 16

⁷³⁰ OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12, p. 6

l'encontre des principes d'affirmation du caractère public et d'abordabilité des activités proposées par la commission pour le prochain plan directeur. Des participants ont attiré l'attention de la commission sur d'autres modèles de financement, intimement liés aux choix de gouvernance qui méritent certainement d'être étudiés.

Le modèle de gouvernance par délégation à des sociétés paramunicipales fait l'objet d'un débat sur la place publique depuis plusieurs années, entre autres, pour le manque de transparence qu'il peut induire. Par leur structure juridique, ces institutions sont assujetties à des règles de gestion moins contraignantes. Mais surtout, elles rendent moins de comptes aux citoyens.

Nouvelle gouvernance pour un nouvel élan

Les constats des participants, des instances vérificatrices et les appels à des transformations en profondeur, amènent la commission à conclure que la préparation et la mise en œuvre du futur plan directeur du Parc doit s'accompagner d'un changement de culture et s'appuyer sur des pratiques de gouvernance ouverte.

Afin de redonner un élan à ce grand parc urbain, la commission est également d'avis qu'il faut revoir la nature des institutions qui en prendront soin à l'avenir. Afin d'incarner le caractère public du Parc, la commission croit que l'institution qui gouverne sa destinée doit être publique et que ce grand équipement de la Ville de Montréal doit revenir dans le giron de l'administration municipale sous une forme transformée.

Plusieurs modèles ont été proposés par les participants, dont la transformation de la SPJD en une organisation sans but lucratif, à l'instar des Amis de la montagne ou du Central Park Conservancy de New York, modèles qui devraient évidemment être adaptés aux réalités spécifiques du parc Jean-Drapeau.

Les amis de la montagne, principal partenaire de la Ville dans le Parc du Mont-Royal, ont pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et la représentation des intérêts de la montagne afin de favoriser la prise de décisions éclairées en appui à la pérennité du lieu. Dans ce modèle, Les amis de la montagne sont également responsables des services et des activités à l'intérieur du Parc, de la location d'équipements de plein air et des services de restauration, en plus d'offrir une variété d'activités culturelles, éducatives et de plein air. Les revenus générés par ces services sont réinvestis dans l'amélioration de l'expérience des visiteurs et la préservation du mont Royal. Leur statut d'organisme de charité leur permet d'entretenir un réseau important de bénévoles, de donateurs, de commanditaires et de partenaires. Leur autofinancement, qui représente 63 % de leurs revenus (environ 3 000 000 \$ en 2017⁷³¹) est réinvesti à hauteur de 82 % pour contribuer à la mise en valeur du mont Royal par des projets d'amélioration, de restauration, d'éducation

⁷³¹ Les amis de la montagne, rapport annuel 2017

ou de conservation. En collaboration avec la Table de concertation du Mont-Royal et le Bureau du Mont-Royal de la Ville de Montréal, ils s'assurent de mettre en place les conditions pour réaliser le suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

C'est en grande partie le même modèle qu'utilise le Central Park Conservancy qui gère les 843 hectares de ce grand espace vert iconique de la Ville de New York. Le rôle de l'organisme consiste à assurer les opérations d'entretien et d'aménagement paysager du parc, à s'occuper des arbres, à enlever les graffitis, à gérer les terrains de jeux, les chalets du parc, les infrastructures et attraites incluant le mobilier urbain et les monuments. L'organisme peut également proposer et entreprendre des améliorations dans le parc, à condition de lever auprès de la société civile, des entreprises et des fondations, un certain pourcentage des fonds requis pour ces projets. « *Since 1980, the Central Park Conservancy has invested \$950 million in Central Park to support Park operations, capital improvements, and public programs for Park visitors and volunteers*⁷³². »

La Ville de New York, pour sa part, se réserve le contrôle et la responsabilité des politiques pour le développement du parc. « (...) *The Parks Commissioner and officials of the City of New York/NYC Parks are involved in all aspects of Park planning, and must approve all capital improvements the Conservancy seeks to undertake. In addition, administrative rulemaking, law enforcement, and concessions operations in Central Park are under the exclusive domain of the City*⁷³³. »

Afin de puiser au savoir-faire des services de la Ville, tant en urbanisme, transport, patrimoine, culture et gestion de projets, qu'à celui d'experts ou de groupes, il est absolument nécessaire de revoir la convention de 1996 pour introduire un nouveau partage des tâches entre le Service des grands parcs et la SPJD.

La commission, quant à elle, croit que la constitution d'un nouveau bureau du Parc sous la responsabilité du service des grands parcs de la Ville serait porteuse du renouveau nécessaire pour réaliser le plein potentiel du Parc durant les dix prochaines années. Elle encourage donc les instances responsables à considérer toutes les options pour marquer un changement profond et donner un nouvel élan à ce parc majestueux.

Toute nouvelle structure qui sera choisie par la Ville devra comprendre des tables de concertation et une formule de gouvernance ouverte, résolument transparente. Cette formule nous apparaît la plus pertinente et la plus innovante.

Recommandation #20

Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au

⁷³² <http://www.centralparknyc.org/about/>

⁷³³ Ibid

savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.

La mise en œuvre

Dans les documents de mise au jeu fournis par la SPJD, il est stipulé que :

« Au regard de la vision et des valeurs qui ont été mises de l'avant, la SPJD estime ainsi que le prochain Plan directeur aura rempli ses promesses, suivant les conditions de succès et le développement d'un nouveau concept d'aménagement, selon les indicateurs suivants :

- *Le PJD est revitalisé et perçu comme un lieu symbolique de la métropole;*
- *Le PJD contribue significativement au développement économique, social et environnemental de Montréal;*
- *La fréquentation du Parc est accrue en raison de l'accueil, de l'animation et des activités qui favorisent une perception positive des utilisateurs;*
- *Le PJD est reconnu comme étant un haut lieu de l'innovation sociale et environnementale;*
- *Les citoyens ont des liens positifs avec le Parc grâce à une plus grande transparence;*
- *Un grand nombre de bénévoles, citoyens, groupes, entreprises et municipalités participent de façon active aux diverses initiatives novatrices environnementales;*
- *L'atteinte des objectifs de santé publique et de développement durable est en progression, et que le PJD a contribué aux objectifs de carboneutralité de la Ville;*
- *Un sentiment d'appartenance et de fierté est ressenti en lien avec le PJD;*
- *La valeur du PJD est reconnue et se traduit en un réinvestissement dans ce patrimoine collectif;*
- *L'histoire du territoire et son patrimoine sont mieux connus par les Montréalais et les touristes⁷³⁴ ».*

Tous ces indicateurs interpellent la notion de mise en œuvre à ne pas confondre avec le plan d'action. Un plan de mise en œuvre reprend les principaux éléments du plan d'action et permet de définir comment les atteindre et en combien de temps. Il permet de définir quand, où, comment et par qui sont menées les activités ainsi que de suivre les progrès au fur et à mesure de la mise en œuvre.

⁷³⁴ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 21

Pendant les deux dernières décennies, les citoyens ont eu l'impression que le Parc se développait sans vue d'ensemble et au gré des visions des différentes administrations du Parc. Arriver à réaliser les ambitions du prochain plan directeur pour corriger les erreurs du passé demanderont des engagements fermes de la part des instances qui procéderont à son adoption.

La commission tient à rappeler que quelques conditions lui paraissent essentielles pour y arriver :

- Considérer l'entièreté du plan de mise en œuvre comme un seul projet, le séquencer adéquatement et mettre en place une gouvernance qui reflète ces choix;
- Affecter d'emblée les ressources financières nécessaires, notamment celles requises pour les aménagements et la mise à niveau des infrastructures vertes du Parc;
- Prévoir des examens publics réguliers de l'avancement de la mise en œuvre;
- Prévoir des mécanismes réguliers de mise à jour du plan d'action qui permettront de s'adapter, le cas échéant, aux aléas de la conjoncture.



CONCLUSION

Le parc Jean-Drapeau est non seulement le plus grand parc de Montréal, mais il jouit d'une grande réputation à l'échelle nationale et même internationale. Sa localisation au milieu du fleuve, la diversité de ses milieux naturels, son passé historique et la diversité des activités culturelles et sportives qui s'y déroulent en font un lieu unique.

Cependant, au cours des dernières années, les investissements sont allés de préférence vers des aménagements lourds au détriment de la qualité générale des lieux qui s'est détériorée. Si les grands événements culturels et sportifs attirent toujours des foules, la sauvegarde du patrimoine bâti et la protection du milieu naturel ont été négligées.

Il est donc grand temps de repenser l'avenir de ce joyau montréalais et la préparation d'un plan directeur d'aménagement et de développement constitue une occasion unique de rectifier le tir. D'ailleurs, le temps presse : des projets de construction doivent être achevés et des ententes avec des partenaires insulaires doivent être renouvelées à court terme. La protection de certains bâtiments et la restauration d'ensembles naturels sont dues depuis longtemps.

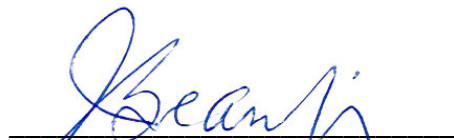
Pour la commission, le plan directeur de 1993 constitue encore aujourd'hui une assise solide pour amorcer la préparation du futur plan directeur du PJD et propose d'orienter son élaboration autour des sept principes et des six orientations qui se dégagent de la consultation.

Celle-ci a mis en lumière le grand attachement des partenaires et des usagers pour ce parc. Quel que soit leur champ d'intérêt, ils sont venus nombreux le rappeler à la commission. Plusieurs participants partagent aussi le sentiment que la gouvernance du lieu laisse à désirer et souhaitent que le prochain plan directeur soit assorti, dès son adoption, de modalités de mise en œuvre.

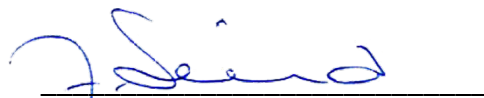
Fait à Montréal, le 27 mars 2019.



Jean Burton
Président de commission



Isabelle Beaulieu
Commissaire



Francine Simard
Commissaire



Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le 9 août 2017, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation publique pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau. À la suite des élections municipales du 5 novembre 2017, ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018.

La consultation publique

La démarche de consultation a été annoncée le 24 avril 2018. À compter de cette date, la documentation relative au projet a été rendue disponible aux bureaux de l'OCPM ainsi que sur son site Internet.

Pour diffuser l'information relative aux consultations publiques, l'OCPM s'appuie aussi sur une communauté de citoyens et d'organismes qui suivent ses activités. Ainsi, la présente consultation a été annoncée au plus de 2 800 abonnés à son infolettre, aux 11 000 abonnés à ses pages Facebook et Twitter.

Une rencontre préparatoire a eu lieu le 13 avril 2018 aux bureaux de l'Office entre les commissaires et les représentants de la Société du parc Jean-Drapeau.

La commission a tenu une séance d'information les 24 avril à la Grande bibliothèque, diffusée en vidéo sur ses réseaux sociaux et suivie par plus de 1 000 personnes, en direct ou en différé, en plus des 220 personnes présentes dans la salle. Une série d'activités de consultation ont été tenues entre les mois d'avril et d'octobre qui ont permis à plus de 7 100 personnes de donner leur opinion.

Les auditions d'opinions se sont déroulées entre le 26 septembre et le 3 octobre.

La commission et son équipe

Jean Burton, président de la commission

Isabelle Beaulieu, commissaire, en remplacement de Priscilla Ananian

Francine Simard, commissaire

Estelle Beaudry, secrétaire-analyste

Akos Verboczy, secrétaire-analyste

Hadrien Chénier-Marais, responsable de la mobilisation et de la participation en ligne

L'équipe de l'OCPM

Luc Doray, secrétaire général
Brunelle-Amélie Bourque, chargée de logistique et communications
Louis-Alexandre Cazal, webmestre
Élisabeth Doyon, designer multimédia
Lizon Levesque, adjointe administrative
Anik Pouliot, directrice des communications
Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation
Denise Mumporeze, préposée à l'accueil

Les porte-paroles et les personnes-ressources de la Société du parc Jean-Drapeau

Ronald Cyr, directeur général
Martine Primeau, conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique
François Cartier, directeur marketing, développement commercial et communications
Mario Duguay, directeur infrastructures et gestion de projets
Marc-André Dawson, directeur opérations
Pascal Mallejac, chargé de projets, transport et mobilité
Jonathan Cha, chargé de projets
Jean-Jacques Lincourt, consultant
Geneviève Meloche, rédactrice stratégique - projets spéciaux
Geneviève Boyer, chef communications
Catherine St-Pierre, chargée de projets
Mathieu Bolduc, analyste financier et prix de revient

Les participants aux séances d'information (par ordre d'inscription)

Martin Dion
Franc-Sois Dandurand
Dinu Bumbaru
Derek Robertson
Jean Thompson
Daniel Chartier
François Carignan
Christophe Malaterre
Denis Côté
Stéphane Dubois
Bertrand Larose
François Charest
François Diebolt
Tzveta Todorova
Emmanuel Poncelet
Jean-Daniel Langlois
Édith Moranville
Stéphane Guillemette
Matteo Cendamo

Michelle Doat
François Bédard
Caroline Magar
Dinu Bumbaru
Julie Bélanger
Roger Laroche
Robert Royal
Denis Taillefer
Sabine Delva
Stéphane Côté

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis une opinion écrite avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 8.



Annexe 2 – La documentation

1. Procédure et objet du mandat

- 1.1. Sommaire décisionnel
 - 1.1.1. Lettre de la mairesse de Montréal
- 1.2. Recommandation
- 1.3. Résolution

2. Démarche de consultation

- 2.1. Communiqué de presse - 5 avril 2018
- 2.2. Étapes de la consultation – Infographie
- 2.3. Dépliant

3. Documentation déposée par le promoteur

- 3.1. État des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028
 - 3.1.1. Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau
- 3.2. Fiches synthèses des portraits de situation
 - 3.2.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
 - 3.2.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
 - 3.2.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
 - 3.2.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
 - 3.2.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
 - 3.2.6. Analyse des enjeux pour le développement de l'offre du parc Jean-Drapeau
- 3.3. Portraits de situation
 - 3.3.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
 - 3.3.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
 - 3.3.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
 - 3.3.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
 - 3.3.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
 - 3.3.5.1. Plan maître forestier
 - 3.3.6. Analyse des enjeux de l'offre pour l'amélioration continue de l'expérience des visiteurs du parc Jean-Drapeau
 - 3.3.7. Parc Jean-Drapeau : Portrait de la situation patrimoniale
 - 3.3.8. Portrait de l'art public au Parc Jean-Drapeau
 - 3.3.9. Études complémentaires
 - 3.3.10. Évaluation de la qualité écologique des secteurs forestiers du Mont-Boullé de l'île Sainte-Hélène
 - 3.3.11. Idéation et réflexion : Identifier les types d'événements potentiels (existants ou émergents) pour les espaces ciblés par le PAMV
 - 3.3.12. Vers un parc intelligent
 - 3.3.13. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
 - 3.3.13.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
 - 3.3.14. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
 - 3.3.14.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
 - 3.3.15. Le parc Jean-Drapeau en 2037
 - 3.3.16. Le plan d'investissement et de financement – 2009
- 3.4. Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles – 1993
- 3.5. Présentation lors de la séance d'information
 - 3.5.1. Vidéo <https://youtu.be/13lp16WcnA8>
 - 3.5.2. Affiches
- 3.6. Étude acoustique pour l'amphithéâtre extérieur du parc Jean-Drapeau - février 2017

- 3.7. Tableau comparatif des statuts du Mont-Royal et du parc Jean-Drapeau (concernant la charte et l'historique)
- 3.8. Analyse de cycle de vie préliminaire des activités de la société du parc Jean-Drapeau - 14 mai 2018
- 3.9. Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène - septembre 2001

4. Travaux de la commission

- 4.1. Compte rendu de la rencontre préparatoire avec la SPJD
- 4.2. Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires
- 4.3. Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements
- 4.4. Compte rendu de la rencontre de groupe avec les partenaires insulaires
- 4.5. Compte rendu de la rencontre avec les organisations récréotouristiques
- 4.6. Suivi des documents demandés par les citoyen(ne)s lors de la séance d'information
 - 4.6.1. Réponse de la SPJD
- 4.7. Questions et demandes de la commission à l'attention de la SPJD – 27 juin 2018
 - 4.7.1. Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018
 - 4.7.1.1. Annexe à la question 2 - Évolution nombre événements 2009-2018
 - 4.7.1.2. Annexe à la question 3 - Convention Ville-SPI_1996_ annexe 1- 2009 _annexe 1- 2012
 - 4.7.1.3. Annexe 1 à la question 4 - Liste des locataires (2017)
 - 4.7.1.4. Annexe 2 à la question 4 - Liste espaces locatifs SPJD
 - 4.7.1.5. Annexe 3 à la question 4 - Liste locataires SPJD (Installations sportives)
 - 4.7.1.6. Annexe 4 à la question 4 - Tarification 2019
 - 4.7.1.7. Annexe à la question 8 - Lettres patentes 1983-2010
 - 4.7.1.8. Annexe à la question 11 - Exigences promoteurs d'événements – 2018
 - 4.7.1.9. Annexe 1 à la question 13 - Demande de CA en vertu de l'article 22 de la LQE – août 2015
 - 4.7.1.10. Annexe 2 à la question 13 - Synthèse de l'intégrité écologique du PJD - mars 2005
 - 4.7.1.11. Annexe 1 à la question 17 - Comparaison des différents statuts des trois premiers grands parcs de Montréal
 - 4.7.1.12. Annexe 2 à la question 17 - Évolution de la gouvernance du PJD
 - 4.7.2. Questions et demandes additionnelles à l'attention de la SPJD – 11 septembre 2018
 - 4.7.2.1. Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018
 - 4.7.2.2. Évaluation de l'impact acoustique de l'orientation de 3 scènes au parc Jean-Drapeau – 18 novembre 2014
 - 4.7.2.3. L'orientation des scènes au parc Jean-Drapeau - Scénarios et recommandations – 20 novembre 2014
 - 4.7.2.4. Politique des réserves de fonds de la SPJD
 - 4.7.2.5. Plan des zones du parc Jean-Drapeau
- 4.8. Compte rendu des rencontres ciblées
- 4.9. Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc
- 4.10. Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc
- 4.11. Compte rendu de la soirée thématique 3 sur les transports et les déplacements
- 4.12. Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires
- 4.13. Compte rendu des activités « in situ » au parc Jean-Drapeau
- 4.14. Compte rendu des activités contributives
- 4.15. Compte rendu des interceptions et des questionnaires en ligne
 - 4.15.1. Données ouvertes des interceptions et des questionnaires en ligne

5. Documentation déposée par les participants

- 5.1. Préconsultations
 - 5.1.1. L'esprit de la forêt – Avant-Projet développé par la Biosphère, Musée de l'environnement – février 2018
 - 5.1.2. Scénario d'intégration d'une piste cyclable - Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – janvier 2011

- 5.1.3. Document synthèse – Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – mars 2010
- 5.1.4. Proposition de projet pour la célébration du 30^e anniversaire du Plan d'action St-Laurent (PASL) – février 2018
- 5.1.5. Images satellites de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène
- 5.1.6. Les TIC au service de la valorisation du Parc Jean-Drapeau - avril 2015
- 5.1.7. Lettre de Navettes maritimes du Saint-Laurent Inc.
- 5.2. Soirées thématiques
 - 5.2.1. Extrait du discours inaugural de Jean Drapeau à l'ouverture de l'Expo 67, 27 avril 1967
 - 5.2.2. Blogue de M. Roger Laroche sur l'histoire de l'Expo 67 : <http://www.villes-ephemeres.org/>

6. Documents de référence et liens utiles

- 6.1. Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV)
<http://www.parcjeandrapeau.com/fr/projet-amenagement-mise-en-valeur-ile-sainte-helene-pamv/>
- 6.2. Politique de développement durable du Parc Jean Drapeau
http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/politique_developpement_durable.pdf
- 6.3. Publications du Parc Jean Drapeau <http://www.parcjeandrapeau.com/fr/publications/>
- 6.4. Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, Mars 2015
https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/06/rapport-recommandations-developpement-horizon-2017-societe-parc-jean-drapeau_2015-03-23.pdf
- 6.5. Financement des parcs urbains au Canada
<https://parkpeople.ca/resources/fr/research/745/financement-des-parcs-urbains-au-canada-2>
- 6.6. Bilan expérience-pilote – Gestion du bruit au Parc Jean-Drapeau – novembre 2018
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GESTION%20DU%20BRUIT%20PARC%20JEAN-DRAPEAU_BILAN%202018_VF.PDF

7. Transcription et webdiffusion

- 7.1. Webdiffusion de la séance d'information, le 24 avril 2018 <https://youtu.be/w5QMhabwLX8>
 - 7.1.1. Transcription de la séance d'information du 24 avril 2018
- 7.2. Transcription de la séance d'audition des opinions du 26 septembre 2018
- 7.3. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 13h00
- 7.4. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 19h00
- 7.5. Transcription de la séance d'audition des opinions du 28 septembre 2018
- 7.6. Transcription de la séance d'audition des opinions du 2 octobre 2018

8. Mémoires

- 8.1. Emmanuel Poncelet
 - 8.1.1. Présentation
 - 8.1.2. Transcription
- 8.2. Les AmiEs du courant Sainte-Marie
 - 8.2.1. Présentation
 - 8.2.2. Transcription
- 8.3. Jean-Claude Marsan
 - 8.3.1. Transcription
- 8.4. Habitat 67, Tropiques Nord, Profil-0 (Complexe d'habitation de la Cité du Havre)
 - 8.4.1. Transcription
- 8.5. Amis du pavillon de la Corée de l'Expo 67
 - 8.5.1. Présentation
 - 8.5.2. Transcription
- 8.6. Silence Saint-Lambert
 - 8.6.1. Présentation
 - 8.6.2. Transcription
- 8.7. Benoit Desjardins

- 8.7.1. Transcription
- 8.8. Culture Montréal
 - 8.8.1. Transcription
- 8.9. Regroupement des évènements majeurs internationaux (RÉMI)
 - 8.9.1. Transcription
- 8.10. Vélo Québec
 - 8.10.1. Transcription
- 8.11. Gaïa Écosystèmes
 - 8.11.1. Présentation
 - 8.11.2. Transcription
- 8.12. Conseil jeunesse de Montréal
 - 8.12.1. Présentation
 - 8.12.2. Transcription
- 8.13. Tourisme Montréal
 - 8.13.1. Transcription
- 8.14. Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec
 - 8.14.1. Transcription
- 8.15. Musée Stewart
 - 8.15.1. Présentation
 - 8.15.2. Transcription
- 8.16. Evenko
 - 8.16.1. Transcription
- 8.17. Piknic Électronik
 - 8.17.1. Transcription
- 8.18. Regroupement QuébecOiseaux
- 8.19. Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM)
 - 8.19.1. Présentation
 - 8.19.2. Transcription
- 8.20. Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
 - 8.20.1. Transcription
- 8.21. Société des arts technologiques (SAT)
 - 8.21.1. Présentation
 - 8.21.2. Transcription
- 8.22. SenseLab / Making Art Making Politics
 - 8.22.1. Transcription
- 8.23. Daniel Chartier
 - 8.23.1. Présentation
 - 8.23.2. Transcription
- 8.24. Lab Ville Prospective
 - 8.24.1. Présentation
 - 8.24.2. Transcription
- 8.25. Vincent Léger
 - 8.25.1. Transcription
- 8.26. Étienne Lafrance
 - 8.26.1. Présentation
 - 8.26.2. Transcription
- 8.27. Consortium SLC APM
 - 8.27.1. Présentation
 - 8.27.2. Transcription
- 8.28. Roger Laroche
 - 8.28.1. Transcription
- 8.29. Organisations québécoises de sport et d'activité physique
 - 8.29.1. Transcription

- 8.30. Lupien + Matteau Architectes
 - 8.30.1. Présentation
 - 8.30.2. Transcription
- 8.31. Jeunes Sportifs Hochelaga
 - 8.31.1. Présentation
 - 8.31.2. Transcription
- 8.32. Erwan Miry
 - 8.32.1. Transcription
- 8.33. Centre Amour Montréal
 - 8.33.1. Présentation vidéo
 - 8.33.2. Transcription
- 8.34. Chambre de commerce du Montréal métropolitain
 - 8.34.1. Transcription
- 8.35. Conseil régional de l'environnement de Montréal
 - 8.35.1. Présentation
 - 8.35.2. Transcription
- 8.36. Employés-es du Parc Jean-Drapeau
 - 8.36.1. Présentation
 - 8.36.2. Transcription
- 8.37. Bienné Blémur
 - 8.37.1. Transcription
- 8.38. Tzveta Todorova
- 8.39. Festivals et Événements Québec
- 8.40. Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat
- 8.41. Robert-François Yelle
- 8.42. Claude Daoust
- 8.43. Eau Vive Québec
- 8.44. Daniel Warthold
- 8.45. STGM architectes
- 8.46. Jour de la Terre
- 8.47. Jérôme Cliche
- 8.48. SmithGroup
- 8.49. Comité ZIP Jacques-Cartier
- 8.50. Julien Lemay-Hardy
- 8.51. Conseil des arts de Montréal
- 8.52. Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM
- 8.53. Club d'aviron de Montréal
- 8.54. Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal
- 8.55. Dominic Lapointe
- 8.56. Benoit Genest
- 8.57. Docomomo Québec
 - 8.57.1. Transcription
- 8.58. Bertrand Gueguen
- 8.59. Alex Alie
- 8.60. Héritage Montréal
 - 8.60.1. Transcription
- 8.61. Moment Factory
 - 8.61.1. Transcription
- 8.62. Ordre des architectes du Québec
 - 8.62.1. Transcription
- 8.63. Denis Côté
 - 8.63.1. Présentation
 - 8.63.2. Transcription

- 8.64. Camelia Desrosiers
- 8.65. Luc Valade
 - 8.65.1. Présentation
 - 8.65.2. Transcription
- 8.66. Ikonic
 - 8.66.1. Transcription
- 8.67. Buckminster Fuller Institute
- 8.68. Rogers Communications inc.
- 8.69. Pierre Marcoux
 - 8.69.1. Présentation
 - 8.69.2. Transcription
- 8.70. Luc Beauchemin
 - 8.70.1. Présentation
 - 8.70.2. Transcription
- 8.71. Sport et loisir de l'île de Montréal
 - 8.71.1. Présentation
 - 8.71.2. Transcription
- 8.72. Plan B Developpement Inc.
 - 8.72.1. Présentation
 - 8.72.2. Transcription
- 8.73. Les Amis de la Montagne
- 8.74. Présentation
 - 8.74.1. Transcription
- 8.75. Entremise
 - 8.75.1. Transcription
- 8.76. Déposé au nom de Mark London

9. Opinions présentées en ligne

- 9.1. Image et notoriété : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-notoriete>
- 9.2. Vocation : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-vocation>
- 9.3. Sécurité : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-securite>
- 9.4. Accès et départ du parc : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-acces>
- 9.5. Déplacements sur le site : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-deplacements>
- 9.6. Innovation : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-innovation>
- 9.7. Patrimoine naturel et bâti : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-patrimoine>
- 9.8. Accès au fleuve : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-fleuve>
- 9.9. Activités quatre saisons : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-quatre-saisons>
- 9.10. Autres opinions : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-autre>
- 9.11. English : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-english>

Annexe 3 – Recommandations

Recommandation #1

La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

Recommandation #2

La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- ***le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;***
- ***l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;***
- ***la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;***
- ***l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.***

Recommandation #3

La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

Recommandation #4

La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Recommandation #5

La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- **Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;**
- **Honorer l'histoire et le patrimoine;**
- **Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;**
- **Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;**
- **Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;**

Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.

Recommandation #6

Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- **Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;**
- **Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;**
- **Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont Boullé;**
- **Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.**

Recommandation #7

Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- **Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;**
- **Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.**

Recommandation #8

Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- ***Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;***
 - ***Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;***
 - ***Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;***
- Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.***

Recommandation #9

Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- ***Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;***
 - ***Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;***
- Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.***

Recommandation #10

Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- ***Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;***
- ***Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;***
- ***Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.***

Recommandation #11

La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

Recommandation #12

Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- **Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;**
- **Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;**
- **De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif.**

Recommandation #13

La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- **Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;**
- **Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;**
- **Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes.**

Recommandation #14

Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- **Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;**
- **Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.**

Recommandation #15

La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

Recommandation #16

La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Recommandation #17

En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Recommandation #18

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Recommandation #19

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- ***L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;***
- ***L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;***
- ***L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :***
 - ***Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;***
 - ***Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.***

Recommandation #20


Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.




LA MISSION

L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations publiques soient menées par une entité neutre et indépendante. Les rapports de consultation de l'OCPM incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.



 1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

 Téléphone : 514 872-3568

Suivez l'OCPM sur...



ocpm.qc.ca